

# VERS LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT DE 2013

RAPPORT FINAL DES SÉRIES DE DIALOGUES DE HAUT NIVEAU



United Nations



International Organization for Migration (IOM)



L'Organisation internationale pour les migrations souhaite exprimer sa gratitude envers les donateurs suivants pour leur engagement dans les Séries et pour cette publication: le Gouvernement de la Suède, le Gouvernement de la Suisse et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

**VERS LE DIALOGUE DE HAUT  
NIVEAU SUR LES MIGRATIONS  
INTERNATIONALES ET LE  
DÉVELOPPEMENT DE 2013**

**RAPPORT FINAL DES SÉRIES DE DIALOGUES DE HAUT NIVEAU**

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les Nations Unies (ONU), ou le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les appellations employées et la présentation des documents tout au long du présent rapport n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'OIM, de l'ONU ou l'FNUAP concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone, de ses autorités, ou concernant ses frontières ou limites.

L'OIM s'engage à respecter le principe selon lequel les migrations humaines et ordonnées sont bénéfiques pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM travaille avec ses partenaires de la communauté internationale pour: aider à relever les défis opérationnels de la migration; faire progresser la compréhension des questions autour de la migration; encourager le développement économique et social grâce à la migration; défendre la dignité humaine et le bien-être des migrants.

#### Crédits photos pour la couverture

En haut à gauche. © 2010 OIM - MHT0484 (Photo: Mark Turner)

En haut à droite. © 2006 OIM - MTH0097 (Photo: Thierry Falise)

En bas à droite. © 2006 OIM - MTH0058 (Photo: Thierry Falise)

En bas à gauche. © 2012 OIM - MPH0734 (Photo: Ray Leyesa)

© 2013 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément de cette publication ne peut être reproduit, archivé dans un système de récupération ou transmis, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre) sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des abréviations</b>		<b>iii</b>
<b>Avant-propos</b>		<b>vii</b>
<b>Introduction</b>		<b>1</b>
<b>Série 1</b>	<b>Depuis la Conférence internationale du Caire de 1994 sur la population et le développement jusqu'à ce jour 12 Octobre 2012</b>	<b>5</b>
	1.1 Depuis la Conférence du Caire jusqu'au Dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement	
	1.2 Le Dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement	
	1.3 À partir du Dialogue de haut niveau de 2006 jusqu'au Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement	
	Résumé de la Série 1	
<b>Série 2</b>	<b>Table ronde 1: Évaluer les effets des migrations internationales sur le développement durable et identifier les priorités pertinentes en vue de la préparation du Cadre de développement pour l'après-2015 23 Janvier 2013</b>	<b>22</b>
	2.1 La migration internationale contemporaine	
	2.2 Les effets des migrations internationales sur le développement durable	
	2.3 La relation entre la migration et l'environnement	
	2.4 Identifier les priorités du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	
	Résumé de la Série 2	
<b>Série 3</b>	<b>Table ronde 2: Les mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à prévenir et à combattre le trafic de migrants et la traite des personnes, et à assurer une migration régulière, ordonnée et sécuritaire 20 Février 2013</b>	<b>42</b>

- 3.1 L'importance et l'ampleur du défi
  - 3.2 Les mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants
  - 3.3 Les mesures pour assurer une migration régulière, ordonnée et sécuritaire
  - 3.4 Les mesures de prévention et de lutte contre la contrebande de migrants et la traite de personnes
  - 3.5 Les défis émergents
- Résumé de la Série 3

**Série 4**      **Table ronde 3: Renforcer les partenariats et la coopération sur les migrations internationales, les mécanismes visant à intégrer efficacement la migration dans les politiques de développement, et favoriser la cohérence à tous les niveaux**      **66**  
**23 Avril 2013**

- 4.1 Définitions
- 4.2. La migration internationale contemporaine et la nécessité d'une plus grande cohérence, consultation, coordination et coopération
- 4.3. Atteindre une cohérence, consultation, coordination et coopération efficaces

Résumé de la Série 4

**Série 5**      **Table ronde 4: La mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement**      **84**  
**7 Juin 2013**

- 5.1. La mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre
- 5.2. L'impact de la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre sur le développement
- 5.3 Promouvoir le potentiel de développement de la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre
- 5.4 Protéger les droits des travailleurs migrants

Résumé de la Série 5

**Conclusion**      **106**

**Liste des références**      **108**

---

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AELE	Association européenne de libre-échange
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANASE	Association des nations de l'Asie du sud-est
APC	Consultation intergouvernementale Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants
APD	Aide publique au développement
APEC	Centre de coopération économique dans la zone Asie-Pacifique
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCT	Convention contre la torture
CdE	Conseil de l'Europe
CE	Commission Européenne
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEDR	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CEEA	Communauté économique eurasiatique
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEI	Communauté des États indépendants
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CICM	Commission internationale catholique pour les migrations
CIDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CIG	Consultations intergouvernementales sur les questions de migration, d'asile et de réfugiés

CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CRDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DHN	Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECO	Organisation de coopération économique
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FIP	Forum des îles du Pacifique
FISCR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-rouge
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GCIM	Commission mondiale sur les migrations internationales
GMG	Groupe mondial sur la migration
GUAM	Organisation pour la démocratie et le développement économique
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HLCP	Comité de haut niveau sur les programmes des Nations Unies
IAMM	Agenda international pour la gestion des migrations
ICRMW	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles
IDM	Dialogue international sur la migration
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
JMDI	Initiative conjointe pour le développement et la migration
KNOMAD	Partenariat mondial des connaissances sur les migrations et le développement
LEA	Ligue des États arabes
MCCA	Marché commun centraméricain
MDM	Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée

---

MERCOSUR	Marché commun du Sud
MIDA	Migration pour le développement en Afrique
MIDSA	Dialogue sur la migration en Afrique du Sud
MIDWA	Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest
MoU	Mémoire d'accord
MRC	Centre de ressources pour les migrants
MTM	Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée
NAPA	Plan d'action national pour l'adaptation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PCR	Processus consultatif régional
PIB	Produit intérieur brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SACM	Conférence sud-américaine sur la migration
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TI	Technologies de l'information
TOKTEN	Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux
UA	Union africaine
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNGIFT	Initiative mondiale sous l'égide des Nations Unies pour la lutte contre la traite des êtres humains

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
USA	États-Unis d'Amérique
WEF	Forum économique mondial

## AVANT-PROPOS

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sont heureux de vous présenter le rapport final de la série de dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenue en 2013.

D'octobre 2012 à juin 2013, l'OIM, le Département des affaires économiques et sociales et le FNUAP ont organisé, en collaboration avec les gouvernements intéressés, cinq réunions de fond afin de préparer les délégués et observateurs de l'Organisation des Nations Unies pour le dialogue de haut niveau de l'Assemblée Générale sur les migrations internationales et le développement de 2013. Quatre de ces réunions ont porté sur les thèmes des quatre tables rondes décidées dans la résolution 67/219 de l'Assemblée Générale, tandis que la réunion de lancement s'est intéressée à l'évolution du débat mondial sur les migrations internationales et le développement jusqu'à ce jour.

Les thèmes de ces réunions, qui se sont toutes tenues dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies à New York, ont été les suivants :

- Le débat sur la migration mondiale : Depuis la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement (CIPD) jusqu'à présent (12 octobre 2012) ;
- Le développement durable et le cadre de développement pour l'après-2015 (24 janvier 2013) ;
- Les mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à prévenir et à combattre le trafic de migrants et la traite des personnes, et à s'assurer que la migration est régulière, ordonnée et sécuritaire (20 février 2013) ;
- Renforcer les partenariats et la coopération sur les migrations internationales, les mécanismes visant à intégrer efficacement la migration dans les politiques de développement, et favoriser la cohérence à tous les niveaux (23 avril 2013) ;
- La mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement (7 juin 2013).

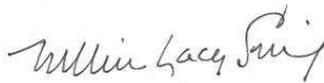
Les cinq réunions ont rassemblé divers experts gouvernementaux, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations intergouvernementales concernées ainsi que des universitaires et des individus provenant de la société civile. Les réunions, co-présidées par les États membres, ont attiré beaucoup de participants et ont engendré des discussions animées - une preuve évidente du niveau d'intérêt porté envers ces sujets.

Nous tenons à remercier les gouvernements de la Suède, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique pour leur soutien financier qui a rendu possible cette série de tables rondes et de dialogues de haut niveau, et nous tenons aussi à remercier les experts pour leur contribution qui a fait de ces séries un succès. Nous voudrions également exprimer notre gratitude aux co-présidents des cinq réunions, y compris les gouvernements de Maurice et de la Suisse (pour la première réunion), le gouvernement du Bangladesh et l'Union européenne (pour la deuxième réunion), les gouvernements du Mexique et des États-Unis (pour la troisième réunion), les gouvernements de l'Afrique du Sud et de la Suède (pour la quatrième réunion), et les gouvernements des Émirats arabes unis et du Canada (pour la cinquième réunion). Enfin, nous tenons à saluer le travail crucial du Dr Khalid Koser, directeur adjoint du Centre de politique de sécurité de Genève, pour sa préparation des documents de fond, ses résumés des débats et la rédaction de ce rapport final.

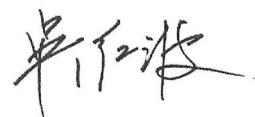
Nous espérons que cette publication aidera les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres intervenants à « identifier des mesures concrètes permettant d'améliorer les avantages de la migration internationale, tout en réduisant ses coûts, pour les pays d'origine, de transit et de destination et pour les migrants », soit le thème principal du dialogue de haut niveau de 2013. Nous croyons que ce rapport, associé à d'autres activités préparatoires, constitue une contribution essentielle à cette étape importante dans le débat sur la migration mondiale.



Babatunde Osotimehin  
Directeur Exécutif  
Fonds des Nations unies  
pour la population (FNUAP)



William Lacy Swing  
Directeur Général  
Organisation internationale  
pour la migration (OIM)



Wu Hongbo  
Sous-Secrétaire Général  
Département des affaires  
économiques et sociales  
des Nations Unies (DAES)

---

## INTRODUCTION

En 2006 le Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan a dirigé le premier dialogue de haut niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. Plus tôt dans l'année, il avait nommé un Représentant spécial des migrations internationales et du développement ; et, la même année, le Groupe de Genève sur les migrations avait été élargi pour devenir le Groupe mondial sur la migration (GMG) qui est devenu le principal mécanisme de coordination inter-organisations sur la migration.

Le dialogue de haut niveau de 2006 a plus fermement placé la migration dans le programme de développement de nombreux États et d'autres parties prenantes à travers le monde. Il a également conduit à l'établissement du Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD) animé par les États et conçu comme un mécanisme pour le dialogue informel et non contraignant entre les gouvernements, et entre les gouvernements et d'autres partenaires, y compris les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), les universitaires et le secteur privé.

En dépit de ces progrès en matière de dialogue et de coopération au niveau mondial, la migration reste insuffisamment reflétée dans les cadres de développement et les politiques sectorielles plus larges, tant au niveau national et local qu'au niveau des programmes de développement mondiaux. En outre, les politiques migratoires n'assurent toujours pas une protection adéquate des droits de l'homme pour tous les migrants, et la perception publique de la population des migrants et des migrations ne s'est pas adaptée à la réalité de la mobilité humaine et reste négative.<sup>1</sup>

Le deuxième dialogue de haut niveau de l'Assemblée Générale de l'ONU sur les migrations internationales et le développement (DHN) aura lieu les 3 et 4 octobre 2013. Cette réunion offre à la communauté internationale une occasion sans précédent d'examiner les progrès réalisés depuis le premier dialogue de haut niveau et de combler les lacunes dans un esprit de coopération multilatérale. Cela est d'autant plus important aujourd'hui puisque l'ampleur et l'importance de la mobilité humaine ont augmenté au cours des sept dernières années, et sont susceptibles de continuer à augmenter et même à s'accélérer pour faire de la mobilité l'une des tendances prédominantes de ce siècle. Les gouvernements reconnaissent de plus en plus l'importance de la coopération sur les questions d'immigration ainsi que l'importance de l'intérêt de la migration pour les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Cette année, le dialogue de haut niveau est également l'occasion de démontrer l'engagement manifeste envers l'intégration de l'importance de la migration pour le développement dans le cadre de développement pour l'après-2015.

---

1 OIM (2013).

Afin d'aider à préparer les missions permanentes au siège de l'Organisation des Nations Unies pour le dialogue de haut niveau, une série de cinq tables rondes préparatoires ont été conjointement organisées en 2012 et en 2013 par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

La première table ronde préparatoire a donné le ton, en passant en revue la coopération mondiale sur les migrations internationales au cours des 20 dernières années. Ensuite, chaque table ronde préparatoire s'est concentrée à son tour sur les thèmes retenus pour les quatre tables rondes lors du deuxième dialogue de haut niveau, à savoir : l'évaluation des effets des migrations internationales sur le développement durable et l'identification des priorités pertinentes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015 ; des mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants, et visant à empêcher et à combattre le trafic de migrants et la traite de personnes, et à assurer des migrations régulières, ordonnées et sécuritaires ; le renforcement des partenariats et de la coopération sur les migrations internationales, les mécanismes pour intégrer efficacement la migration dans les politiques de développement et pour favoriser la cohérence à tous les niveaux ; et la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement.

Ce rapport regroupe les documents et résumés préparés respectivement avant et après chaque table ronde préparatoire de la série de dialogues de haut niveau. Il présente une étude concise des recherches les plus récentes, des opinions et de l'évolution des politiques dans chacun des domaines clés qui concernent le dialogue de haut niveau ; il identifie les recommandations concrètes et les priorités appropriées ; et il est associé à une liste ciblée de références essentielles pour permettre de poursuivre la collecte et l'analyse des informations nécessaires. La publication est principalement destinée à soutenir les missions permanentes et d'autres intervenants dans le cadre de la préparation pour le dialogue de haut niveau ; mais nous espérons qu'elle sera également une ressource utile au-delà du dialogue de haut niveau, y compris dans le cadre de la préparation du Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD) de 2014 et pour apporter des informations au débat sur le cadre de développement de l'après-2015.

Le premier chapitre donne un aperçu de l'évolution du débat international sur la migration et le développement, depuis la Conférence internationale du Caire en 1994 sur la population et le développement jusqu'au deuxième Dialogue de haut niveau à New York en 2013. Premièrement, la période entre la Conférence du Caire et le DHN de 2006 est examinée, elle couvre la Conférence internationale sur la population et le développement et les deuxième et troisième comités de l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'émergence des Processus consultatifs régionaux sur les migrations (RCP), l'Initiative de Berne, le Dialogue international de l'OIM sur la migration, la Commission mondiale sur les migrations internationales et le Groupe de Genève sur les migrations. Deuxièmement, elle explore le Dialogue de haut niveau de 2006, ses modalités, ses préparatifs et ses résultats

y compris la création du GFMD et du Groupe mondial sur la migration. Troisièmement, les principaux développements entre le DHN de 2006 et le DHN de 2013 y sont décrits. Enfin, les discussions de la première série, qui a eu lieu le 12 octobre 2012, sont résumées ci-après.

Le deuxième chapitre fournit une étude concise d'une abondante documentation sur les liens entre la migration et le développement. Il met en lumière les lacunes dans les recherches existantes et dans les documents, par exemple en ce qui concerne l'impact des migrations sur les femmes et le développement, et son impact sur la croissance dans les pays de destination en développement. Il note également certaines des conséquences négatives de la migration - sur les migrants et leurs familles, dans certaines situations sur le processus de développement, et résume les principales approches politiques pour renforcer le potentiel de développement des migrations. Il décrit également brièvement les principales questions liées au développement découlant de la recherche sur la relation complexe entre la migration et l'environnement, et présente un aperçu du débat actuel concernant l'intégration de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Enfin, il résume les discussions de la deuxième série du 24 janvier 2013.

Le troisième chapitre porte sur les droits des migrants, et commence par un aperçu de l'ampleur et de l'importance du défi. Il explique pourquoi de nombreux migrants ne jouissent pas pleinement de leurs droits de l'homme malgré un large cadre juridique et une vaste réponse institutionnelle. Il fournit les grandes lignes d'un cadre complet pour la promotion des migrations régulières, ordonnées et sécuritaires, soulignant que les pays d'origine et de destination sont tout aussi responsables pour essayer d'atteindre cet objectif. Il considère également des mesures spécifiques pour renforcer la réponse politique face au trafic de migrants et la traite des êtres humains. En ce qui concerne l'avenir, il identifie de nouvelles tendances qui vont mettre à l'épreuve la capacité des États et des organisations internationales à protéger les droits des migrants. Enfin, les débats de la troisième réunion préparatoire, qui ont eu lieu le 20 février 2013, sont présentés dans le résumé.

Sur la question de la gouvernance, le quatrième chapitre de ce rapport distingue la cohérence de la consultation, la coordination et de la coopération. Il fournit un examen concis de la documentation considérable qui existe sur ces concepts (puisqu'ils s'appliquent à la migration et au développement) en identifiant des exemples concrets, en mettant en lumière les difficultés rencontrées et en listant le cas échéant les recommandations concrètes. Cet examen est suivi d'un résumé de la quatrième discussion préparatoire datant du 23 avril 2013.

Enfin, la quatrième table ronde sur la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre est examinée dans le cinquième chapitre de ce rapport. Premièrement, il décrit les principales tendances et points clefs, ainsi que les moyens de gestion de la mobilité de la main-d'œuvre. Deuxièmement, il fournit un aperçu de l'impact de la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre sur le développement, en se concentrant

sur la migration régulière, ordonnée et sécuritaire ; la réduction des coûts; et le renforcement bilatéral et régional des accords sur la mobilité du travail. D'autres aspects pris en considération sont la mise à profit de la mobilité de la main-d'œuvre pour le développement ; la promotion de programmes temporaires et circulaires de mobilité de la main-d'œuvre ; l'engagement des parties prenantes non gouvernementales et l'amélioration des données et de la recherche. Ce chapitre souligne également la protection des droits des travailleurs migrants. Enfin, il résume les discussions de la cinquième série, qui a eu lieu le 7 juin 2013.

Le présent rapport conclut en fournissant un aperçu des principales conclusions tirées lors de la série de dialogues de haut niveau, en les reliant à certaines des opportunités importantes qui nous attendent pour le DHN de 2013 ainsi que pour le cadre de développement pour l'après-2015.

---

## SÉRIE I

### Depuis la conférence internationale du Caire de 1994 sur la population et le développement jusqu'à aujourd'hui

12 OCTOBRE 2012

#### **1.1 Depuis la Conférence du Caire jusqu'au Dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement**

##### ***1.1.1 La Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement (1994)***

En 1994, la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement (CIPD) a été organisée au Caire, en Égypte, et a eu pour résultat l'adoption d'un programme d'action qui comprenait, pour la première fois, une analyse et des recommandations sur les migrations internationales. 179 gouvernements ont adopté un programme d'action sur 20 ans, qui s'est fondé sur les réussites démographiques, la santé maternelle et les programmes de planification familiale des décennies antérieures tout en abordant, dans une nouvelle perspective, les besoins des premières années du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Dans le chapitre X du programme d'action de la CIPD, les États se sont exprimés sur les défis entourant la gestion de la migration, ont instamment demandé une plus grande coopération entre les États afin de relever ces défis et d'aborder ces politiques recommandées dans des domaines allant de la promotion du potentiel de développement de la migration, au respect des droits de l'homme des migrants, en passant par la lutte contre la traite des êtres humains et la réduction des migrations irrégulières. Plus précisément, concernant les migrations internationales et le développement, les États membres ont souligné que les migrations internationales peuvent avoir des effets positifs sur les communautés des pays d'origine et celles des pays de destination. En outre, le chapitre X a conseillé de trouver des solutions pour les causes profondes de la migration, d'encourager l'envoi de fonds, et de prendre en considération et soutenir les migrations temporaires, le retour volontaire, l'échange d'informations et la collecte de données. Ce chapitre reste à ce jour l'un des textes les plus complets adoptés par la communauté internationale sur les migrations internationales.

Depuis 1994, la Commission de la population et du développement (CPD), désignée pour surveiller la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD, a rédigé des résolutions sur les migrations internationales et le développement. Entre 1994 et 2006, la question des migrations et du développement international a par deux fois été le thème principal de la Commission sur la population et le développement : lors de sa trentième session, en 1997, et lors de sa trente-neuvième session, en 2006. La résolution adoptée lors de la trente-neuvième session en 2006 a abordé de nombreux aspects de la migration et a ensuite été transmise au Dialogue de haut niveau du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) de 2006.

### **1.1.2 Les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée Générale des Nations Unies (1994-2003)**

Entre 1994 et 2003, la Deuxième Commission de l'Assemblée Générale (le Comité économique et financier) a examiné à plusieurs reprises la convocation d'une conférence internationale sur les migrations internationales. En décembre 2003, au cours de sa cinquante-huitième session, l'Assemblée Générale a adopté une résolution sur les migrations internationales et le développement.<sup>2</sup> Les États membres ont décidé qu'en 2006, l'Assemblée Générale - au cours de sa soixante et unième session - consacrerait un Dialogue de haut niveau aux migrations internationales et au développement, et que le document qui en résultera devra être un résumé non contraignant du président.

La Troisième Commission de l'Assemblée Générale (la Commission sociale, humanitaire et culturelle) prend chaque année en considération les droits de l'homme des migrants.

### **1.1.3 Regional Consultative Processes on Migration (RCPs)**

Depuis le début des années 1990, le nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) sur les migrations a régulièrement augmenté. Ces processus sont des consultations répétées, créés et dirigés par les gouvernements, qui ont lieu en dehors des structures institutionnelles, sont en grande partie non contraignantes, et sont conçues pour favoriser le dialogue et la coopération sur les questions de migration. Beaucoup reçoivent une aide du secrétariat et d'autres appuis de l'OIM ou d'autres institutions pertinentes. Ces processus étaient au départ des modèles de migration et ils étaient observés en grande partie sur une base régionale, mais certains incluent maintenant un dialogue inter-régional, tel que le Dialogue d'Abu Dhabi sur les consultations ministérielles à propos de l'emploi à l'étranger et de la main-d'œuvre contractuelle dans les pays d'origine et de destination en Asie. Ces processus peuvent aussi désormais aborder un problème thématique spécifique, tel que le processus de Bali sur le trafic des personnes et la criminalité transnationale connexe.<sup>3</sup>

Tous les PCR ont rempli une importante fonction pour établir un climat de confiance en fournissant le lieu dans lequel les gouvernements peuvent discuter et travailler ensemble sur les questions liées à la migration. Les PCR ont entraîné d'importantes améliorations de situations et de politiques aux niveaux national et régional, telles que l'adoption d'une loi sur la traite des personnes, l'adoption de mesures de collaboration pour faciliter le retour

2 Assemblée générale des Nations Unies (2003, A/RES/58/208).

3 D'autres PCR : Les consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (APC) ; le Processus de Budapest ; la Conférence de la CEI ; le Processus de Colombo les Consultations ministérielles sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie ; l'Autorité intergouvernementale pour le développement - le Processus consultatif régional sur la migration (IGAD-RCP) ; les Consultations intergouvernementales sur les questions de migration, d'asile et de réfugiés (CIG) ; le Processus de Manille ; le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique australe (MIDSA) ; le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA) ; le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) ; la Conférence régionale sur les migrations pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et le Mexique (Processus de Puebla) ; la Conférence sud-américaine sur la migration (SACM ou Processus de Lima) ; le Processus de Söderköping ; et le Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale.

et la réinsertion des migrants, et de mesures visant à protéger les droits de l'homme des migrants.

Étant donné la richesse de leur expérience, les PCR du monde entier, avec l'aide de l'OIM, organisent maintenant environ deux fois par an une Consultation mondiale des présidences et des secrétariats des Processus consultatifs régionaux sur les migrations afin d'échanger leurs points de vue et idées. En outre, plusieurs espaces de dialogues inter-régionaux sur les migrations se sont développés (comme par exemple le Dialogue UE-Afrique sur la migration et le développement) et les Commissions économiques régionales de l'ONU intègrent de manière plus systématique les questions liées aux migrations dans leurs programmes d'intégration économique régionaux.

#### **1.1.4 L'Initiative de Berne (2001 – 2004)**

Entre 2001 et 2004, le gouvernement de la Suisse a dirigé un Processus consultatif mené par l'État avec pour objectif d'atteindre une meilleure gestion de la migration au niveau national, régional et mondial grâce à l'amélioration de la coopération entre les États. Ce Processus a été nommé l'Initiative de Berne. L'OIM a fourni des services de secrétariat. L'Initiative de Berne a permis aux gouvernements de toutes les régions du monde de partager leurs différentes priorités en matière de politiques et, avec l'aide des parties prenantes pertinentes, d'identifier une orientation commune pour la gestion des migrations, fondée sur les notions de coopération, de partenariat, d'exhaustivité, d'équilibre et de prévisibilité.

L'Initiative de Berne a été lancée par le gouvernement de la Suisse (Office fédéral suisse des réfugiés) lors du Symposium International sur les migrations en juin 2001 (« Berne I »). Les responsables gouvernementaux, les experts d'organismes internationaux, les organisations non gouvernementales et les universitaires ont conclu qu'il était nécessaire d'adopter une approche équilibrée pour faciliter la migration régulière et empêcher la migration irrégulière. Ils ont en outre convenu qu'ils pourraient tirer des avantages mutuels d'une meilleure coopération entre les États.

Après la convocation de quatre grandes consultations régionales - au Chili pour le continent Américain, en Chine pour l'Asie, en Hongrie pour l'Europe et en Éthiopie pour l'Afrique - ainsi que plusieurs consultations mondiales, y compris « Berne II » en décembre 2004, l'Initiative de Berne publie un important document sur les résultats de ce Processus. Cet Agenda International pour la gestion de la migration (IAMM) est un système de référence et cadre d'action non-contraignant visant à faciliter la coopération entre les États dans le domaine de la planification et la gestion humaine et ordonnée du mouvement des personnes. Il contient un ensemble d'accords communs sur les migrations, ainsi qu'une énumération des pratiques les plus efficaces pour traiter bon nombre des questions sur les migrations. L'IAMM est tiré en grande partie des déclarations et documents qui ont découlé des PCR et rassemble ainsi à un niveau mondial les enseignements partagés tirés des différents dialogues régionaux sur la migration. Sa validation à travers les consultations régionales de Berne et à l'échelle mondiale lors de Berne II a confirmé sa pertinence pour les gouvernements du monde entier. L'IAMM est actuellement utilisé par les gouvernements aux niveaux national, régional et mondial. Par exemple, avec l'aide de

l'OIM, les PCR ont utilisé l'IAMM comme base pour les ateliers de renforcement des capacités.

### **1.1.5 Le Dialogue international sur la migration de l'Organisation internationale pour les migrations (2001)**

En 2001, et en réponse à l'intérêt croissant de ses membres, le Conseil de l'OIM a lancé le Dialogue international sur la migration (IDM), qui a été l'occasion pour les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres intervenants de discuter des problèmes contemporains découlant des politiques de migration, des sujets d'intérêt commun. Cet IDM a aussi été l'occasion de coopérer pour régler ces problèmes. Le Dialogue a eu lieu lors des sessions annuelles du Conseil et lors d'ateliers entre les sessions qui ont exploré les aspects pluridisciplinaires de la migration et ont favorisé les liens importants avec les domaines politiques apparentés (tels que le commerce, la santé, le développement). Des ateliers entre les sessions sont souvent organisés en partenariat avec d'autres organisations et institutions et avec l'aide des gouvernements donateurs.

Le thème principal et les thèmes des ateliers sont sélectionnés chaque année par les membres de l'OIM. Le thème pour 2013 se concentre sur les migrants et le développement, c'est également le thème de la publication annuelle phare de l'OIM : le rapport sur la migration dans le monde. L'IDM a contribué à renforcer la confiance en la capacité des gouvernements et d'autres intervenants à se réunir et à explorer les problèmes contemporains liés à la migration en vue de trouver des solutions pratiques.

### **1.1.6 La Commission mondiale sur les migrations internationales (2003 – 2005)**

Dans son rapport sur *Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement*,<sup>4</sup> le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan considérait que la migration était une question prioritaire pour la communauté internationale. Désireux de fournir le cadre pour la formulation d'une réponse cohérente, complète et globale face aux questions de migration, et agissant suite aux encouragements du Secrétaire Général, les gouvernements de la Suède et de la Suisse, de concert avec les gouvernements du Brésil, du Maroc, et des Philippines, ont décidé de créer une Commission mondiale sur les migrations internationales (GCIM). Plusieurs pays se sont joints aux efforts et un groupe illimité de gouvernements s'est établi pour soutenir et suivre les travaux de la Commission.

La Commission mondiale sur les migrations internationales (GCIM) a été lancée par le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan et les gouvernements de la Suède et de la Suisse le 9 décembre 2003 à Genève. La Commission a été conçue pour promouvoir un vaste débat entre les États et d'autres intervenants en matière de migration ; pour analyser les lacunes des approches politiques actuelles en matière de migration ; pour examiner les liens entre les migrations et d'autres problèmes mondiaux ; et pour présenter des recommandations appropriées au Secrétaire Général de l'ONU, aux gouvernements et aux

---

4 Assemblée générale des Nations Unies (2002, A/57/387).

autres parties prenantes. Elle était composée de 19 commissaires, fonctionnait indépendamment et a rendu son rapport final – *La migration dans un monde interconnecté : de nouvelles orientations pour l'action* – au Secrétaire Général en 2005.

Dans son rapport final, la Commission a noté que les migrations internationales ont augmenté presque jusqu'à la limite de l'agenda politique mondial. Comme l'ampleur, l'envergure et la complexité de la question ont augmenté, les États et les autres parties prenantes ont pris conscience des défis et des possibilités que les migrations internationales représentaient. La CMMI a identifié six principes d'action fondamentaux et a reconnu la nécessité d'une plus grande capacité, cohérence et coopération sur les questions de migration. Les principes d'action sont axés sur les thèmes suivants : la migration par choix ; les migrations et l'économie mondiale ; le renforcement économique et l'impact sur le développement ; la lutte contre la migration irrégulière ; le renforcement de la cohésion sociale à travers l'intégration ; la protection des droits des migrants ; et le renforcement de la gouvernance : cohérence, capacité et coopération. Le rapport a également recommandé la création potentielle d'un « établissement de migration mondial » inter-agences.

Pour atteindre ces objectifs, en 2004 et en 2005, la Commission et son secrétariat basé à Genève se sont régulièrement réunis et ont entrepris des consultations avec un large éventail d'intervenants. Ces consultations ont compris cinq grandes audiences régionales dans la région de l'Asie et du Pacifique, la région méditerranéenne et le Moyen-Orient, l'Europe, l'Afrique et le continent américain, auxquelles ont participé des fonctionnaires gouvernementaux aux niveaux local, national, régional et international, des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales, des syndicats, des associations de migrants, et d'autres institutions de la société civile, ainsi que des employeurs, des dirigeants d'entreprise, des agents de recrutement, des experts universitaires et des journalistes. Les

co-présidents, les membres de la Commission, le directeur exécutif et le secrétariat ont également tenu de nombreuses réunions bilatérales avec les gouvernements et les institutions, dans les capitales ainsi qu'à Genève et à New York. En plus de ces activités, la Commission a organisé une série d'ateliers thématiques avec des groupes d'intervenants, comprenant des parlementaires, des intervenants du secteur privé, des organisations des droits de l'homme, les médias, des spécialistes des politiques migratoires et des chercheurs africains. Le secrétariat de la Commission a établi une vaste analyse de la politique et un programme de recherche, impliquant à la fois des spécialistes et de jeunes chercheurs dans le domaine des migrations internationales. Tout au long du processus, le groupe de base des États - qui en août 2005 comprenait 32 gouvernements de toutes les régions - a agi comme un organe consultatif informel de la Commission.

### **1.1.7 Le Groupe de migration mondiale (2006)**

En réponse à la recommandation du CMMI pour la création d'un groupe de haut niveau d'échange entre les institutions qui s'occupent d'activités liées à la migration, en avril 2006, le Groupe de Genève sur la migration est devenu le Groupe sur la migration (GMG), approuvé par le Secrétaire Général de l'ONU de l'époque, Kofi Annan.

Le GMG est un groupe inter-institutions réunissant des responsables d'organismes pour promouvoir une plus large application de tous les instruments internationaux et régionaux pertinents et des normes relatives à la migration, et pour encourager l'adoption d'une approche plus cohérente, plus globale et pour mieux coordonner les différentes approches de la question des migrations internationales. Le groupe est particulièrement impliqué dans l'amélioration de l'efficacité globale de ses membres et des autres parties prenantes. Il vise à effectuer cette amélioration en tirant profit des possibilités et en relevant les défis présentés par les migrations internationales.

Les 16 membres actuels du groupe de migration mondiale sont: l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'ONU femmes, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les Commissions régionales des Nations Unies. Le GMG se réunit à intervalles réguliers. La Présidence est tenue à tour de rôle par responsables exécutifs des organisations membres.

Le GMG a créé trois groupes de travail : (1) intégration de la migration dans la planification du développement, co-présidé par l'OIM et le PNUD, (2) données et recherche, co-présidé par l'OIM et l'UNDESA, et (3) droits de l'homme, genre et migration, co-présidé par le HCDH, l'UNICEF et ONU Femmes. Il a également mis en place deux groupes de travail : (1) renforcement des capacités, et (2) migration et travail décent, co-présidé respectivement par l'UNITAR et l'OIM et par l'OIT et l'OIM. Le GMG a collectivement produit une publication sur les migrations et les droits de l'homme, sous la présidence du FNUAP, et sur l'Intégration de la migration dans la planification du développement : Un manuel à l'intention des décideurs et des praticiens, qui a été lancé par l'OIM et finalement approuvé par le GMG. Le manuel sert aujourd'hui de base pour plusieurs projets pilotes généraux - au Bangladesh, en Jamaïque, en Moldavie et en Tunisie - codirigés par l'OIM et le PNUD et soutenus par le groupe de travail GMG sur l'intégration. Sous la présidence de l'UNICEF, un symposium GMG sur la jeunesse et la migration a eu lieu en mai 2010. Le GMG a récemment entrepris un examen de ses méthodes de travail et adopté plusieurs réformes visant à améliorer son efficacité.

## **1.2 Le Dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement**

Le Dialogue de haut niveau de 2006 sur les migrations internationales et le développement a eu lieu à l'Assemblée Générale de l'ONU les 14 et 15 septembre 2006 et a été le premier débat de haut niveau de l'Assemblée Générale sur la migration. L'objectif était d'examiner

le thème général, soit les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, afin de trouver des moyens appropriés pour pouvoir maximiser les avantages des migrations en matière de développement et minimiser les impacts négatifs.

### **1.2.1 Modalités**

Les modalités du DHN de 2006 ont été définies dans plusieurs résolutions successives de l'Assemblée Générale<sup>5</sup> et élaborées dans divers rapports et notes du Secrétaire Général.<sup>6</sup> Ces résolutions comportent les modalités concernant les dates, les thèmes, l'organisation, la documentation, la participation et les résultats.

Le Dialogue de haut niveau s'est composé de quatre séances plénières et de quatre tables rondes interactives. Les thèmes des tables rondes étaient les suivants :

- Les effets des migrations internationales sur le développement économique et social ;
- Les mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, et à prévenir et à lutter contre le trafic de migrants et la traite de personnes ;
- Les aspects pluridimensionnels des migrations et du développement international, y compris les envois de fonds ;
- La mise en place de partenariats, le renforcement des capacités et le partage des meilleures pratiques à tous les niveaux, y compris aux niveaux bilatéral et régional, pour le bénéfice des pays et des migrants.

### **1.2.2 Préparatifs**

Le 23 janvier 2006, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, a nommé M. Peter Sutherland au poste de Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement. M. Sutherland est le principal lien entre l'ONU et le Forum mondial sur la migration et le développement et est en contact étroit avec l'actuel Secrétaire Général, le conseillant sur la préparation du DHN de 2013.

L'Assemblée Générale a également organisé une séance interactive avec les ONG, la société civile et des représentants du secteur privé à New York, le 12 juillet 2006. Un résumé de cet événement a été livré au DHN de 2006. En outre, deux discussions de groupe avec des organisations internationales ont été organisées à Genève et à New York. Au cours de ces événements, tous les partenaires concernés (les États membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, les ONG, la société civile et le secteur privé) ont eu l'occasion d'apporter leur contribution avant le Dialogue de haut niveau de septembre 2006. Ils ont ouvert la voie à des discussions qui ont eu lieu au cours de la séance plénière et des tables rondes.

### **1.2.3 Résultats**

Le Dialogue de haut niveau de 2006 a généralement été considéré comme un succès, et a permis de surmonter la polarisation nord/sud, ou encore pays de destination/pays

5 Assemblée générale des Nations Unies (2003, A/RES/58/208; en 2004, A/RES/59/241; 2005b, A/RES/60/227).

6 Assemblée générale des Nations Unies (2005a, A/60/205; 2006a, A/60/864).

d'origine. En octobre 2006, le Président de l'Assemblée Générale a publié son résumé :<sup>7</sup>

- Les participants ont souligné le caractère mondial de la migration internationale, et ont convenu qu'il pourrait représenter une force positive pour le développement des pays d'origine et des pays de destination ;
- Les participants ont estimé qu'il était essentiel de s'attaquer aux causes profondes des migrations internationales afin de s'assurer que les gens effectuaient des migrations par choix plutôt que par nécessité ;
- Les participants ont reconnu que la migration internationale, le développement et les droits de l'homme étaient intrinsèquement liés ;
- Les participants ont convenu que les communautés d'immigrés présentaient un potentiel important pour contribuer au développement de leur pays d'origine ;
- Les participants ont exprimé leur inquiétude face à l'augmentation de la migration irrégulière, de l'exploitation et de l'abus des migrants en situation irrégulière. Ils ont en outre convenu que la traite des personnes et le trafic de migrants, en particulier des femmes et des enfants, devraient être combattus de toute urgence aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial.

Le Dialogue de haut niveau de 2006 a fait avancer le débat mondial sur les migrations internationales, principalement par l'intermédiaire de la création du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), un forum consultatif informel et non contraignant, dirigé par les États, convoqué en dehors des structures institutionnelles et qui a en grande partie pris exemple sur les PCR. Le FMMD représentait un compromis entre les États qui souhaitent poursuivre le débat sur la migration au sein de l'ONU et ceux qui s'y opposaient. La création du forum non contraignant, dirigé par les États et mis en place dans le but de poursuivre le dialogue a permis de tenir compte des préoccupations au sujet de l'établissement de normes émises par les opposants à l'introduction de la migration au sein de l'ONU. En décembre 2006, l'Assemblée Générale a pris note du résumé du président sur le Dialogue de haut niveau, le Forum mondial sur la migration et le développement, et sur la création du Groupe mondial sur la migration.<sup>8</sup>

### **1.3 À partir du Dialogue de haut niveau de 2006 jusqu'au Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement**

#### **1.3.1 Le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)**

Après le DHN de 2006, les États membres ont approuvé la proposition du Secrétaire Général de l'ONU et de son Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement qui était de créer un forum pour poursuivre le dialogue mondial sur les migrations internationales et le développement. Cela a abouti à la création du Forum mondial sur la migration et le développement.

<sup>7</sup> Assemblée générale des Nations Unies (2006b, A/61/515).

<sup>8</sup> Assemblée générale des Nations Unies (2006c, A/RES/61/208).

Les principaux objectifs du Forum sont les suivants :

- Fournir un lieu d'accueil pour les décideurs politiques et les praticiens des politiques de haut niveau pour qu'ils puissent discuter de façon informelle des politiques, des défis et des opportunités pratiques que représente le lien entre la migration et le développement ; et s'engager avec d'autres intervenants (y compris les ONG, les experts et les organisations de migrants) à encourager des résultats pragmatiques et concrets aux niveaux national, bilatéral et international.
- Échanger de bonnes pratiques et expériences, qui peuvent être reproduites ou adaptées à d'autres circonstances, afin de maximiser les avantages tirés du développement de la migration et des flux migratoires ;
- Identifier les lacunes d'information, politiques et institutionnelles pour favoriser les synergies et une meilleure cohérence des politiques de migration et de développement aux niveaux national, régional et international ;
- Mettre en place des partenariats et une coopération sur les migrations et le développement entre les pays, mais aussi entre les pays et les autres intervenants (par exemple les organisations internationales, les diasporas, les migrants, les universités) ;
- Structurer les priorités et les programmes internationaux sur la migration et le développement.

Le FMMD se tient une fois par an et est accueilli par un État membre responsable de la préparation, selon un système de rotation de la présidence. Afin de fournir un appui à ce processus mené par un État, un cadre a été créé, qui comprend :

- Une troïka : le président actuel, le précédent, et le futur président.
- Un groupe de direction : un certain nombre de gouvernements qui fournissent un appui stratégique et politique à la présidence en exercice et au Forum ;
- Des amis du Forum : un organe consultatif ouvert à tous les États membres et observateurs de l'ONU ;
- Les points focaux nationaux : des responsables gouvernementaux de haut rang provenant des pays participants, désignés comme points de contact pour la préparation ;
- Une unité de soutien : une structure légère créée en 2008 pour aider la présidence en exercice face à ses besoins administratifs, financiers et logistiques, soutenue par l'OIM.

Le premier FMMD a été accueilli par le gouvernement de la Belgique en 2007. Au cours des années, il est devenu plus qu'une traditionnelle conférence annuelle, se plongeant plus en profondeur dans les structures gouvernementales et les politiques d'information, afin de modifier les attitudes et d'aider à redéfinir les politiques. Il a également ouvert la porte à de sérieux débats mondiaux sur la façon dont les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales peuvent et doivent améliorer leur manière de travailler ensemble pour optimiser les résultats en matière de développement

de la migration. Dans son rapport à l'Assemblée Générale de l'ONU lors de sa soixante-cinquième session, en août 2010, le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon, a reconnu que « ... les réunions du Forum mondial sur la migration et le développement ont réussi à obtenir l'engagement des gouvernements et du système multilatéral pour la reconnaissance des avantages que la migration internationale présente pour le développement et ont réussi à obtenir leur collaboration pour faire face aux effets négatifs potentiels ».<sup>9</sup>

Au cours de la conceptualisation et de la rédaction des documents d'information de la table ronde, et au cours des séances de table ronde, toutes les réunions du FMMD ont bénéficié des documents et commentaires d'un certain nombre d'organismes provenant du Groupe mondial sur la migration (GMG). Le GMG fournit des experts pour soutenir - de manière collective ou à travers des efforts individuels de la part de ses 16 organismes membres - les FMMD et réunions lorsque ces derniers préparent la mise en œuvre des résultats et des recommandations du Forum. Depuis sa création, l'OIM a toujours envoyé un haut fonctionnaire spécialiste des migrations travailler avec chaque présidence du FMMD pour aider aux préparatifs. L'OIM accueille également des réunions en son sein mais fonctionne indépendamment de l'unité de soutien du FMMD, qui a été établie en 2008 pour fournir un appui administratif au FMMD. Les organismes membres du GMG ont apporté leur soutien aux activités des groupes de travail ad hoc du FMMD et ont également contribué aux réunions de la société civile. Au cours des deux dernières années, et grâce à des activités conjointes, le groupe a fourni d'autres apports techniques pour les processus du FMMD, et a organisé une session du GMG en marge du Forum.

Depuis 2006, le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les migrations internationales et le développement, M. Peter Sutherland, a agi comme le principal lien entre le FMMD mené par les États et l'Organisation des Nations Unies. Le Représentant spécial participe activement aux réunions annuelles du FMMD mais aussi au processus préparatoire. D'autre part, il fournit des conseils politiques et stratégiques aux présidences de la FMMD en fonction.

En novembre 2012, la République de Maurice a accueilli le sixième FMMD dont le thème principal était de « renforcer la contribution de la migration au développement des migrants, des collectivités et des États ». En 2011, la première phase d'une évaluation interne du processus de gouvernement au sein du FMMD a été effectuée, cette phase s'est penchée sur les structures, le format, le contenu et les impacts du FMMD. Le rapport de l'évaluation reflète, notamment, une réponse largement positive de la part des gouvernements face aux succès de FMMD jusqu'à aujourd'hui. En 2012, la République de Maurice a mené la deuxième et dernière étape de l'évaluation interne, en mettant l'accent sur plusieurs questions stratégiques telles que l'avenir du FMMD. Le rapport de l'évaluation complète sera présenté lors du Dialogue de haut niveau de 2013. Le FMMD de 2014 sera accueilli par le Gouvernement de la Suède.

---

9 Assemblée générale des Nations Unies (2010a, A/65/203).

### **1.3.2 La migration internationale et le développement à l'ordre du jour des Nations Unies**

En juin 2008, l'Assemblée Générale a adopté une résolution sur les liens entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum mondial sur la migration et le développement, en se concentrant en particulier sur le rôle du Représentant spécial pour les migrations internationales et le développement et le rôle du Groupe mondial sur la migration. L'Assemblée Générale a encouragé les États membres et les membres du GMG à contribuer et à fournir un appui technique au FMMD.<sup>10</sup>

En août 2008, le Secrétaire Général sur les migrations internationales et le développement a établi un rapport pour le débat biennal de la Deuxième Commission de l'Assemblée Générale. Ce rapport a fourni une base pour l'examen des options possibles pour le suivi du DHN de 2006. Le rapport a évalué les activités des organes compétents, des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales compétentes pour répondre aux questions liées aux migrations internationales et au développement. En outre, le rapport comprend une évaluation des mécanismes de coopération existants pour les migrations et le développement.<sup>11</sup>

En décembre 2008, l'Assemblée Générale a adopté une résolution qui décidait de suivre le DHN de 2006 en organisant un deuxième DHN sur les migrations internationales et le développement au cours de sa soixante-huitième session, en 2013, et en organisant une journée de débat thématique sur les migrations internationales et le développement. Cette journée a été organisée par le Président de l'Assemblée Générale en mai 2011.<sup>12</sup>

Le rapport d'août 2010 du Secrétaire Général sur les migrations internationales et le développement a examiné, entre autres, les tendances de la migration internationale à la lumière des effets des crises financières et économiques ; il s'est concentré sur les mesures prises par le système des Nations Unies pour assurer le respect des droits de l'homme des migrants ; et a examiné le financement multilatéral pour les activités et les projets qui servent à promouvoir les aspects bénéfiques des migrations internationales et du développement, à promouvoir le FMMD et son interaction avec le GMG.<sup>13</sup>

En 2009, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a publié son rapport sur le développement humain, un rapport qui s'est concentré pour la première fois sur la migration et la mobilité humaine en tant qu'aspect critique de la mondialisation. Surmonter les obstacles : La mobilité humaine et le développement est un rapport qui examine la manière dont de meilleures politiques tournées vers la mobilité peuvent améliorer le développement humain. Il discute des mesures pratiques qui peuvent améliorer les perspectives des migrants à l'arrivée, ce qui à son tour présentera de grands avantages pour les communautés des pays de destination comme pour celles des lieux d'origine. Il

10 Assemblée générale des Nations Unies (2008a, A/RES/62/270).

11 Assemblée générale des Nations Unies (2008c, A/63/265).

12 Assemblée générale des Nations Unies (2008b, A/RES/63/225).

13 Assemblée générale des Nations Unies (2010a, A/65/203).

stipule que : « ...la coopération internationale, en particulier à travers les accords bilatéraux ou régionaux, peut mener à une meilleure gestion de la migration, une amélioration de la protection des droits de l'homme des migrants et un renforcement de la participation des migrants à la fois dans les pays d'origine et dans ceux de destination ». <sup>14</sup>

En décembre 2010, l'Assemblée Générale a, lors de sa soixante-cinquième session, adopté une résolution sur les migrations internationales et le développement dans laquelle elle a prié le Secrétaire Général de préparer un rapport pour la soixante-septième session de l'Assemblée Générale sur les modalités d'organisation du DHN de 2013 sur les migrations internationales et le développement, en incluant les thèmes possibles. En outre, l'Assemblée Générale a invité les Commissions régionales, en collaboration avec d'autres entités compétentes du système des Nations Unies, ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations, à organiser des débats dans le but d'examiner les aspects de la migration internationale et du développement et de contribuer au rapport du Secrétaire Général sur ce point et au processus préparatoire du Dialogue de haut niveau. <sup>15</sup>

En avril 2012, le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies a recommandé au FNUAP et à l'OIM, en collaboration avec le GMG, de déposer une série de recommandations et de résultats sur les questions de migration qui sera proposée par le système des Nations Unies dans le cadre de la préparation pour le Dialogue de haut niveau de 2013. Le document a été présenté au Comité de haut niveau des Nations Unies sur les programmes (HLCP) en janvier 2013 pour être discuté lors de la session de printemps du HLCP en 2013.

La Deuxième Commission de l'Assemblée Générale a organisé son débat biennal habituel sur les migrations internationales et le développement en octobre 2012. Ce débat s'est fondé sur le rapport que le Secrétaire Général avait rédigé sur le même sujet en 2012. Le débat de la Deuxième Commission a mené à la définition de modalités d'un projet de résolution <sup>16</sup> qui a déterminé le format et les thèmes du DHN de 2013, ces derniers étant reflétés dans le reste du présent rapport.

En avril 2013, la quarante-sixième session de la Commission de la population et du développement (CPD) a eu lieu, elle a porté sur « les nouvelles tendances en matière de migration - les aspects démographiques ». Le résultat de cette session a été une résolution <sup>17</sup> qui demande notamment aux États de veiller à ce que la migration (qui touche de nombreux domaines du développement) soit intégrée aux politiques, stratégies et programmes de développement nationaux et sectoriels.

---

14 PNUD (2009).

15 Assemblée générale des Nations Unies (2010b, A/RES/65/170).

16 Assemblée générale des Nations Unies (2012, A/RES/67/219).

17 Commission des Nations Unies de la population et du développement (2013, E/2013/25).

---

## RÉSUMÉ DE LA SÉRIE I

### Introduction

La réunion a été présidée par les gouvernements de Maurice et de la Suisse. La plus grande priorité de cette réunion a été d'obtenir une vue d'ensemble de l'évolution du débat mondial sur la migration au cours des 20 dernières années. La réunion avait pour but de fournir un cadre pour les tables rondes autour de thèmes spécifiques identifiés pour le Dialogue de haut niveau de 2013.

Dans ses remarques de bienvenue, Son Excellence M. Milan J. N. Meetarbhan, Représentant permanent de la République de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait observer que les informations qui seraient partagées lors de cette table ronde aideraient non seulement à préparer le DHN de 2013, mais aussi le prochain Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), organisé en novembre 2012 par le gouvernement de l'île Maurice. Il a présenté un bref historique du processus du FMMD, mettant l'accent sur son caractère inclusif. Il a expliqué que le gouvernement de Maurice aspirait à poursuivre l'élan positif du FMMD, en se concentrant concrètement sur les compétences, sur la mobilité régionale de la main-d'œuvre et sur le thème « des migrants en détresse ». La présidence mauricienne était déterminée en particulier à se concentrer sur l'impact de la migration sur le développement, et à obtenir des résultats qui amélioreront la vie des migrants dans le monde entier. M. Meetarbhan a également indiqué que la migration est un processus historique qui fait actuellement l'objet de nouveaux modèles et processus, dont l'un des facteurs les plus importants sera le changement climatique.

Son Excellence le co-président M. Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également accueilli avec enthousiasme la possibilité pour les États membres, les organisations internationales - et en particulier le Groupe mondial sur la migration (GMG) - les organisations de la société civile et les experts en migration de s'engager dans un dialogue ouvert, un échange d'opinions, et créer un réseau en vue du Dialogue de haut niveau. Il a estimé qu'il était important que les Missions permanentes des Nations Unies aient la possibilité de développer une vision commune de l'évolution du débat sur la migration mondiale, et de sa relation avec le développement, avant le début des négociations sur les modalités de résolution pour le Dialogue de haut niveau. M. Seger a également souligné l'engagement du Gouvernement de la Suisse pour renforcer la coopération multilatérale sur les migrations internationales et le développement, par exemple par le biais de son Initiative de Berne, le parrainage de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), et sa présidence au Forum mondial sur la Migration et le développement (GFMD) de 2011, au cours de laquelle la première évaluation du FMMD a été lancée.

## Les aboutissements de l'Organisation des Nations Unies et d'autres processus depuis 1994

La première session a été présidée par Mme Ann Pawliczko, du Service de la population et du développement, pour le FNUAP. Les trois membres de la Commission étaient M. Bela Hovy, Chef de la Section des migrations, Division de la Population, DAES, Mme Michele Klein Solomon, Observatrice permanente de l'OIM à l'ONU ; et Mme Eva Sandis, Présidente du Comité des ONG sur la migration.

Au cours de ses observations préliminaires, Mme Pawliczko a signalé que les migrations internationales ont été sur la scène mondiale depuis des décennies, y compris à l'ONU et dans d'autres instances. Lors de la première session de la Commission de la population en 1947 il a été dit : « Presque chaque branche de l'Organisation et des institutions spécialisées exige des informations fiables et rapides sur le nombre et les caractéristiques des personnes situées dans différentes parties du monde et sur la manière dont leur nombre change à travers les naissances, les morts et les migrations. Nous avons besoin de nombres précis en ce qui concerne les êtres humains ». Les deux conférences sur la population qui se sont tenues à Bucarest (1974) et à Mexico (1984) ont abordé les aspects pertinents de la migration internationale, y compris sa relation avec le développement, la protection des travailleurs migrants, la migration irrégulière et les déplacements forcés. La Conférence du Caire (1994) a marqué une étape importante : Le chapitre X du Programme d'action est à ce jour l'un des textes approuvés les plus complets sur le sujet.

La présentation de M. Hovy s'est concentrée sur les migrations internationales et le programme de développement des Nations Unies. Il a commencé par une présentation des tendances contemporaines en matière de migrations internationales : il y a environ 214 millions de migrants internationaux dans le monde d'aujourd'hui ; la majorité d'entre eux est originaire des pays du Sud, mais ces migrants vivent dans le Nord ; et bien que l'essentiel de la migration reste majoritairement intra-régionale, la migration inter-régionale tient aussi une place importante. Il a également expliqué la manière dont la migration internationale peut être un facteur d'influence sur les tendances démographiques. Dans la deuxième partie de sa présentation, M. Hovy a exposé les principaux points de repère dans l'évolution du débat de l'ONU sur les migrations internationales et le développement, en commençant par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire en 1994. Il a indiqué que le Conseil économique et social de la Commission de la population et du développement (CPD) avait été chargé de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD, qu'il avait abordé la migration internationale lors de ses 30<sup>ème</sup> et 39<sup>ème</sup> sessions en 1997 et 2006, et qu'il l'aborderait de nouveau lors de sa quarante-sixième session, en 2013. La question de la migration et du développement a également été au programme de la Deuxième Commission de l'Assemblée Générale tous les deux ans, et tous les ans au programme de la 3<sup>ème</sup> Commission pour les questions sur les droits de l'homme et les questions connexes. Au total, il y a eu 11 résolutions de l'Assemblée Générale jusqu'à ce jour. Un autre tournant identifié par M. Hovy a été la création de la Commission mondiale sur les migrations internationales par le Secrétaire Général de l'ONU, dont le rapport final contient

un certain nombre de recommandations novatrices, notamment sur le développement d'un établissement mondial inter-agences pour la migration. Enfin, et pour ce qui est de l'avenir, M. Hovy a examiné les perspectives de la contribution de la migration internationale au développement pour reconnaître cette contribution dans le programme pour le développement des Nations Unies de l'après-2015.

Mme Michele Klein Solomon s'est intéressée dans son intervention aux dialogues sur la migration régionale et internationale, en commençant par rappeler qu'historiquement, la migration a toujours été gérée au niveau national, et que les initiatives régionales et mondiales ont seulement commencé à émerger au cours des 20 dernières années. Alors que certaines de ces initiatives ont été prises au sein du système des Nations Unies, la majorité a été entreprise par les États. Outre les processus des Nations Unies déjà identifiés par M. Hovy, Mme Klein Solomon a également considéré les initiatives suivantes comme étant des tournants dans l'évolution d'un débat mondial sur les migrations internationales et dans les liens de ce débat avec le développement : l'Initiative de Berne (2001-2004), l'OIM pour le Dialogue international sur la migration (2001-aujourd'hui), et le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). La majorité de sa présentation a porté sur les processus consultatifs (PCR), que Mme Klein Solomon a défini comme étant des structures informelles, non contraignantes et spécifiques à la migration, situées hors des institutions formelles. Elle a brièvement décrit les 16 PCR majeurs actuels, résumant le tout en affirmant que les PCR existent maintenant dans la plupart des régions du monde, et que la plupart des gouvernements prennent part à au moins un PCR. Elle a aussi expliqué qu'il y a eu trois réunions PCR mondiales à ce jour, qui ont réuni une majorité de PCR et ont fourni un lieu pour l'échange des meilleures pratiques et méthodes de travail. Mme Klein Solomon a conclu que sans les efforts des États aux niveaux régional et mondial, la progression du débat mondial sur les migrations internationales et le développement de l'ONU aurait été moins probable ; et que les initiatives des États sont susceptibles de poursuivre, coexister avec et compléter celles de l'ONU.

Mme Eva Sandis a attiré l'attention sur l'engagement de la société civile mondiale. Elle a apprécié la reconnaissance croissante du fait que la société civile est un intervenant clef dans le débat mondial sur la migration et le développement, et a apprécié la reconnaissance générale du fait que la collaboration est la meilleure façon d'atteindre les intérêts respectifs des États et de la société civile. Le Comité des ONG sur la migration, dont Mme Sandis est la présidente, est issu de préparations réalisées par la société civile pour le premier DHN de 2006. Ce Comité est maintenant engagé activement dans les préparatifs du deuxième DHN. Tout en reconnaissant que le Forum mondial sur la migration et le développement ne devrait pas être l'objectif exclusif du DHN, Mme Sandis a estimé qu'il y avait des leçons à tirer de la collaboration avec la société civile, en particulier sous la forme de l'Espace commun initié lors du FMMD par le Gouvernement du Mexique pour assurer un échange direct entre les États et la société civile. Une autre étape positive a été le fait de passer la responsabilité des journées de la société civile (qui se déroulent lors du FMMD) à la société civile elle-même, à travers la création d'un bureau de coordination de la société civile dans la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM). Mme Sandis a également reconnu une convergence d'intérêts entre les États et la société civile,

en particulier en ce qui concerne le caractère central du respect des droits de l'homme des migrants. Elle a conclu en incitant les États et la société civile à continuer à s'engager, par l'intermédiaire du DHN et dans la préparation du programme de développement pour l'après-2015.

### **Les aboutissements de l'Organisation des Nations Unies et d'autres processus depuis 2006**

La deuxième session, se concentrant sur les réussites atteintes depuis le DHN de 2006, a été présidée par M. William Lacy Swing, directeur général de l'OIM. Dans ses commentaires d'introduction de la session, M. Swing a fait trois observations. Premièrement, alors que cette table ronde est en grande partie axée sur les processus, il est important de ne pas perdre de vue le fait que les migrants sont des personnes et qu'ils représentent une communauté mondiale d'au moins 214 millions de personnes. Deuxièmement, il a souligné l'importance du Dialogue international sur la migration et le développement. Enfin, il a fait observer que le monde s'intéresse de plus en plus aux migrations, et pour illustrer son propos, il a souligné l'énorme expansion des activités de l'OIM au cours des dernières années. Les deux intervenants étaient M. Peter Sutherland, représentant spécial des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement; et M. Reetoo qui a parlé au nom de son Excellence l'Ambassadeur M. Shree Baboo Chekitan Servansing de Maurice.

M. Sutherland est revenu sur le DHN de 2006. Lors de cette réunion, comme M. Sutherland l'a fait observer, il y avait encore un manque de consensus au sujet de la manière dont la migration et les programmes de développement devaient être liés. Une sensibilité particulière a été accordée au rôle que l'ONU devrait tenir au sein de ce que de nombreux États ont estimé être une question de souveraineté, et à la mesure dans laquelle la société civile devrait être incluse au sein de tout processus mené par l'État. Dans ce contexte, le Forum mondial sur la migration et le développement a été conçu comme un mécanisme pour favoriser le dialogue et s'est réuni sur une base régulière depuis lors. À propos du FMMD de ce jour, M. Sutherland a estimé que, d'une manière générale, il a obtenu des résultats positifs. Plus précisément, le FMMD est allé au-delà de la simple rhétorique et a obtenu des résultats concrets; il a amélioré l'interface entre les États et la société civile; il a utilement intégré le système des Nations Unies dans un processus mené par des États; et il a ouvert un débat constructif sur l'importance des droits des migrants dans les effets sur le développement de la migration. M. Sutherland a estimé que les progrès réalisés depuis 2006 ont été importants et impressionnants et il a demandé de relever les défis que représentent le renforcement et le maintien de cet élan pour le DHN de 2013. Il a fait part de son espoir que les progrès du FMMD seront confirmés lors du DHN, et qu'un engagement plus ferme pour soutenir le processus se prépare. Il a souligné l'importance de parvenir à des résultats concrets avec des significations et des effets réels. Il a également examiné brièvement un certain nombre de questions qu'il pourrait être utile d'aborder lors du DHN, dont la pertinence de la migration pour le programme de développement de l'après-2015 et l'attention à porter sur les migrants en situation de crise et les migrants bloqués.

---

M. Reetoo a tenu à remémorer les enseignements tirés de l'évaluation des précédentes réunions du FMMD pour mieux préparer le prochain FMMD à Maurice. Il a été convenu de respecter trois grands principes : consolider le FMMD ; accroître son impact sur les migrations mondiales et le programme de développement ; et assurer la viabilité du FMMD. La présidence mauricienne souhaiterait que la prochaine réunion respecte deux recommandations spécifiques, tirées de l'évaluation : l'une est de mettre l'accent sur le développement lors de la réunion ; l'autre est de se concentrer sur des questions spécifiques notamment en ce qui concerne les compétences, et certains groupes de migrants comme les diasporas. La réunion est aussi destinée à être plus inclusive que les précédentes réunions, en coopérant directement avec le secteur privé et les processus consultatifs régionaux, et en changeant le format de l'espace commun afin de promouvoir un meilleur dialogue entre les États et la société civile. Bien qu'il n'en ait pas parlé en détail dans l'évaluation, M. Reetoo a estimé qu'il y avait possibilité de consolider les leçons de politique qui ont été partagées lors des précédentes réunions FMMD, afin de veiller à ce que le FMMD fournisse des résultats concrets qui permettent d'améliorer les conditions de vie des migrants. En conclusion, M. Reetoo a estimé que l'un des aboutissements les plus importants du processus du FMMD a été de renforcer la confiance entre les États et entre les États et les autres intervenants. Le Gouvernement de Maurice veut désormais consolider ce sentiment de confiance.

## **Conclusions**

Les remarques de clôture ont été prononcées par Son Excellence M. Milan J. N. Meetarbhan et l'Ambassadeur Seger, qui ont tous deux estimé que la table ronde avait joué un rôle important en fournissant une présentation approfondie sur les initiatives antérieures dans le domaine de la migration et du développement, permettant ainsi aux Missions permanentes et à d'autres d'être mieux préparés pour les thématiques et débats du dialogue de haut niveau de 2013.

## SÉRIE 2

### **Table Ronde I: Évaluer les effets des migrations internationales sur le développement durable et identifier les priorités pertinentes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015**

24 JANVIER 2013

#### **2.1 La migration internationale contemporaine**

Bien que ce chapitre ne se concentre pas sur les présentations détaillées des caractéristiques et tendances des migrations contemporaines (que vous pouvez cependant consulter ailleurs<sup>18</sup>), quelques observations clefs se trouvent au début de ce chapitre, puisqu'elles concernent directement l'impact des migrants et de la migration sur le développement.

- L'estimation la plus largement citée pour le nombre de migrants internationaux dans le monde s'élève à 214 millions - cette estimation provient d'une source de données datant de 2008 et se trouve presque certainement en dessous des chiffres actuels. Selon cette dernière, les migrants représentent environ 3 % de la population mondiale.
- En 2010, environ 73 millions de migrants internationaux nés dans le Sud résidaient dans le Sud. Ce nombre était légèrement plus bas que le nombre de migrants internationaux originaires du Sud et vivant dans le Nord (74 millions).<sup>19</sup>
- Les femmes et les filles représentent environ 50 % de tous les migrants du monde entier ; et une proportion croissante de femmes migre de façon indépendante plutôt qu'avec leur famille.
- Bien qu'il n'existe pas de solide base statistique permettant de prédire les futures migrations, et qu'il s'agisse d'un sujet sensible sur le plan politique, la plupart des experts s'attendent à ce que le nombre total de migrants dans le monde augmente considérablement d'ici 2050, même si ce chiffre devrait conserver la même proportion par rapport à la population mondiale.
- L'implication du changement climatique sur l'ampleur des migrations internationales fait l'objet d'un débat particulier. La plupart des experts prévoient d'importants nouveaux déplacements et migrations à l'intérieur et entre les pays en développement dans les décennies à venir.

---

18 OIM (2010b).

19 DAES (2012).

## 2.2 Les effets des migrations internationales sur le développement durable

Au cours des dernières années, nous avons assisté à un profond changement dans la réflexion sur la migration et le développement. Pendant de nombreuses années, les pays ont perçu la migration comme un « problème », soit parce qu'elle était considérée comme la conséquence d'un manque de développement, soit par crainte d'une « fuite des cerveaux » des travailleurs qualifiés. Aujourd'hui, les pays reconnaissent le fait que la migration peut contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement, à la fois dans les pays d'origine et de destination, ainsi qu'à l'intérieur des régions, et que ces avantages peuvent être améliorés par la politique.

Pour certains, les regards se sont trop tournés vers la manière dont la migration peut avoir des conséquences sur le développement, et peut-être faudrait-il recadrer le débat sur la manière dont le développement - y compris la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) - peut à son tour influencer la migration.

### 2.2.1 Les pays d'origine

Lors de l'examen des liens entre la migration et le développement dans les pays d'origine, la plus grande attention dans les domaines de la recherche et de la politique a été accordée au rôle que jouent les envois de fonds dans la réduction de la pauvreté et leur contribution au développement local, sous-régional, et national. Selon les estimations de la Banque mondiale, les transferts monétaires officiellement enregistrés dans le monde représentaient au total approximatif de 406 milliards de dollars en 2012, soit une croissance de 6,5 % par rapport à l'année précédente. La Banque mondiale estime en outre que les transferts de fonds pourraient atteindre 534 milliards de dollars d'ici 2015. Environ 325 milliards de dollars de transferts monétaires vont aujourd'hui vers les pays en développement, et l'Inde, la Chine, les Philippines, le Mexique et le Nigéria ont été les cinq principaux destinataires des envois de fonds en 2010. Dans de nombreux pays, les transferts représentent une proportion importante du produit intérieur brut (PIB) - en 2012 les envois représentaient par exemple plus de 25 % du PIB au Tadjikistan, au Liberia, au Kirghizistan, et au Lesotho.<sup>20</sup> Il est important de noter qu'il existe aussi un important flux de versements en dehors des mécanismes officiels, par exemple par des contacts personnels, des échanges informels ou des intermédiaires commerciaux. L'ampleur de ces « transferts informels » est impossible à mesurer. Enfin, il a été estimé, en 2005, qu'entre 10 et 29 % des envois de fonds reçus dans les pays de l'hémisphère Sud sont envoyés par des migrants également situé dans l'hémisphère Sud.<sup>21</sup>

Il existe de fortes preuves empiriques tirées d'un large éventail de pays en développement que les envois de fonds peuvent accroître les revenus des ménages, et réduire la pauvreté familiale. Par exemple, lors d'une étude de quatre districts du Bangladesh, il a été constaté que les envois représentaient 55 % de l'ensemble des revenus des ménages des migrants,<sup>22</sup> tandis qu'une enquête sur les ménages menée par l'OIM et Banque du Bangladesh a établi

---

20 Banque mondiale (2012).

21 Ratha et Shaw (2007).

22 Siddiqui et Abrar (2003).

que 20 % des ménages migrants avaient subi une hausse importante des revenus suite à l'envoi de fonds par les travailleurs migrants.<sup>23</sup> Dans les îles du Pacifique, il a été découvert que le taux de pauvreté des familles qui comprennent un migrant se trouvait être entre 55 et 65 % inférieur à celui des familles similaires sans migrant.<sup>24</sup> Il a été prouvé en Éthiopie,<sup>25</sup> au Ghana,<sup>26</sup> et au Mali<sup>27</sup> qu'une certaine proportion des envois de fonds est souvent gardée de côté et peut servir d'assurance contre les imprévus, et de cette manière les transferts contribuent non seulement à réduire la pauvreté, mais peuvent aussi être un moyen de se prémunir contre une future pauvreté.

Au-delà de la réduction de la pauvreté aux niveaux individuel et familial, il a été découvert que les envois de fonds contribuent plus largement au développement durable, et ce de plusieurs manières. Les envois de fonds peuvent contribuer à la formation de capital humain.<sup>28</sup> Une variété d'études nationales et d'études comparatives internationales a démontré que les envois de fonds sont souvent ensuite investis dans l'éducation.<sup>29</sup> Plus précisément, il a été prouvé que les envois de fonds étaient directement reliés à une augmentation du nombre d'inscriptions scolaires ;<sup>30</sup> à une hausse de la réussite scolaire ; à un investissement plus conséquent<sup>31</sup> pour les cours particuliers ; et au développement de normes sociales en faveur de l'éducation.<sup>32</sup> Il manque encore une analyse permettant de savoir si les garçons et les filles bénéficient de manière égale de ces envois de fonds pour l'éducation, mais le résultat est susceptible d'être altéré par un contexte familial et culturel plus large.

Les envois peuvent également contribuer au développement économique des régions rurales,<sup>33</sup> en fournissant par exemple un flux de capitaux aux petites exploitations agricoles situées dans les zones rurales périphériques. Lors d'une étude aux Philippines, il a été constaté que les envois de fonds servaient de capital pour de nouvelles cultures agricoles ;<sup>34</sup> et en Inde ces envois stimulent la croissance de la production agricole.<sup>35</sup>

Les envois de fonds peuvent engendrer des effets multiplicateurs au sein de l'économie locale. Dans l'étude de cas de l'Inde citée dans le paragraphe précédent, une plus grande production agricole a généré à son tour une demande locale pour des produits comme les pompes à eau, les semences, les engrais et les pesticides, injectant un nouveau dynamisme dans le marché local. Une récente étude menée au Bangladesh a montré

23 OIM et la Banque du Bangladesh (2009).

24 KNOMAD (2012).

25 Mohapatra *et al.* (2009).

26 Kwankye et Anarfi (2011).

27 Ponsot et Obegi (2010).

28 Ratha *et al.* (2011).

29 Banque mondiale (2006).

30 Bracking et Sachikonye (2009).

31 Ratha *et al.* (2011).

32 PNUD (2009).

33 Hugo (2002).

34 McKay (2003).

35 Srivastava *et al.* (2011).

comment les envois de fonds peuvent être investis dans les petites et moyennes entreprises qui emploient des travailleurs locaux.<sup>36</sup>

Les envois de fonds peuvent également contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement. Le sixième plan quinquennal du Bangladesh, par exemple, reconnaît que les envois de fonds ont été un facteur important pour aider le Bangladesh à réduire la pauvreté depuis les années 1990.<sup>37</sup> Un nombre croissant de pays effectuent notamment des références directes à la migration dans leurs documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Un examen approfondi des données prélevées dans 71 pays a établi une forte corrélation entre les envois de fonds et la réduction de la pauvreté. Dans cet examen, il est estimé qu'au niveau national, une augmentation de 10 % des envois par habitant entraîne une diminution de 3,5 % du nombre de personnes vivant dans la pauvreté.<sup>38</sup> Au niveau macro-économique, lorsque les fonds sont reçus à une échelle importante, ils peuvent aider à maintenir une balance des paiements positive, mais aussi aider les pays en développement à maintenir une économie stable, à augmenter les réserves de change, et à rembourser la dette. C'est de ces manières que les envois de fonds ont contribué à atténuer les répercussions de la crise financière mondiale dans un certain nombre de pays en développement, et ont également servi d'« amortisseur » suite aux catastrophes naturelles et aux guerres civiles.<sup>39</sup>

Bien que nous ayons la preuve que les relations entre les envois, la réduction de la pauvreté, et le développement, sont essentiellement positives, il est également important d'être conscient de certaines réserves. Les envois de fonds ne sont pas nécessairement fiables - au cours de la crise financière mondiale entre 2009 et 2010 par exemple, le volume des envois dans le monde a été réduit assez nettement lorsque les travailleurs migrants du monde entier ont perdu leur emploi ou ont subi une réduction de leur salaire ; bien qu'au niveau mondial les envois de fonds ont depuis repris de plus belle. Il a également été démontré que les comportements des émetteurs de fonds changent au cours de la migration et tout au long de la vie des ménages ; en d'autres termes les envois peuvent ne pas être viables.<sup>40</sup> En outre, l'argent ne peut compenser le prix psychosocial de la migration pour ceux qui restent dans leur pays. Certaines études ont montré que l'éducation des enfants a plutôt souffert de ces démarches plutôt que d'en bénéficier, en raison de l'absence de l'un ou des deux parents qui étaient alors migrants. Les femmes qui restent à la maison subissent peut-être des tensions particulières car elles doivent assumer de nouvelles responsabilités dans le foyer, en plus d'élever les enfants seules en l'absence de leur mari qui a migré. La migration peut également créer un vide lorsqu'il faut prendre soin des parents âgés,<sup>41</sup> et peut généralement perturber les régimes de soins familiaux. Il a également été suggéré que les envois peuvent décourager la création d'emplois locaux ;

---

36 RMMRU (2011).

37 Gouvernement du Bangladesh (2011).

38 Adams et Page (2005).

39 PNUD (2011).

40 De Haas (2007).

41 PNUD (2011).

accroître les disparités entre les sexes et entre les ménages, et peuvent même accroître les inégalités régionales.

Afin d'essayer de maximiser les effets positifs des envois sur la réduction de la pauvreté et sur le développement, et de réduire les éventuels effets négatifs, et tout en reconnaissant toujours que les envois de fonds proviennent de fonds privés, la politique a eu tendance à se concentrer, au cours des dernières années, sur : la surveillance, l'analyse et la prévision des flux de fonds ; le développement des systèmes de paiement de détail ; la réduction des coûts de transaction pour les transferts ; le développement de l'accès aux services financiers pour les particuliers et les ménages ; et l'utilisation d'envois de fonds pour l'accès aux marchés de capitaux des institutions financières ou des pays.<sup>42</sup>

Le volume de recherche et la prolifération des politiques sur les envois de fonds dépassent largement l'attention portée à d'autres moyens par lesquels les migrants et les migrations peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement dans les pays d'origine.

Bien que la relation reste complexe, il a été prouvé que, dans certaines circonstances, les départs des migrants peuvent bénéficier au développement économique du pays d'origine. Lorsque le taux de chômage ou de sous-emploi est élevé, l'émigration peut relâcher la pression exercée sur le marché du travail, de sorte que certains de ceux qui restent dans le pays et n'ont pas réussi à trouver du travail (comme les femmes, les personnes âgées, les chômeurs et les chômeurs cachés) puissent en trouver. Il a été prouvé au Malawi, au Mexique, au Mozambique, au Pakistan et aux Philippines que l'émigration peut en outre entraîner une augmentation des salaires dans certains secteurs.<sup>43</sup> Mais l'émigration des travailleurs qualifiés peut aussi impliquer une perte de ressources publiques investies dans l'éducation et la formation des migrants, et ainsi réduire les capacités de production des pays d'origine.<sup>44</sup>

Outre l'envoi de fonds sur une base individuelle, les migrants peuvent également apporter des contributions à leur pays d'origine de manière collective, via des « associations des villes natales » composées de membres d'une zone géographique particulière d'origine, professionnelle, spirituelle, religieuse et d'organes fédéraux.<sup>45</sup> Dans des pays comme l'Albanie, le Bangladesh, le Salvador, l'Érythrée, les Philippines, le Népal, le Somaliland et le Viêtnam, ces contributions collectives ont participé au bien-être de la collectivité, en fournissant par exemple des bourses d'études, en faisant fonctionner des centres de soins, en construisant des infrastructures à petite échelle allant des pompes à eau aux bibliothèques en passant par les terrains de jeux. Le potentiel des diasporas en tant qu'acteurs du développement est de plus en plus reconnu dans les pays en développement, et de plus en plus d'efforts sont déployés pour faciliter leur participation et leurs contributions.<sup>46</sup>

---

42 OIM (2010b), PNUD (2011).

43 OCDE (2007).

44 Ratha *et al.* (2011).

45 Siddiqui (2012).

46 OIM et MPI (2012).

Outre leur contribution économique, les diasporas peuvent aussi conserver une influence considérable sur la politique dans leur pays d'origine, par exemple grâce au vote par procuration ou au lobbying. Cette influence politique indirecte peut parfois influencer sur le développement économique. Les conséquences de ces interventions sont diverses. Si l'influence conduit à la violence ou à la guerre civile, l'économie locale est mise à mal. Plusieurs pays en situation d'après-conflit ont toutefois démontré les contributions des migrants au développement local et à la stabilisation. La diaspora afghane, aux Etats-Unis et en Europe, par exemple, exerce une influence significative sur les réformes politiques et a joué un rôle important dans le développement du secteur privé en Afghanistan.<sup>47</sup> D'autres recherches ont montré comment les diasporas peuvent créer une pression pour obtenir des réformes politiques et économiques, la démocratisation, accroître la transparence politique et bureaucratique, et obtenir l'émancipation des groupes minoritaires.

Les migrants peuvent aussi contribuer au développement de leur pays d'origine en y retournant, soit temporairement, soit périodiquement ou définitivement. Il existe de nombreux exemples de membres d'organismes professionnels, comme par exemple des ingénieurs, des médecins ou des professionnels de l'éducation, qui rentrent chez eux pour dispenser des formations, partager leurs compétences et aider à travers des détachements ou des congés sabbatiques, soit sur une base systématique soit en réponse à une crise ou une catastrophe naturelle. Il existe également une série de programmes, tels que le programme de l'OIM nommé Migration pour le développement en Afrique (MIDA) et les programmes nationaux pour le retour temporaire de ressortissants qualifiés, conçus pour employer des retours temporaires dans le but de réaliser des objectifs de développement.

Les retours périodiques peuvent inclure une « migration circulaire », terme défini lors du Forum mondial sur la Migration et le développement (2007) en tant que « (...) mouvement fluide de personnes entre les pays, incluant les mouvements temporaires et permanents, qui, lorsqu'il se produit spontanément et est lié aux besoins du marché du travail des pays d'origine et de destination, peut être bénéfique pour tous les intéressés ». Sans sous-estimer les défis tels que la protection des droits des travailleurs migrants temporaires et le défi que représente leur réinsertion dans leur pays d'origine, un grand élan politique a été développé autour de la promotion de la migration circulaire. Dans le contexte spécifique du développement dans les pays d'origine, les avantages des retours incluent le fait que le capital humain n'est pas perdu définitivement, que les migrants circulaires peuvent être particulièrement motivés pour envoyer des fonds aux familles dans le but de préparer leur retour, et que lorsqu'ils reviennent ils peuvent présenter de nouvelles compétences et idées. L'attention politique s'est parfois tout particulièrement tournée vers l'amélioration de l'impact positif des migrations circulaires dans les pays d'origine, y compris par le biais du rapprochement entre l'offre et la demande et le transfert des connaissances, et par la mise en place de réseaux qui favorisent le commerce et l'investissement.

---

47 Koser (2010a).

Une solution alternative est de faire contribuer la diaspora au développement des réseaux de connaissances, pour permettre le transfert de compétences et d'expertise sans nécessiter un retour physique (c'est ce qu'on appelle parfois « retour virtuel »).

Une piste prometteuse pour le renforcement du lien entre le retour permanent et le développement a été de soutenir le développement des entreprises parmi les migrants de retour. Des recherches en Colombie ont par exemple prouvé que la participation des migrants de retour dans les petites entreprises a aidé à repousser la récession économique pendant les années 199.<sup>48</sup> Un certain nombre de facteurs ont été cités dans les documents de recherche, ces facteurs prouvent que les activités d'entreprise se trouvent facilitées par les migrants travailleurs de retour. L'un des facteurs est la capacité des migrants à mettre de l'argent de côté durant leur séjour à l'étranger. Un autre est leur capacité à créer une synergie avec le gouvernement local qui ne peut souvent pas être formé par des investisseurs étrangers sans aucun lien avec la nation. Troisième facteur : l'échelle des investissements publics et privés dans les entreprises par rapport à la quantité de personnes qui rentrent suite à une migration. Il existe d'autres facteurs cités dans les documents, comme le temps passé à l'étranger ; le sexe ; la situation matrimoniale ; le nombre de personnes à charge ; l'éducation ; et l'expérience professionnelle. La preuve de l'importance des programmes de réinsertion en tant que facteur facilitant le développement de l'entreprise n'est pas tout à fait claire. Il a également été constaté que les principaux obstacles au développement de l'entreprise parmi les migrants de retour dans leur pays sont les politiques nationales restrictives et contraignantes, les lois et règlements en place dans les pays dans lesquels les travailleurs migrants rentrent, par exemple ceux qui concernent les permis pour construire ou encore pour employer des travailleurs.

### **2.2.2 Pays de destination**

Les recherches et la politique portées sur les liens entre la migration et le développement ont tendance à se concentrer sur les répercussions sur les pays d'origine. Surtout lorsqu'elles prennent en compte le très grand nombre de migrants qui vivent et travaillent dans des pays de destination qui appartiennent au monde en développement (73 millions, soit près de la moitié de tous les migrants originaires de l'hémisphère Sud). Certains voudraient réorienter la migration et le programme de développement afin d'accorder une plus grande attention aux pays de destination situés dans le Sud, et aux conséquences de la mobilité professionnelle intra régionale sur le développement économique régional, comme on le verra plus en détail au chapitre 5 du présent rapport.

L'impact des migrants et migrations est même contesté dans les pays développés. Il a été prouvé dans divers pays et régions que les migrations présentaient des avantages économiques et budgétaires importants. Les migrants qualifiés peuvent combler des lacunes importantes sur le marché du travail, et stimuler l'innovation. Aux États-Unis, des recherches ont prouvé que les immigrants sont 30 % plus susceptibles de former de nouvelles entreprises que les citoyens nés aux États-Unis. En fournissant une « main-

---

48 Black et Castaldo (2009).

d'œuvre souple », les migrants moins qualifiés peuvent réduire les coûts du travail pour les employeurs qui, à leur tour, pourront conserver des prix bas pour les consommateurs. En ce qui concerne l'impact budgétaire, un examen récent de la recherche universitaire aux États-Unis a démontré que les impôts payés par les immigrants et leurs enfants dépassent les coûts des services qu'ils utilisent.<sup>49</sup> D'autres travaux de recherche sont moins positifs, suggérant que travailleurs immigrants à bon marché peut étouffer la modernisation, que l'immigration peut réduire les salaires de certains groupes de travailleurs, notamment les travailleurs peu qualifiés ; que, dans les zones où il existe une concentration particulièrement élevée de migrants, ils peuvent engendrer une perte nette dans les budgets du gouvernement ; et que les migrants entrepreneurs sont plus susceptibles d'échouer que les entrepreneurs locaux. En outre, mettre l'accent sur les retombées économiques c'est aussi ne pas tenir compte des impacts sociaux des migrations tant sur les migrants eux-mêmes que sur les sociétés d'accueil, qui peuvent également être composées de migrants.

Il est difficile de savoir jusqu'où les potentiels avantages - et coûts - que les migrants et la migration apportent à l'économie des pays développés peuvent se traduire pour les pays de destination dans le monde en développement. Il apparaît que la migration augmente relativement les sources de revenus, les possibilités d'emploi et les revenus financiers, moins pour les migrants situés dans les pays en développement que pour ceux qui se trouvent dans les pays développés. Ceci indique peut-être que les migrants ont tendance à moins bien réussir dans ces pays.<sup>50</sup> Une proportion importante de migrants peut travailler de manière informelle dans les pays en développement, ce qui aura des conséquences sur l'impact budgétaire dans son ensemble.<sup>51</sup> Des recherches ont démontré que, lorsque les migrants se concentrent dans les zones urbaines, leur présence peut accroître les disparités et mener à l'expansion des quartiers de taudis. Il est également important de reconnaître que, même si la migration peut au final présenter des avantages économiques, les migrants moins qualifiés qui travaillent dans les pays en développement se voient souvent attribuer des droits limités sur leur lieu de travail, peuvent faire face à des risques sanitaires, et les femmes migrantes sont particulièrement vulnérables face aux mauvais traitements et aux violences. Le respect et la protection des droits de l'homme des migrants sont examinés plus en détail dans le deuxième document de cette série.<sup>52</sup>

Il a en outre été prouvé que la circulation des personnes entre les pays situés au sein d'une même région peut renforcer la croissance économique dans toute la région, pour les pays d'origine comme pour ceux de destination, et ce en équilibrant en particulier la demande et l'offre d'emploi. En conséquence, de nombreuses organisations régionales, protègent (comme dans le cas de l'Union européenne) la libre circulation des personnes au sein de la région, ou envisagent cette libre circulation, comme dans le cas des communautés

---

49 Greenstone et Looney (2010).

50 Siddiqui (2012).

51 PNUD (2011).

52 Ratha et Shaw (2007).

économiques régionales en Afrique, ou encore dans le cas du Conseil de coopération du Golfe (CCG), pour ne pas tout citer<sup>53</sup> (voir le Chapitre 5 ci-dessous).

Il manque encore des preuves fondées sur les faits pour démontrer l'impact de la migration sur le développement dans les pays de destination en développement. La collecte des données sur le nombre et les profils des migrants dans les pays en développement s'améliore. Elle a par exemple bénéficié de l'initiative Profils de Migration, lancée par la Commission européenne (CE) et menée par le Bureau de l'OIM ; la base de données des Nations Unies sur les migrations internationales et les divisions de la population ; et la base de données de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les migrations de main d'œuvre internationales. Aujourd'hui nous possédons aussi des données de la Banque Mondiale sur les envois de fonds entre les pays de l'hémisphère Sud. Mais il manque encore, de toute évidence, une base solide pour pouvoir évaluer l'impact sur la croissance et le développement économiques des migrants situés dans les pays en développement. Un point de départ pourrait être la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur les données relatives aux migrations internationales pour la recherche et la politique sur le développement de 2009.<sup>54</sup> L'extension du contenu des Profils de Migration a également été recommandée afin d'inclure toute une gamme de questions pertinentes dans le domaine de la migration et du développement. Ces profils pourront par exemple aborder la question du marché du travail, des niveaux de revenu, des indicateurs de développement humain, des droits des migrants, de la « fuite des cerveaux », la santé, la diaspora, l'éducation, le commerce et les autres facteurs liés à l'impact des migrations sur le développement des pays concernés.<sup>55</sup>

Outre les lacunes dans les données, d'autres questions doivent être abordées afin de mieux comprendre et améliorer l'impact des migrations sur les pays de destination. Par exemple, l'intégration de la compréhension de la migration dans la planification nationale, l'identification des conditions selon lesquelles les migrations peuvent contribuer au développement et à la révision des lois et règlements.

### **2.2.3 Les pays de transit**

Il existe encore moins de preuves pour pouvoir faire une évaluation de la contribution des migrants et de la migration au développement dans les pays de transit. Il n'existe pas de définition précise ou acceptée par une majorité pour déterminer ce que sont les pays de transit selon le droit international ou la politique, mais on considère généralement qu'ils représentent les pays où les migrants s'arrêtent momentanément lorsqu'ils sont en route vers leur destination finale. Un certain nombre de raisons laisse supposer que de nombreux migrants travaillent dans ces pays lors de leur transit. Premièrement, certains migrants passent de très longues périodes dans les pays de transit, et ils ont probablement besoin de travailler pour survivre, bien qu'ils travaillent habituellement dans ces pays de manière informelle. Deuxièmement, on considère souvent que les migrants provenant de pays à

---

53 Nita (2013).

54 La commission sur les données relatives aux migrations internationales pour la recherche et la politique sur le développement (2009).

55 OIM (2010b).

faible revenu (en Afrique subsaharienne, par exemple) se trouvent dans leur pays de transit lorsqu'ils sont dans des pays à revenu intermédiaire (par exemple dans les pays du Maghreb), et ont pour intention de poursuivre leur voyage jusqu'à un pays à revenu élevé (en Europe, par exemple), mais ce n'est peut-être pas le cas. Les expériences menées dans le Sud de l'Europe et en Europe de l'Est montrent la manière dont les pays de transit peuvent se transformer en pays de destination pour les migrants. Troisièmement, il a été prouvé que les migrants en transit effectuaient des envois de fonds, ce qui signifie qu'ils peuvent travailler et même économiser lors de leur transit. Quatrièmement, le peu de travaux de recherche existant sur le trafic de migrants suggère que les migrants doivent payer leurs trajets par étapes, et travaillent donc souvent lors du transit afin de pouvoir payer la prochaine étape.<sup>56</sup>

De même, nous aurions besoin de beaucoup plus de recherches sur la nature du travail dans les pays de transit et la manière dont cela peut profiter à l'économie locale. Les migrants en transit sont habituellement sans papiers et ont un statut précaire, ils sont susceptibles de travailler de manière informelle ou d'exercer des activités illégales. Parallèlement, selon certaines prédictions, les migrations de transit sont susceptibles de croître considérablement, puisque les migrations augmentent globalement, en raison aussi de la prolifération de « l'industrie des migrations », et suite aux obstacles que les pays à revenu élevé ont dressé face à la migration.

### **2.3 La relation entre la migration et l'environnement**

Il existe tout un panel de documents de recherches et de politique sur les liens entre la migration et l'environnement. Ils se concentrent en particulier sur les incidences des changements climatiques sur les caractéristiques et tendances de la migration, et la façon de l'aborder. Les principaux débats concernent la nature de la relation entre les changements climatiques et la migration, le nombre de gens qui vont migrer, le lieu depuis/vers lequel ils migrent, et la manière de combler les lacunes dans le cadre normatif et juridique. Ce chapitre n'a pas pour but d'examiner ces documents en détail - des examens complets sont disponibles ailleurs et l'OIM a publié une bibliographie exhaustive sur les liens entre les changements climatiques et la migration.<sup>57</sup> Ce chapitre se concentre plutôt sur les aspects de la relation entre les changements climatiques et la migration qui concernent directement les conséquences sur le développement et les politiques.

Premièrement, les effets du changement climatique peuvent exacerber les disparités de développement et de la sécurité humaine qui se trouvent être le fondement de beaucoup de migrations contemporaines. Les changements climatiques auront une incidence toute particulière sur la migration dans les années à venir, et ce à travers leur influence sur une gamme de facteurs économiques, sociaux et politiques qui ont eux-mêmes un effet sur la migration.<sup>58</sup> Ainsi, par exemple, les effets des changements climatiques peuvent rendre

---

56 Koser (2010b).

57 OIM (2009b).

58 Prévisions (2011).

les revenus agricoles moins viables ; les risques naturels peuvent devenir plus fréquents et plus intenses et obliger les gens à se déplacer ; et une concurrence pour les ressources rares peut venir exacerber le conflit.

En conséquence, l'échelle globale de la migration devrait normalement augmenter, même s'il sera souvent difficile de distinguer le facteur environnemental des autres facteurs qui poussent les gens à la migration. Les estimations concernant le nombre de personnes qui risquent de se déplacer en raison des effets du changement climatique varient largement, mais pourront atteindre des millions au cours des 50 prochaines années.

Deuxièmement, bon nombre de ceux qui sont forcés de se déplacer à la suite des effets des changements climatiques se trouveront dans une situation vulnérable, ils n'auront par exemple peut-être pas accès à un logement et à un travail, et auront besoin de protection et d'assistance. De nombreux experts pensent que la plupart des déplacements auront lieu à l'intérieur des pays en développement, et que les gouvernements de ces pays devront donc endosser la responsabilité de fournir une protection et une assistance, et de rechercher des solutions durables.

Troisièmement, les migrations et les déplacements qui résultent des effets du changement climatique peuvent exacerber d'autres défis pour le développement durable. Plus particulièrement, les effets du changement climatique vont normalement accélérer le processus d'urbanisation, et ainsi forcer les villes des pays en développement à faire face au « double danger » que représente la croissance rapide combinée à l'augmentation des migrants vulnérables situés dans zones urbaines. De cette façon, la migration comme conséquence des effets du changement climatique va intensifier les défis de la planification urbaine et du développement urbain.

Quatrièmement, la perspective de la migration à grande échelle à la suite des effets du changement climatique a des conséquences supplémentaires et importantes sur la politique de développement. Les politiques de réduction des risques de catastrophe doivent tenir compte de l'importance de la réduction de la migration forcée ou non planifiée. Le développement durable exige des capacités de résistance pour les collectivités susceptibles d'être touchées par les changements climatiques. Il sera important d'intégrer la migration aux stratégies de réduction des risques de catastrophes et au Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) afin d'essayer de réduire la migration forcée dans ces circonstances et de minimiser ses conséquences négatives. Alors que les problèmes des migrations apparaissent de plus en plus dans les PANA, les politiques de développement ont toujours besoin d'intégrer les migrations de manière plus systématique, à l'échelle mondiale et à des niveaux sectoriels spécifiques ; de plus se concentrer sur la conception et la mise en œuvre de politiques pertinentes ; et d'élaborer des mécanismes de suivi et d'évaluation spécifiques.<sup>59</sup> Au niveau mondial, il sera important que les mécanismes de financement pour l'adaptation aux changements climatiques englobent les effets des migrations, tout en respectant le fait que, dans certaines circonstances, la migration peut représenter une mesure d'adaptation positive.<sup>60</sup>

---

59 Koser (2010c).

60 Prévisions (2011).

Dans la relation complexe entre les migrations, le développement et l'environnement, il faut encore prendre en compte que dans certaines circonstances, la migration peut détériorer les environnements locaux. C'est particulièrement le cas pour les réfugiés et les populations déplacées qui souvent s'établissent en grand nombre dans les zones rurales, et peuvent intensifier la déforestation et affecter le niveau des nappes phréatiques.

## **2.4 Identifier les priorités du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015**

La migration n'était pas un des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), mais elle a été débattue comme il se doit, sans renier le fait que les objectifs des accords internationaux sur les migrations auraient été tout aussi susceptibles de réduire la pauvreté que les Objectifs du millénaire pour le développement.<sup>61</sup> Pourtant, la migration a peut-être contribué à atteindre certains Objectifs du millénaire pour le développement. Par exemple, la pauvreté a été réduite grâce aux envois de fonds, et les migrants qualifiés ont contribué à la réduction des problèmes liés à la santé, à l'éducation et à l'autonomisation des femmes. Alors que l'ONU prépare son programme de développement pour l'après-2015, un débat s'intensifie, pour savoir comment la migration doit être intégrée à l'ordre du jour, si elle doit l'être.

L'examen précédent a fourni un certain nombre d'arguments en faveur de l'intégration de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Il a été démontré que le nombre total de migrants n'est pas négligeable et qu'il est susceptible de croître. Même si les migrants ne représentent qu'environ 3 % de la population mondiale, il est clair que la migration affecte beaucoup plus de gens que les migrants eux-mêmes. Cela inclut les familles et les communautés auxquelles ils appartiennent et les communautés dans lesquelles les migrants viennent s'installer, vivre et travailler. La valeur totale des envois de fonds annuels officiellement enregistrés est énorme : quelques 406 milliards de dollars. Soit plus de trois fois le montant annuel de l'aide publique au développement (APD). Les faits démontrent clairement que les envois de fonds peuvent contribuer à réduire la pauvreté et contribuer au développement local, sous-régional et même national. La migration peut manifestement contribuer de plusieurs manières au développement. Par exemple, en relâchant la pression exercée sur le marché du travail, à travers l'engagement de la diaspora et les mouvements de retour, l'autonomisation des femmes et des minorités, l'amélioration des systèmes de santé et d'éducation, et bien plus encore. La migration peut également contribuer au développement des pays de destination en développement, et soutenir l'intégration régionale et la croissance économique.

Bon nombre des processus à la base des liens avec le développement devraient normalement augmenter dans l'avenir. L'ampleur de la migration est susceptible d'augmenter en chiffres absolus, et l'échelle des envois de fonds devrait alors augmenter aussi. L'essor d'Internet dans le monde accélère le rythme de la diffusion technologique, il facilite l'influence et l'investissement des migrants et de leurs associations dans leur pays

---

61 Skeldon (2008).

d'origine - le web est par exemple appelé à devenir un outil essentiel dans la diffusion des contenus. L'élan grandissant des programmes de migration temporaire et de la migration circulaire signifie que les migrations de retour - à la fois permanentes et temporaires - sont également susceptibles de prendre de l'ampleur à l'avenir.<sup>62</sup>

Cette étude a aussi démontré comment la migration peut contribuer à des objectifs de développement plus larges. La migration peut présenter des avantages sociaux mais aussi économiques, en facilitant par exemple l'accès à l'éducation, aux services de santé et en soutenant l'autonomisation des femmes. La migration peut créer des emplois, engendrer des richesses, et susciter des échanges. Les impacts de la migration sont également partie intégrante des plans d'adaptation aux changements climatiques.

En outre, il y a des relations avec le développement qui n'ont pas été traitées dans ce chapitre, mais qui peuvent aussi justifier la présence de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Dialogue de haut niveau se concentre sur les liens entre les migrations internationales et le développement ; mais il a été clairement prouvé que les migrations internes - qui existent à une échelle beaucoup plus grande que les migrations internationales - peuvent également contribuer au développement, en particulier dans les zones rurales.<sup>63</sup> Alors que les migrations internes ne sont peut-être pas une zone clef pour le Dialogue de haut niveau, certains pensent qu'elles devraient l'être pour le programme de développement pour l'après-2015.<sup>64</sup> Il existe des liens entre la migration (interne et internationale) et d'autres aspects de la dynamique des populations. Et tandis qu'il subsiste d'importantes lacunes dans la gouvernance mondiale des migrations internationales, la coopération multilatérale grandissante est devenue un sujet phare, et elle peut servir de modèle pour les partenariats internationaux qui se concentrent sur d'autres questions de développement.<sup>65</sup>

Pour toutes ces raisons, un consensus est en train d'émerger qui affirme que la contribution potentielle des migrations au développement devrait être explorée et intégrée au programme pour le développement pour l'après-2015. En conséquence, au cours de l'année écoulée un certain nombre d'initiatives ont été prises pour recentrer le débat sur l'intégration de la migration dans le programme pour le développement pour l'après-2015. Le groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a organisé une réunion d'experts à Stockholm en février 2013, en mettant l'accent sur la migration. L'équipe spéciale du système des Nations Unies de l'après-2015 a produit une « feuille de route » pour le groupe de personnalités de haut niveau, qui comprend un « document de réflexion » sur la dynamique de la population - dont les migrations internes et internationales - ainsi qu'un « document de réflexion » sur les migrations et la mobilité humaine, préparé par l'OIM avec la contribution du DAES des Nations Unies.<sup>66</sup> Le Groupe

---

62 OIM (2010b).

63 Siddiqui (2012).

64 Skeldon (2008).

65 Equipe spéciale du système des Nations Unies (2012).

66 Equipe spéciale du système des Nations Unies (2012).

des Nations Unies pour le développement a réalisé des efforts dans le but de lancer une « conversation mondiale » sur le programme pour l'après-2015, et ce grâce à une vaste succession de consultations autour d'une série de 11 thèmes, dont l'un était la dynamique de la population. Cette consultation s'est achevée lors de la rencontre des dirigeants mondiaux sur la dynamique de la population et l'agenda de développement au-delà de 2015 les 12 et 13 mars à Dhaka, au Bangladesh, co-parrainée par les gouvernements du Bangladesh et de la Suisse. La Déclaration de Dhaka a été adoptée à la suite des discussions.<sup>67</sup>

Le Groupe de travail ouvert demandé par le document final de Rio+20 a commencé ses travaux sur l'élaboration d'objectifs de développement durable, pris en charge par une équipe de support technique de l'ONU, qui inclut des partenaires de l'OIM et des entités partenaires du système des Nations Unies. Un groupe de travail sur la migration/le programme pour l'après-2015 a été créé pour soutenir le travail du Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement.<sup>68</sup> Enfin, un éventail d'autres forums a été identifié comme offrant des possibilités de plaidoyers sur cette question. Cet éventail comprend la réunion du Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD) de 2014, qui se déroulera en Suède, le Conseil du programme mondial sur la migration du Forum économique mondial (WEF), le Groupe mondial sur la migration (GMG), l'examen des Nations Unies de la Conférence internationale sur la population et le développement de 2014 (CIPD après 2014), et les réunions des organes directeurs des organisations internationales compétentes.<sup>69</sup>

Le Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies lui a livré un compte-rendu en juin 2013, et a reconnu dans son rapport la contribution des migrations au développement :

« Les droits de l'homme universels et les libertés fondamentales des migrants doivent être respectés. Ces migrants apportent une contribution économique positive à leur pays d'accueil, en renforçant la main d'œuvre de ces pays. Les pays d'envoi tirent profit d'obtenir des opérations de change sous la forme d'envois de fonds, de flux financiers et d'échanges plus importants avec les pays où ils se trouvent une grande partie de leur diaspora. D'ici 2030, comme la population mondiale est en train d'augmenter, il pourrait y avoir 30 millions de migrants internationaux en plus, envoyant 60 milliards de dollars supplémentaires vers leur pays d'origine grâce à des canaux de transferts à faible coût. »<sup>70</sup>

Pourtant, il reste à déterminer la forme que prendra le prochain programme de développement mondial, et sa base va influencer sur la manière dont la migration pourra être intégrée, et jusqu'où elle pourra l'être. Cela soulève plusieurs questions à prendre en considération :

67 Rencontre mondiale des dirigeants sur la dynamique de la population et le programme de développement pour l'après-2015 (2013).

68 Groupe de travail de l'après-2015/sur la migration (2012).

69 Rosengaertner (2011).

70 Groupe de haut niveau (2013) p.11.

Premièrement, comment la migration peut-elle contribuer à la fois aux efforts continus déployés par les Objectifs de développement du millénaire pour réduire la pauvreté, et contribuer au plan d'élaboration proposé pour objectifs de développement durable ?<sup>71</sup> L'examen précédent a suggéré que la migration pouvait contribuer aux deux objectifs d'ensemble, mais à travers différents processus ; ainsi leur réalisation exigerait différentes orientations pour les politiques de migration.

Une deuxième question est de savoir comment la migration va affecter, de manière différentielle, l'articulation et la mesure des objectifs universels ainsi que les objectifs qui visent les pays pauvres en particulier.

Une troisième question, actuellement débattue, est de savoir si des liens doivent être établis entre la migration, les objectifs de développement spécifiques et les indicateurs du programme de développement pour l'après-2015, ou si la migration doit être « intégrée » et considérée comme un « facteur de développement » - ou éventuellement les deux.

Enfin, est-ce que l'objectif d'intégrer la migration au programme devrait se concentrer sur la réduction de certains aspects négatifs de la migration (par exemple la traite des êtres humains, la contrebande de migrants, et les migrations irrégulières), ou sur la promotion de ses aspects positifs, ou encore sur les deux ? Cela comprend notamment l'examen du lien entre la migration et l'environnement dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe et des efforts visant à répondre aux besoins particuliers des États fragiles et touchés par les conflits.

---

71 Rosengaertner (2011).

## RÉSUMÉ DE LA SÉRIE 2

### Introduction

La réunion était présidée par le Gouvernement du Bangladesh et de la délégation de l'Union européenne (UE). La priorité principale de cette réunion était le thème de la première des quatre tables rondes du Dialogue de haut niveau, soit « évaluer les effets des migrations internationales sur le développement durable et identifier les priorités pertinentes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015 ».

Dans ses observations liminaires, le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies a posé les bases du débat en soulignant la contradiction durable entre le fait que la mondialisation a facilité les mouvements transfrontaliers de capitaux et d'échanges, et le fait que les flux de main d'œuvre restent limités. Comme point de départ pour résoudre cette contradiction il a encouragé à faire des progrès pour offrir la libre circulation aux prestataires de services, selon le Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Le Représentant permanent a rappelé à la session l'importance des coûts économiques, politiques et sociaux souvent payés par les migrants eux-mêmes, qui risquent d'être exploités et discriminés. Il a en outre mis en garde la session sur le fait que les réalités de la migration doivent être reconnues dans les discussions sur la migration et le développement. Dans le cadre de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015, il a souligné l'importance d'inclure les organisations non gouvernementales (ONG) lors des consultations. Enfin, reconnaissant que pour l'instant, aucun « document final » n'est prévu pour le Dialogue de haut niveau de 2013, il a proposé d'organiser un événement spécial pour considérer un potentiel document final.

Le chef adjoint de la délégation de l'UE à l'ONU a souligné que le fait de maximiser les effets positifs de la migration sur le développement économique et social demeure une priorité majeure pour l'UE. Comme il a été noté dans la déclaration de l'Union européenne remise au cours du débat général de la Deuxième Commission en octobre 2012, l'Union européenne tient à encourager un élargissement du discours traditionnel sur la migration et le développement, en particulier pour reconnaître la croissance importante de migration sud-sud et pour comprendre les implications de la migration dans les pays de destination du Sud. D'un point de vue plus large, l'Ambassadeur a promu une approche fondée sur des faits établis pour la politique liée à la migration et au développement, en particulier en ce qui concerne les incidences possibles des changements climatiques.

### Les effets des migrations internationales sur le développement durable

La première session a été présidée par Mme Telma Viale (de l'Organisation internationale du Travail, OIT). Elle a rappelé à la session que la majorité des migrants dans le monde d'aujourd'hui sont économiquement actifs ; a insisté sur l'importance des dialogues qui incluent les employeurs et leurs représentants ; et a souligné les défis souvent rencontrés par des travailleurs migrants peu qualifiés pour accéder à leurs droits. Le groupe d'experts était composé de M. Dilip Ratha (Banque mondiale), M. William Gois (Forum des migrants

en Asie) et le professeur Graeme Hugo (université d'Adelaïde), qui se sont respectivement concentrés sur les conséquences des migrations sur les piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

La présentation et la discussion ultérieure sur les piliers économiques du développement durable a souligné l'énorme contribution que les migrants et les migrations peuvent apporter au développement dans leur pays d'origine. Les envois de fonds des migrants s'élèveront à plus de 400 milliards de dollars en 2013. Les migrants et les organisations de la diaspora font également d'importants investissements supplémentaires dans leur pays d'origine, par exemple en soutenant directement des projets de développement, en particulier après les crises politiques et les catastrophes naturelles. Lorsqu'ils retournent chez eux, de manière temporaire, circulaire ou permanente, les migrants peuvent aussi transférer leurs compétences, leur expertise et leurs connaissances. La migration contribue à la réduction de la pauvreté, augmente le capital humain, aide au développement économique rural, crée des effets multiplicateurs dans les économies locales, et peut également soutenir les objectifs de développement nationaux, par exemple par l'augmentation des réserves de change. En parallèle, des mesures de politique générale appropriées, pour réduire par exemple les coûts de ces envois ou mobiliser les liens avec les diasporas, sont nécessaires pour protéger les avantages que la migration représente pour le développement économique et pour réduire les incidences négatives telles que la création de la dépendance.

Les conséquences sociales de la migration sont souvent négligées. Ces conséquences peuvent être positives : par exemple, les envois de fonds sont souvent consacrés à l'amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants migrants dans les ménages, et le contrôle de leurs dépenses peuvent permettre aux femmes d'être plus autonomes. Outre l'envoi d'argent chez eux, les migrants peuvent aussi transférer des idées et des connaissances à travers ce que l'on appelle les « transferts sociaux », et ainsi devenir une force pour le changement social. Il est également important de ne pas sous-estimer les impacts potentiellement moins positifs. L'absence des parents peut affecter le bien-être et le futur potentiel des enfants, par exemple, et la migration peut perturber les schémas traditionnels de soins pour les personnes âgées.

Il a également été souligné que l'accent mis sur les conséquences des migrations pour les pays d'origine ne devrait pas être dissocié de la prise en compte de la vie sociale des migrants, de l'endroit où ils travaillent et s'installent. Dans les pays de destination dans le monde, une rhétorique anti-immigration a émergé, qui se traduit souvent par l'idée erronée selon laquelle les migrants peuvent menacer l'identité nationale. En réalité, les migrants sont généralement des acteurs sociaux qui contribuent de manière positive à l'innovation et au dynamisme dans les sociétés dans lesquelles ils s'installent. De manière plus générale, il a été demandé instamment que les politiques, programmes et pratiques en matière de migration respectent pleinement les droits des migrants, y compris le droit à un travail décent. Dans une très large mesure le cadre juridique pour la protection des droits des migrants existe déjà, et les efforts devraient être orientés vers une mise en œuvre plus efficace, une évaluation et une surveillance des lois et des normes pertinentes, et il

faudrait utiliser ce cadre comme base pour établir les objectifs du programme de développement pour l'après-2015 axé sur le pilier de développement social.

Le débat sur les liens entre la migration et l'environnement n'est pas nouveau, mais a beaucoup retenu l'attention au cours des dernières années, en particulier dans le contexte de la perspective du changement climatique. Les gens se sont mis à spéculer au sujet des conséquences des effets du changement climatique pour les migrations, sans savoir clairement combien de personnes seront déplacées, quand est-ce qu'elles le seront, et vers où elles iront. La plupart des experts pensent qu'en raison de la complexité des interrelations entre les différents éléments clefs, il sera souvent difficile de distinguer les migrations dans le contexte des changements climatiques d'autres flux migratoires, qui existent par exemple en réponse à la pauvreté ou à des conflits, ou qui s'effectuent vers les villes. La plupart des migrations influencées par les effets des changements climatiques devrait être internes et non internationales. Il est également important de reconnaître que la migration peut être une réponse forcée aux changements environnementaux, mais elle peut aussi être une possibilité d'adaptation. Toutefois, cette possibilité n'est souvent pas disponible pour les plus pauvres. Il a été recommandé de mieux intégrer les liens entre la migration et le changement climatique dans la planification pour le changement climatique (en incluant les Plans d'Action Nationaux aux fins de d'Adaptation (PANA)) et dans la planification urbaine.

### **Identification des priorités pertinentes en vue du Cadre de développement pour l'après-2015**

La deuxième partie de la réunion a été consacrée à une discussion sur l'évolution du programme de développement pour l'après-2015, et à la manière dont les liens entre les migrations et le développement devraient être intégrés au programme. Les trois membres présents étaient Mme Beata Godenzi (Agence suisse pour le développement et la coopération), M. Jose Miguel Guzman (FNUAP) et Mme Kathleen Newland (l'Institut des politiques migratoires). Le modérateur présent était M. Paul Ladd (PNUD). La migration n'est pas explicitement incluse dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et les trois membres ont estimé qu'un solide dossier existait et pouvait permettre de reconnaître la contribution de la migration au développement durable pour l'après-2015. Une grande partie de la discussion a été consacrée aux modalités à envisager pour intégrer la migration et le développement.

Premièrement, le processus d'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015 a été expliqué. Le Secrétaire général de l'ONU a créé un groupe de haut niveau chargé de l'informer sur le programme de développement mondial pour l'après-2015, qui fera rapport au deuxième trimestre de 2013. Une équipe spéciale du système des Nations Unies pour l'après-2015 a été établie et a produit une « feuille de route » pour le groupe de personnalités de haut niveau, qui comprend un « document de réflexion » sur la dynamique de la population - dont les migrations internes et internationales - ainsi qu'un « document de réflexion » sur les migrations et la mobilité humaine, préparé par l'OIM avec la contribution du DAES des Nations Unies. Le Groupe des Nations Unies pour le

développement a effectué des efforts dans le but de lancer une « conversation mondiale » sur le programme pour l'après-2015, et ce grâce à une vaste succession de consultations autour d'une série de 11 thèmes, dont l'un était la dynamique de la population, en prenant en compte la migration interne et internationale. Les objectifs de la consultation sur la dynamique de la population incluent l'apprentissage les leçons de la conception et de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement, pour pouvoir examiner la disponibilité des données et les exigences, et examiner la manière de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre. Les consultations de la société civile et du secteur privé se concentrent sur ce thème, tout comme les consultations en ligne sur toutes sortes de sujets, en vue de la convocation d'une Consultation thématique mondiale sur la dynamique de la population et le programme de développement pour l'après-2015 les 11 et 12 mars à Dhaka, au Bangladesh, co-parrainée par les Gouvernements du Bangladesh et de la Suisse.

Deuxièmement, il a été reconnu que la manière dont le cadre de développement pour l'après-2015 est encadré aura une incidence sur la manière dont la migration pourrait être intégrée, et jusqu'où elle pourra l'être. Par exemple, comment la migration peut-elle contribuer à la fois aux efforts continus déployés par les Objectifs de développement du millénaire pour réduire la pauvreté, et contribuer au plan d'élaboration proposé pour les objectifs de développement durable ? Comment la migration va-t-elle affecter, de manière différentielle, l'articulation et la mesure des objectifs universels ainsi que les objectifs qui visent les pays pauvres en particulier ?

Enfin, certains se sont penchés sur la question de savoir s'il est approprié d'identifier les objectifs liés à la migration comme une cible spécifique pour le cadre de développement pour l'après-2015. Outre les difficultés liées à la rareté des données fiables et comparables au niveau des migrations internationales, l'une des principales raisons pour lesquelles la migration a été omise des Objectifs du millénaire pour le développement est que la migration était devenue un sujet politiquement sensible. Il a été généralement estimé qu'aujourd'hui, pour les mêmes raisons, il serait difficile de parvenir à un consensus sur des objectifs précis et des indicateurs, bien qu'il soit peut-être possible de parvenir à un accord sur des principes généraux tels que la promotion des droits de l'homme et la sécurité et légalité de l'immigration qui demandent des indicateurs spécifiques. Une manière plus réaliste d'intégrer la migration serait de mettre l'accent sur les liens entre la migration et les objectifs et indicateurs spécifiques du développement dans le programme de développement pour l'après-2015 (par exemple la réduction de la pauvreté, l'éducation et la santé), ou d'« intégrer » les migrations en tant que « facteur de développement » et objectif transversal.

## **Conclusions**

Les remarques de clôture ont été faites par le Dr Khalid Koser (Centre de politique de sécurité de Genève). En se référant aux présentations et discussions de la réunion, il a identifié trois priorités pour la préparation de la première table ronde du Dialogue de haut niveau. L'une est la nécessité d'accorder une attention égale aux piliers économiques,

sociaux et environnementaux du développement durable. La deuxième priorité est d'inclure dans la mesure du possible les migrants et leurs représentants aux préparatifs et, plus largement, aux délibérations de l'ONU et autres délibérations internationales sur les migrations et le développement. Enfin, il est important d'être conscient et sensible au débat public et politique plus large sur les migrants et les migrations.

## SÉRIE 3

### **Table Ronde 2: Les mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes de des enfants, ainsi qu'à prévenir et à combattre le trafic de migrants et la traite des personnes, et à assurer une migration régulière, ordonnée et sécuritaire**

20 FÉVRIER 2013

#### **3.1 L'importance et l'ampleur du défi**

Il a été estimé que sur 214 millions de migrants internationaux, la moitié est composée de travailleurs migrants,<sup>72</sup> et que les femmes en représentent une proportion de plus en plus importante. La féminisation de la migration des travailleurs s'est produite au cours des dernières décennies pour trois raisons principales. Premièrement, la demande de main-d'œuvre, en particulier dans les pays les plus développés, sélectionne de plus en plus par rapport aux genres et privilégie les emplois généralement occupés par des femmes (par exemple ceux du secteur tertiaire, du secteur de la santé, et des loisirs, et en particulier suite à la crise des services de santé). Deuxièmement, l'évolution des relations entre les sexes dans certains pays d'origine permet aux femmes d'être plus indépendantes qu'auparavant, pour pouvoir travailler et migrer. Troisièmement, la migration des femmes a subi une croissance en ce qui concerne le travail domestique, la migration organisée pour le mariage et la traite des femmes dans l'industrie du sexe,<sup>73</sup> mais il est important de reconnaître que la traite des hommes est également en augmentation, en particulier dans certains secteurs comme l'industrie de la pêche.

Par définition, les migrants irréguliers sont difficiles à dénombrer, mais leur nombre est significatif et croissant. On a estimé qu'il y avait entre 10 et 20 millions de migrants en situation irrégulière rien qu'aux États-Unis,<sup>74</sup> et entre 1,5 et 10 millions de migrants en situation irrégulière dans la Fédération de Russie.<sup>75</sup> En 2007, le Conseil de l'Europe a signalé qu'il existait environ 4,5 millions de migrants en situation irrégulière dans l'UE.<sup>76</sup> Si l'on se tourne vers les estimations à l'échelle mondiale, l'OIT estimait en 2004 qu'entre 10 et 15 % des immigrants du monde entier se trouvaient en situation irrégulière.<sup>77</sup> Aujourd'hui le nombre de migrants en situation irrégulière s'élèverait à quelques 20 à 30 millions.

---

72 Martin (2010).

73 Koser (2007).

74 Terrazas *et al.* (2007).

75 Vitkovskaia (2004).

76 Conseil de l'Europe (2007).

77 OIT (2004).

Les migrants introduits clandestinement ou victimes de la traite au passage des frontières (la traite se produit également au sein des pays) représentent une catégorie particulière de la migration irrégulière. L'ampleur de la traite transfrontalière des êtres humains dans le monde entier implique, selon les estimations, entre 700 000 et quatre millions de personnes par an.<sup>78</sup> L'OIT a estimé que 20,9 millions de personnes ont exécuté des travaux forcés, y compris à l'intérieur du secteur de l'exploitation sexuelle, entre 2002 et 2011.<sup>79</sup> Dans le cas précis du trafic de migrants, et plus particulièrement de la traite des êtres humains, une mesure alternative à l'énumération des migrants concernés put être l'estimation des bénéfices réalisés par ces « industries ». La traite des êtres humains a été décrite comme étant la troisième activité criminelle mondiale la plus importante et celle à la croissance la plus rapide. On estime que cette activité fait des millions voire des milliards de victimes.<sup>80</sup> On estime que le trafic de migrants et la traite des êtres humains représentent ensemble un commerce dont le chiffre d'affaires s'élève à plus de 10 milliards de dollars par an.<sup>81</sup>

Certains migrants sont hautement qualifiés et occupent des postes très hauts placés ; en effet la compétition devient plus rude, parmi les États comme parmi les sociétés, pour un groupe limité de candidats talentueux internationaux. Mais de nombreux migrants (y compris certains de ceux qui sont hautement qualifiés) occupent des positions qui demandent peu de qualifications, dans ce que l'on appelle le secteur informel. Ils effectuent des travaux qui sont sales, dangereux et dégradants (appelés les « 3D jobs ») - par exemple dans les secteurs de l'industrie lourde, l'agriculture, l'exploitation minière et la foresterie.

Parmi tous ces profils des migrants, certaines catégories sont particulièrement préoccupantes en ce qui concerne la protection de leurs droits de l'homme ; notamment les enfants, les travailleurs domestiques et la main-d'œuvre enrôlée dans le « travail forcé ». On estime par exemple que les travailleurs domestiques représentent jusqu'à 10 % des employés dans certains pays, et que la moitié d'entre eux sont des migrants. Pourtant, la plupart des pays excluent le travail domestique des législations nationales du travail. Les sujets d'inquiétude portent généralement sur les menaces ou dommages physiques que le travailleur peut subir, la restriction de la liberté de circulation et l'enfermement dans le milieu de travail ou dans une zone limitée, la servitude pour dettes, le non-paiement des salaires ou les réductions excessives des salaires, la rétention des passeports et des documents d'identité, et les menaces de dénonciation aux autorités face auxquelles le travailleur se trouve en situation d'immigration illégale.

Les travailleurs migrants en situation irrégulière - qu'ils soient des hommes ou des femmes, dont les victimes du trafic de migrants et la traite des êtres humains - sont particulièrement vulnérables à l'exploitation au travail. Les femmes sont supérieures en nombre parmi les migrants en situation irrégulière, et ce en partie car leur statut de résident est souvent lié à leur état civil ou à leur emploi. Parce qu'elles sont confrontées au sexisme, les femmes

---

78 Momsen (2004).

79 UNGA (2012).

80 Munck (2005).

81 OIM (2003).

migrantes en situation irrégulière sont souvent obligées d'accepter les emplois les plus ingrats du secteur informel. Leurs droits de l'homme sont tellement malmenés que certains commentateurs ont comparé la traite contemporaine des êtres humains au commerce d'esclaves.<sup>82</sup> Les femmes en particulier doivent également faire face à des risques sanitaires, notamment les risques de transmission du VIH/SIDA. D'une manière plus générale, les migrants en situation irrégulière sont souvent réticents à porter plainte auprès des autorités car ils craignent d'être arrêtés ou expulsés. En conséquence, ils n'utilisent pas toujours les services publics auxquels ils ont droit, tels que les soins de santé d'urgence. Dans la plupart des pays, ils leur est aussi interdit d'utiliser toute la gamme des services disponible pour les citoyens et les migrants en situation régulière. Dans de telles situations, les ONG, organismes religieux et autres institutions de la société civile qui sont déjà mis à mal, sont tenus de fournir une assistance aux migrants en situation irrégulière, en étant parfois obligés de violer la loi.<sup>83</sup>

La récente crise financière mondiale a également eu des répercussions sur les droits de nombreux travailleurs migrants.<sup>84</sup> On a enregistré des pertes d'emplois pour les travailleurs migrants dans le monde entier, en particulier dans les secteurs qui sont les plus sensibles aux cycles économiques, tels que la construction, la fabrication, les services financiers, le commerce de détail, le tourisme et les voyages. Les taux de chômage pour les ressortissants étrangers a augmenté dans de nombreux États. Et dans d'autres, des politiques relatives au marché du travail ont été mises en place pour encourager les employeurs à réduire en premier les effectifs des travailleurs migrants, et à les remplacer par des chômeurs nationaux. Cependant, il existe un problème plus important que le chômage : la détérioration des conditions de vie et de travail des travailleurs migrants.<sup>85</sup> Partout dans le monde, des rapports ont attesté du non-paiement des salaires pour les travailleurs étrangers, des réductions des salaires et des jours de travail, et de l'abus des heures supplémentaires. Des cas sporadiques de discrimination contre les travailleurs migrants ont également été enregistrés en même temps qu'une montée de la xénophobie.

## **3.2 Les mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants**

Il existe un large cadre juridique et normatif pour la protection des droits des migrants, et une grande variété d'organisations internationales, régionales et nationales ainsi que des institutions dédiées à la sauvegarde de ces droits. Et pourtant, dans le monde entier, les travailleurs migrants continuent d'être victimes de violences, de maltraitements et d'exploitations.

### **3.2.1 Le cadre juridique**

Les migrants étrangers ont des droits en vertu de deux ensembles d'instruments internationaux. Le premier ensemble est constitué des principaux traités actuellement en

---

82 O'Connell Davidson (2011).

83 CMMI (2005).

84 Koser (2010b).

85 AGNU (2012).

vigueur relatifs aux droits de l'homme, à savoir : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention contre la torture (CAT), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CEDR), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention sur les droits de l'enfant (CDE), et la Convention sur les droits des personnes handicapées (CPRD). En deuxième lieu, les migrants reçoivent une protection spécifique dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990, qui est également l'un des principaux traités relatifs aux droits de l'homme. La Convention vise à renforcer le cadre juridique international des droits de l'homme des travailleurs migrants en adoptant un instrument complet applicable à l'ensemble du processus de migration et en réglementant le statut juridique des travailleurs migrants et de leurs familles. La Convention protège les droits fondamentaux de tous les travailleurs migrants et de leurs familles et accorde aux migrants en situation régulière un certain nombre de droits supplémentaires pour tenter de les mettre sur un pied d'égalité avec les travailleurs nationaux. Elle offre en outre un cadre de coopération entre les États pour les questions de migration.

Les travailleurs migrants sont également couverts par le droit international du travail, qui comprend deux conventions spécifiques de l'OIT pour la protection des travailleurs migrants (N° 97 et 143). Les protocoles sur la traite et l'introduction clandestine, qui viennent compléter la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, font aussi référence à la protection des droits de l'homme des victimes de la traite et des migrants clandestins. Les normes de l'OIT ont également eu un impact important, en particulier sur le droit national des États Membres de l'OIT. Les droits des migrants sont également protégés par des traités régionaux (par exemple : la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme) et par la législation nationale.

Toute une gamme d'institutions et d'organisations, aux niveaux national, régional et international, ont la responsabilité de la mise en œuvre de ce cadre juridique et de la protection des droits des travailleurs migrants. L'OIT est la seule agence des Nations Unies qui possède un mandat constitutionnel qui consiste à protéger les travailleurs migrants. Ce mandat a été réaffirmé par la Déclaration de Philadelphie de 1944 et la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'OIT a développé une série de conventions internationales pour mener les politiques de migration et la protection des travailleurs migrants. Dans tous ses travaux, l'OIT adopte une approche de la migration de travail « fondée sur les droits » et favorise la participation tripartite (les gouvernements, les employeurs et les travailleurs) dans le cadre de la politique migratoire. Bien que l'OIM ne possède pas de mandat de protection spécifique, son objectif principal est de promouvoir une migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous, et elle soutient de nombreux projets visant à protéger les droits des travailleurs migrants dans le monde entier.

La protection des travailleurs migrants est également un point important pour les organisations régionales, et les processus consultatifs régionaux (PCR) sur les migrations internationales dans le monde entier. Cette protection est abordée dans des clauses dans de nombreux accords bilatéraux sur l'emploi entre des ensembles d'États (bien que ces clauses ne soient pas toujours efficacement mises en œuvre). Au niveau national, de nombreux organismes gouvernementaux sont dédiés à la promotion des droits des migrants et à la protection des migrants sur leur milieu de travail. Les organisations de la société civile et les syndicats sont également très actifs dans ce domaine.

### **3.2.2 Lacunes dans l'application**

Plusieurs explications ont été avancées pour expliquer pourquoi de nombreux migrants ne jouissent pas de leurs droits, en dépit du cadre légal et institutionnel existant.

Selon certains analystes, le cadre existant est insuffisant. Contrairement aux réfugiés, par exemple, il n'existe pas un seul document pour consolider le cadre juridique et normatif sur la migration. Une proposition concrète a été de regrouper le cadre normatif et juridique (qui est actuellement dispersé dans un certain nombre de traités, accords non contraignants, et accords sur les politiques) en une seule compilation de toutes les clauses du traité et autres normes pertinentes sur la question des migrations internationales et des droits de l'homme des migrants.<sup>86</sup> Il n'existe pas non plus une seule agence des Nations Unies chargée de la sauvegarde du cadre juridique et normatif sur les migrations internationales. Une série de propositions ont été faites pour renforcer la gouvernance mondiale des migrations internationales.<sup>87</sup>

La plupart des commentateurs, en revanche, pensent que le cadre juridique est suffisant. Pour certains, le problème vient du fait que l'instrument juridique le plus complet sur les droits de l'homme des migrants - l'ICRMW - n'a pas été ratifié de manière assez large. La Convention a été ratifiée par 46 États et signée par 17 États, mais aucun d'eux n'est un grand pays développé de destination pour les migrants. Plusieurs raisons ont été fournies par les pays qui ont refusé de ratifier cette Convention, parmi elles : l'ampleur et la complexité de la Convention ; les obligations techniques et financières qui incombent aux États membres qui l'ont ratifiée ; le fait qu'elle contredise ou n'ajoute rien aux législations nationales existantes en matière de migration ; le fait qu'elle octroie aux migrants (en particulier ceux qui sont en situation irrégulière) des droits qui ne sont pas reconnus dans d'autres traités relatifs aux droits de l'homme ; et le fait qu'elle rejette généralement la différenciation entre les migrants réguliers et les migrants clandestins. La Convention a toutefois récemment été soutenue au sein du système des Nations Unies, lorsqu'en décembre 2010, le Comité des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants a approuvé officiellement la jurisprudence qui précise les droits des travailleurs domestiques migrants sur la base d'une interprétation de la Convention de 1990. Lors d'une conférence à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention sur les droits des travailleurs migrants, le Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a appelé les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention à le faire.

---

<sup>86</sup> CMMI (2005).

<sup>87</sup> Newland (2010).

Néanmoins, dans de nombreux États membres signataires de la ICRMW, les migrants doivent encore faire face à des défis importants sur le marché du travail. Il en est de même dans des États non-membres de l'ICRMW où les mesures pour essayer de veiller à ce que le droit et les règlements internes respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme ont été inefficaces. Selon cette analyse, le véritable défi est effectivement d'introduire les droits énoncés dans les instruments juridiques dont les États font partie. Le manque de volonté politique, de capacités et de ressources ont tous été identifiés comme des motifs qui empêchent la mise en œuvre complète du cadre juridique. Une gamme d'organisations internationales, notamment l'OIM, soutiennent le renforcement des capacités institutionnelles dans le monde entier pour promouvoir les droits de l'homme des migrants. Le renforcement des capacités est également nécessaire à l'intérieur de la société civile pour accroître son efficacité et pouvoir faire pression pour les droits des migrants et des travailleurs migrants ; suivre et établir des rapports sur la situation des travailleurs migrants ; et fournir des services pour les travailleurs migrants. Une pratique efficace doit également souligner l'autonomisation des migrants en leur fournissant des informations sur leurs droits dans le marché du travail, en leur donnant l'identification et les droits nécessaires pour accéder aux banques et autres institutions à l'étranger, et en développant des mesures pour encourager les migrants à dénoncer les pires violations de leurs droits.

Une autre explication de l'écart entre le cadre juridique et la réalité de tous les jours pour de nombreux migrants est que la dynamique et les dimensions de la migration du travail ont changé depuis que les principales normes et conventions du travail ont été adoptées. C'est tout particulièrement vrai en ce qui concerne : l'importance décroissante de l'État dans le recrutement de la main-d'œuvre migrante et l'importance croissante des agents économiques privés et des intermédiaires ; la féminisation de la main-d'œuvre migrante avec la surreprésentation des femmes migrantes travailleuses dans les « positions extrêmement vulnérables » ; l'augmentation à court terme de la migration et l'expansion des programmes de migration temporaire pour les travailleurs ; la croissance de la migration irrégulière et la nécessité d'équilibrer les mesures de contrôle avec des mesures visant à faciliter la migration de travail et à protéger les travailleurs migrants.

En réponse, une priorité est d'améliorer la protection nationale, par exemple en faisant en sorte que les tribunaux nationaux appliquent les droits de l'homme internationaux, la jurisprudence et les avis consultatifs des traités régionaux aux cas qui leur sont soumis. Il a également été proposé que des mécanismes de protection complémentaires et supplémentaires soient développés. C'est à cet égard que la proposition de renforcer le rôle des mécanismes spéciaux des Nations Unies a été faite : le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a un rôle à jouer dans l'amélioration de la connaissance de la situation des migrants, en établissant un dialogue avec les gouvernements, et en mettant en pratique les principes des droits de l'homme. Dans le même temps, il est reconnu que les mécanismes internationaux qui mettent en œuvre les traités des droits de l'homme de l'ONU demeurent insuffisamment financés.

### 3.3 Les mesures pour assurer une migration régulière, ordonnée et sécuritaire

Une approche globale pour pouvoir assurer une migration régulière, ordonnée et sécuritaire comprendrait au moins les 10 éléments clés suivants : une évaluation des marchés du travail depuis la perspective de la migration ; une réglementation des admissions et une sélection des travailleurs migrants ; la détermination des conditions liées aux permis de travail ; la formation des travailleurs migrants et des services de placement ; la protection des droits des travailleurs migrants ; la réduction des coûts liés à la migration de travail ; le renforcement des accords bilatéraux sur la mobilité professionnelle ; la réduction des migrations irrégulières ; la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ; et le retour et la réinsertion.<sup>88</sup> Il est clairement au-delà de la portée de ce document de fournir des informations détaillées sur chacun de ces éléments, mais certains sont couverts plus en profondeur dans ce document et dans d'autres documents de la série. Ce chapitre identifie néanmoins les principaux aspects de chacun de ces composants, en soulignant certaines recommandations et questions importantes pour la poursuite du débat.

#### **3.3.1 L'évaluation des marchés du travail depuis la perspective de la migration**

Pour bien gérer la mobilité de la main-d'œuvre, il est fondamental de pouvoir faire une évaluation précise et régulière de la demande en travailleurs migrants sur le marché du travail ; pas seulement pour les pays de destination en sélectionnant et en admettant des travailleurs migrants, mais aussi pour les pays d'origine, en fournissant par exemple une formation appropriée aux migrants potentiels. Les deux principales méthodes sont l'établissement de quotas et l'analyse du marché du travail.<sup>89</sup>

#### **3.3.2 Réguler les admissions et sélectionner les travailleurs migrants**

Une fois que l'évaluation de la demande en travailleurs étrangers a été réalisée, des mécanismes efficaces sont nécessaires pour régler les admissions et sélectionner les travailleurs migrants. Les principaux modèles sont les programmes d'immigration fondés sur le travail et les programmes de migration de travail temporaire. Les programmes d'immigration fondés sur l'emploi favorisent l'admission des travailleurs migrants dans le but qu'ils s'installent dans leur pays de destination, et tendent à se concentrer sur la main d'œuvre qualifiée. Il existe trois mécanismes principaux pour régler l'admission et sélectionner les migrants au titre de ces programmes : les systèmes de points, les permis de travail, et l'aide aux étudiants étrangers pour qu'ils restent travailler et finissent par s'installer après leurs études. Les programmes de migration temporaire de la main-d'œuvre sont conçus dans l'intention que les travailleurs migrants retournent dans leur pays d'origine lorsque leur emploi s'achève. Les principaux types de programmes sont les suivants : programmes saisonniers, plans sectoriels, régimes de travailleurs saisonniers, programmes de formation et les travailleurs domestiques.<sup>90</sup>

---

88 OIM (2010b).

89 OIT (2009).

90 Martin (2010).

### **3.3.3 Déterminer les conditions liées aux permis de travail**

Les États qui emploient une main-d'œuvre étrangère, en particulier quand elle est temporaire, ont besoin de prendre des décisions claires et transparentes au sujet des conditions liées aux permis de travail, et doivent pouvoir surveiller et faire respecter ces conditions. Il existe un large éventail d'expériences relatives aux conditions liées aux permis de travail, notamment en ce qui concerne leur durée et leur renouvellement ; la mobilité professionnelle ; les procédures régissant les droits des migrants en cas de perte d'emploi ; les possibilités de résidence permanente ; le regroupement familial ; et d'autres droits sociaux. De manière générale, les programmes d'immigration de travail possèdent de meilleures conditions, et ces dernières sont plutôt destinées à la main-d'œuvre qualifiée qu'à la main d'œuvre non qualifiée.

### **3.3.4 Formation des travailleurs migrants et services de placement**

Alors que les pays de destination nécessitant énormément de travailleurs migrants sont en train de développer leurs capacités pour mieux gérer l'admission ordonnée des travailleurs et garantir leurs droits associés ; les pays d'origine désireux de promouvoir la migration de travail sont aussi responsables de la formation d'éventuels travailleurs migrants, et de travailler avec les pays de destination afin d'identifier les possibilités d'emploi, s'assurer que les qualifications sont reconnues, et également protéger les droits des travailleurs migrants. Bien que cette fonction soit habituellement remplie par le secteur privé, certains gouvernements la remplissent également eux-mêmes. De plus en plus, ces activités se déroulent dans les centres de ressources pour les migrants (MRC) qui se situent dans les pays d'origine.<sup>91</sup>

### **3.3.5 La protection des droits des travailleurs migrants**

Les mesures visant à assurer la protection des droits des travailleurs migrants sont examinées au paragraphe 3.2 ci-dessus.

### **3.3.6 La réduction des coûts liés à la migration de travail**

L'un des obstacles à la correspondance effective de l'offre et la demande de main-d'œuvre à travers les frontières est le coût de départ des migrations de travail. Par exemple pour l'obtention d'informations, de documentation, pour les contrôles de santé, l'orientation pré-départ, la formation et le paiement du transport. L'OIT et des conventions des Nations Unies demandent aux employeurs d'absorber les coûts économiques de la migration.<sup>92</sup> Pourtant, bien que les employeurs règlent généralement ces frais pour les professionnels et les travailleurs migrants hautement qualifiés, les migrants tendent à payer de plus en plus leurs frais de migration alors que le niveau de compétences chute. L'une des raisons est que les pays de destination dépendent de plus en plus de recruteurs privés lorsqu'ils veulent identifier les travailleurs étrangers pour qu'ils correspondent aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail. Il existe trois grandes réponses gouvernementales pour les frais de recrutement privés. L'une consiste à renforcer l'application des

---

91 FMMD (2009).

92 Martin (2010).

réglementations pour éliminer les agents sans scrupules. La seconde est d'encourager l'implication d'agents légitimes dans les métiers d'intermédiaire de la migration, afin que la concurrence procure davantage d'options aux migrants et conduise à une autorégulation efficace et à des notations permettant d'orienter migrants vers les meilleurs agents. Une troisième approche consiste à essayer d'accroître le rôle des agences pour l'emploi du service public dans le déplacement des travailleurs au-delà des frontières, dans l'espoir que les organismes publics sont les plus susceptibles de s'assurer que des normes minimales soient respectées pour le recrutement et le déploiement.

### **3.3.7 Renforcer les accords bilatéraux de mobilité du travail**

Les accords bilatéraux de mobilité du travail ont été identifiés comme un mécanisme prometteur pour s'assurer que les avantages potentiels de la migration profitent autant aux pays d'origine qu'à ceux de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes.<sup>93</sup> Alors que certains pays recrutent de la main-d'œuvre sur la base des mémorandums d'accord (MoU),<sup>94</sup> la majorité d'entre eux s'appuient désormais sur des accords bilatéraux. La principale différence entre les deux est que les accords bilatéraux sont juridiquement contraignants. Les raisons pour lesquelles un nombre croissant de pays signent les accords bilatéraux en matière d'emploi sont que ces accords offrent une méthode efficace pour réglementer le recrutement et l'emploi de travailleurs étrangers, et satisfont les deux partis. Ils permettent une plus grande participation de l'État dans le processus de migration ; ils peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de l'offre et de la demande des pays d'origine et de destination ; et ils peuvent disposer de mécanismes efficaces pour la protection des migrants. Certains accords bilatéraux ont également été critiqués pour ne pas accorder l'attention due aux droits des migrants. En réponse, l'OIT a identifié 24 éléments de base qui doivent être abordés dans les accords bilatéraux relatifs à l'emploi,<sup>95</sup> tandis que l'OIM et l'OSCE ont mis au point une matrice de bonnes pratiques, et que l'OIT, l'OIM et l'OSCE ont établi un « recueil d'éléments de bonnes pratiques politiques pour les accords bilatéraux de travail temporaire » pour le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) de 2008.<sup>96</sup>

### **3.3.8 Réduire la migration irrégulière**

Les efforts actuels visant à réduire la migration irrégulière sont divisés en quatre branches principales. L'une consiste à élaborer des politiques et une législation appropriées au niveau national, assistées par des activités complémentaires de renforcement des capacités, comme par exemple une formation sur la protection lors des procédures de contrôle aux frontières. Une seconde réponse à la migration irrégulière est la diffusion d'information visant les potentiels migrants qui envisagent des voyages dangereux, et des campagnes d'information destinées aux communautés d'accueil. Dans ce contexte, la création et la gestion de centres de ressources pour les migrants dans les pays d'origine est une initiative importante. La coopération entre les États est également indispensable

93 Forum économique mondial (2009).

94 OCDE (2004).

95 Gencianos (2004).

96 FMMD (2009).

pour pouvoir renforcer les accords sur la migration irrégulière formée au niveau local et pour pouvoir partager de bonnes pratiques entre les pays et les régions. Au niveau interétatique, les Processus consultatifs régionaux (PCR) fournissent une importante plateforme pour le dialogue et la coopération. Enfin, il existe un large éventail de programmes et de projets qui ont pour but d'identifier les besoins spécifiques des migrants vulnérables et de leur fournir une aide et une protection individualisées, conformément aux principes fondamentaux des droits de l'homme.

### **3.3.9 La lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains**

Les mesures spécifiques pour la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains sont considérées au paragraphe 3.4 ci-dessous.

### **3.3.10 Le retour et la réinsertion**

Le retour et la réinsertion sont des éléments essentiels de la gestion de la migration, y compris lorsqu'ils représentent une stratégie visant à empêcher ou à dissuader la migration irrégulière et à maintenir l'intégrité des systèmes d'asile, mais aussi lorsqu'ils visent à promouvoir la migration circulaire. En dépit de son importance, la réinsertion des migrants compte parmi les politiques d'intervention les plus négligées dans le cycle de la migration. L'expérience acquise avec les programmes de réinsertion a eu tendance à se concentrer sur la protection et le soutien aux migrants vulnérables qui nécessitent une aide humanitaire - comme par exemple les victimes de la traite des êtres humains, les réfugiés et les personnes déplacées de retour dans leur pays, et dans certains cas, les migrants qui ont été expulsés et renvoyés vers leur pays d'origine. Ces services vont des conseils et de l'éducation (dans le cas des enfants victimes de la traite des êtres humains) aux concessions de terres et d'équipement agricole (pour certains réfugiés de retour) en passant par la formation professionnelle (pour certains immigrés clandestins expulsés). Il a récemment été prouvé dans certains pays développés que les programmes de rééducation professionnelle et les formations pratiques gérés par les gouvernements sont des projets coûteux aux bénéfices insignifiants ; il a en outre été prouvé que la participation du secteur privé était essentielle. Les politiques de réinsertion pour les familles des migrants ont également été identifiées comme étant importantes - pour promouvoir les retours durables. Le FMMD continue à se concentrer sur les répercussions que le retour et la réintégration des travailleurs mobiles entraînent sur le développement.<sup>97</sup>

## **3.4 Les mesures de prévention et de lutte contre le trafic de migrants et la traite de personnes**

Les personnes victimes de la traite ou du trafic au passage des frontières représentent probablement une proportion relativement faible des migrants clandestins dans le monde, mais elles méritent qu'on leur porte une attention particulière lors de la discussion sur la migration clandestine. Premièrement, les deux processus, mais plus particulièrement la traite des êtres humains, peuvent mettre les migrants dans des positions particulièrement

---

97 FMMD (2009).

vulnérables, parfois plus vulnérables que celles qui découlent de la migration irrégulière. De ce fait, deuxièmement, la plupart des gens s'accordent sur le fait que les deux processus doivent être endigués. Et les divergences (par exemple entre les États d'origine et d'accueil, entre les gouvernements et la société civile, ou entre les États et le marché du travail) qui souvent retardent la prise de décision pour répondre à d'autres formes de migration irrégulière, ont tendance à ne pas s'appliquer au trafic de migrants et en particulier à la traite des êtres humains. Troisièmement, en conséquence, des progrès considérables ont été accomplis pour l'élaboration d'un cadre normatif, ils ont permis d'aborder les problèmes des Processus consultatifs régionaux, et de mettre en œuvre des lois et des politiques nationales. Il n'est peut-être pas entièrement possible d'éradiquer le trafic de migrants et la traite des êtres humains, mais il semble exister une véritable volonté politique pour réduire le trafic et la traite au minimum. Ce chapitre considère trois ensembles de mesures qui ont été proposées pour renforcer ces efforts.

#### **3.4.1 Renforcer le cadre juridique et normatif**

Le trafic de migrants et la traite des êtres humains ont été définis et distingués dans deux protocoles onusiens : le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes (2000) et le Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2000), souvent conjointement dénommés les protocoles de Palerme. Dans ces protocoles, la traite des êtres humains est définie comme : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. » L'introduction clandestine de migrants est définie comme : « le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État-partie d'une personne qui n'est ni ressortissant ni un résident permanent de cet État. »

Bien que ces protocoles aient été largement acceptés (actuellement le « Protocole sur la traite » a rassemblé 117 signataire et 112 pour le « Protocole sur le trafic ») la ratification n'est pas encore, de toute évidence, universelle. Et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer une plus grande ratification.

Un certain nombre d'autres domaines qui nécessitent peut-être un renforcement du cadre juridique et normatif ont été identifiés. L'un concerne la distinction juridique claire entre les crimes que représentent le trafic de migrants et la traite de personnes, alors qu'en réalité une distinction claire ne peut pas toujours être faite. Cela se produit notamment dans les cas où les migrants ne paient pas entièrement un contrebandier avant la migration, ce qui signifie qu'ils arrivent dans le pays de destination avec des dettes envers le passeur. Ce qui rend alors l'exploitation plus facilement possible. Il ne s'agit pas de réécrire les protocoles de Palerme ou de réviser les définitions contenues dans ces instruments. Mais ce genre de situation souligne la nécessité d'appliquer le cadre normatif avec souplesse et flexibilité.

Il existe un autre débat qui se concentre sur le niveau de protection offert. Au cours des négociations pour les Protocoles de Palerme, les Bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH) ont inséré une « clause de sauvegarde » pour s'assurer que les instruments ne puissent pas s'attaquer aux droits, obligations et responsabilités des États, sous les droits de l'homme universels et le droit humanitaire international, notamment sous le principe de non-refoulement. Certains s'inquiètent toutefois du fait que les deux protocoles puissent être utilisés pour s'attaquer au régime de protection des réfugiés.<sup>98</sup>

### **3.4.2 Renforcer les législations et les politiques nationales**

La plupart des gens s'accordent sur les principaux éléments requis pour obtenir un cadre politique bien intégré et efficace pour prévenir et lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.<sup>99</sup> Premièrement, les États doivent poursuivre en justice les auteurs de ces crimes, y compris ceux qui recrutent et cachent les victimes de la traite des personnes, et les États doivent confisquer les actifs de ces auteurs. Deuxièmement, ils doivent réduire la demande pour les services des migrants victimes du trafic et de la traite, tant par le biais de campagnes d'information et d'initiatives éducatives, que par le renforcement de la législation nationale. À cet égard, il est particulièrement important de renforcer les réglementations du mariage, du tourisme et des agences d'adoption. Troisièmement, les mesures contre ceux qui sont impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains doivent aller de pair avec la protection effective de leurs victimes, en assurant notamment la cohérence des normes et en facilitant la prise de décision dans le système d'asile. Les politiques axées sur l'introduction clandestine de migrants et la traite des êtres humains devraient également être intégrées dans des mesures plus larges pour lutter contre la migration irrégulière d'une manière plus générale. Cela devrait se faire dans le respect des droits de l'individu et à travers une approche fondée sur les droits de l'homme. Ces mesures comprennent : des mesures de prévention englobant des stratégies de découverte et de répression, le détournement par voies légales, des mesures qui abordent les causes profondes, la régularisation des migrants en situation irrégulière, la détention et l'expulsion.

Un certain nombre de faiblesses dans les réponses nationales face au trafic de migrants et à la traite des êtres humains ont été identifiées. Tout d'abord, alors que de nombreux États ont adopté la législation nationale, certaines omissions et lacunes sont réapparues dans les lois nationales en vigueur. Les omissions qui se sont répétées concernent les procédures relatives à l'identification des victimes de la traite et les garanties du principe de non-sanction pour les victimes du trafic. Les lacunes notables incluent les politiques qui répondent à la demande de la traite des êtres humains, et la question controversée du statut de résidence pour les victimes de la traite des êtres humains.<sup>100</sup>

En outre, la législation et les politiques nationales sur le trafic de migrants sont beaucoup moins développées que celles sur la traite des êtres humains. Malgré le Protocole distinct

---

98 Gallagher (2002).

99 CMMI (2005)

100 Forum de Vienne (2008).

des Nations Unies, la plupart des pays ne possèdent pas de lois et politiques sur le trafic de migrants. Même lorsqu'ils en possèdent, les politiques d'exécution nationales restent faiblement développées et mises en œuvre. Il n'y a, en particulier, aucune cohérence pour les fortes pénalités pour les passeurs entre les nations. Aux niveaux régional et national la lutte contre le trafic de migrants est normalement considérée comme l'un des objectifs des lois et politiques visant plus généralement à réduire la migration irrégulière, en renforçant par exemple les frontières.<sup>101</sup>

Très peu de pays entreprennent la collecte systématique de données sur le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. Même lorsqu'ils l'entreprennent, les problèmes conceptuels et pratiques les empêchent d'obtenir des données fiables. Par exemple, des États différents vont définir le trafic de migrants et la traite des êtres humains de manière différente, et les migrants peuvent en une nuit passer du statut légal à une situation irrégulière ou peuvent passer du statut de migrants introduits clandestinement à celui de victimes de la traite. Il faut aussi prendre en compte une série de plusieurs problèmes d'ordre pratique. La traite des êtres humains est généralement un crime sous-déclaré, les victimes ont peur des représailles de la part des trafiquants ou des sanctions de l'État. La plupart des sources s'accordent sur le fait que la majorité des migrants en situation irrégulière (y compris ceux qui sont victimes de trafic ou de traite) ne sont pas enregistrés. L'accès aux données (aussi limitées qu'elles puissent être) collectées représente un autre problème. Dans de nombreux États, les données sont recueillies par les organismes chargés de l'application de la loi et ne sont pas mises à la disposition du public. Par ailleurs, les données et les informations qui peuvent établir le statut irrégulier d'une personne sont souvent dispersées entre les différents organismes, tels que les ministères du gouvernement, la police et les agences pour l'emploi, ce qui rend la coopération et l'accès aux données difficile. La coopération internationale pour la collecte des données est encore plus problématique. Il n'existe aucune source faisant autorité sur les tendances mondiales et les chiffres des migrations irrégulières, et les sources disponibles ne sont pas exhaustives. À cet égard, il convient de prendre note du Module de l'OIM contre la traite des êtres humains qui comprend une base de données mondiale.

Les enquêtes criminelles sont une autre partie intégrante de la lutte contre le trafic de migrants et de la traite des êtres humains. Dans un certain nombre de pays, des agences chargées d'enquêter sur la criminalité financière ont étendu leurs fonctions pour également enquêter sur la criminalité organisée, dont la traite des êtres humains. L'établissement de nouvelles unités représente un modèle alternatif. Une certaine coopération internationale s'est mise en place pour développer les capacités d'enquête : Interpol facilite les enquêtes, les coordonne et fournit des conseils techniques pour les organismes d'enquête nationales, tout comme le Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontalière dans le cadre de l'initiative de coopération pour l'Asie du Sud-Est. Les capacités d'enquête les plus solides se trouvent néanmoins principalement dans les pays développés. Et dans des pays moins avancés, il a été remarqué que les problèmes

---

101 Brolan (2002).

les plus communs incluait un manque de ressources, une expertise technique limitée, et la corruption.

Les besoins des victimes de la traite peuvent différer de ceux des migrants introduits clandestinement, mais certaines approches communes sont nécessaires. La sensibilisation est d'une importance toute particulière, afin de pouvoir fournir aux victimes des renseignements sur la protection, l'assistance et les autres services qui sont à leur disposition. De même, la formation des procureurs, des juges, des policiers, des gardes-frontière, des unités d'inspection du travail et des travailleurs sociaux est également nécessaire, afin de renforcer la capacité des États de fournir aux victimes une protection appropriée et adéquate. Étant donné le nombre de femmes et d'enfants (y compris les enfants non accompagnés) qui sont victimes de la traite d'un pays à l'autre, de tels services doivent à l'évidence être fournis de manière différente selon l'âge et le sexe de la personne.<sup>102</sup> Ils doivent également être ajustés pour répondre aux différents niveaux d'exploitation et aux abus qui sont impliqués dans les crimes discrets, mais souvent interconnectés, que représentent le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Certains composants des stratégies frontalières pour une gestion des frontières sécuritaire sont particulièrement pertinents pour la lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains, car ces derniers dépendent souvent de documents frauduleux et de passages des frontières illicites. Ces composants incluent l'amélioration de la gestion des frontières et des zones autour de la frontière, par exemple grâce à la pré-inspection des voyageurs, au déploiement des officiers de liaison chargés de l'immigration, à des accords sur l'information préalable sur les voyageurs, à des sanctions contre les transporteurs, et l'amélioration des documents personnels pour les migrants (dont les cartes d'identité, les codes des passeports et documents de voyage lisibles à la machine, et l'utilisation de la biométrie).

Pour faciliter la coordination intra-gouvernementale sur la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains, des gouvernements comme ceux de l'Australie, des Philippines et des États-Unis ont créé des mécanismes interministériels pour traiter les multiples questions relatives à la politique des phénomènes. Pour que les politiques nationales soient efficaces, il faut aussi consulter la société civile, en particulier les migrants.

### **3.4.3 La coopération internationale**

Pour que les politiques de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains soient efficaces, une importante collaboration est nécessaire entre les pays d'origine, de destination et les pays de transit à travers lesquels les migrants irréguliers se déplacent. Cette collaboration inclut l'échange de renseignements, d'informations et de données, les enquêtes criminelles conjointes et les accords spécifiques sur le retour. Le trafic de migrants et la traite des êtres humains est l'une des priorités des programmes de la plupart des processus consultatifs, qui fournissent un forum pour les dialogues formels et informels et élaborent des politiques.

---

102 AGNU (2012).

Le renforcement des capacités est également un élément important de la coopération internationale. Le Processus de Bali sur le trafic des personnes, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe (Processus de Bali), par exemple, a soutenu l'élaboration de Plans d'action nationaux à travers le partage de l'information, des mesures de renforcement des capacités et des ateliers pratiques. Le processus du dialogue « 5 plus 5 » a organisé des ateliers de formation en Libye et au Maroc sur la lutte contre la traite et le trafic. Les activités de renforcement des capacités de l'Australie en Asie comprennent un projet régional sur cinq ans visant à renforcer l'application de la loi, le renforcement des réponses judiciaires et des poursuites, l'amélioration des capacités politiques, juridiques, de la recherche et de rayonnement. Le gouvernement des États-Unis fournit un vaste soutien aux capacités de lutte contre le trafic dans le monde entier.

Les organisations internationales sont également de plus en plus impliquées dans les initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé l'Initiative mondiale pour la lutte contre la traite des êtres humains sous l'égide des Nations Unies (UNGIFT) dans le but de fournir un cadre pour la coopération et la création d'outils pour la lutte contre la traite des personnes. L'OIM, l'OIT, le HCR, l'UNICEF, l'OSCE, l'ONUDC ont tous également apporté un soutien technique aux États dans leurs efforts pour se conformer aux normes internationales et établir des systèmes de gestion de la migration.

### **3.5 Les défis émergents**

Outre les défis déjà énumérés dans le présent document, un autre défi pour protéger les droits de l'homme des migrants, promouvoir la migration régulière et réduire le trafic de migrants et la traite des êtres humains, vient du fait que la dynamique et l'étendue de la migration sont en train de changer rapidement, et évoluent plus vite dans les faits que les développements juridiques, normatifs, et des cadres institutionnels. Ce dernier paragraphe examine brièvement quatre défis émergents.

#### **3.5.1 Les flux migratoires mixtes**

Les flux migratoires mixtes décrivent une situation dans laquelle des migrants se déplacent pour bien des raisons différentes (que ce soit en tant que réfugiés, migrants, victimes de la traite, ou enfants non accompagnés ou séparés de leur famille) mais se déplacent les uns à côté des autres. Ils empruntent les mêmes itinéraires et moyens de transport. Ils emploient les services des mêmes passeurs et achètent des documents frauduleux auprès des mêmes fournisseurs. Souvent ils espèrent atteindre les mêmes pays de destination.

Les personnes impliquées dans les mouvements mixtes, qu'elles soient des réfugiés ou des migrants, s'exposent à de nombreux dangers similaires et subissent les mêmes violations des droits de l'homme au cours de leur voyage. Ces dangers et violations comprennent la détention et l'emprisonnement dans des conditions inacceptables, la violence physique et le harcèlement racial, ainsi que la vulnérabilité face au vol, à l'extorsion, l'appauvrissement et à la misère. Ceux qui voyagent par bateau risquent l'interception, l'abandon et la noyade en mer, tandis que ceux qui se déplacent par voie

terrestre peuvent être renvoyés ou transférés vers des endroits éloignés et dangereux. Les personnes en déplacement qui perdent ou détruisent leurs documents d'identité peuvent être incapables d'établir leur nationalité, elles deviennent concrètement apatrides et il leur est très difficile de retourner dans leur propre pays. En réponse à la croissance des mouvements migratoires mixtes et irréguliers, de nombreux États ont introduit des mesures destinées à empêcher certains groupes de ressortissants étrangers d'arriver jusqu'à leur territoire et de s'y installer. L'application de ces mesures est souvent aveugle et elle rend très difficile pour les réfugiés d'entrer dans un pays où ils peuvent présenter une demande d'asile.<sup>103</sup>

En réponse au phénomène des flux migratoires mixtes, et afin de refléter la préoccupation particulière qui concerne l'accès aux systèmes d'asile, le HCR a mis au point un Plan d'action en 10 points qui se concentre sur la protection des réfugiés et les migrations mixtes et qui identifie les lacunes en matière de protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence à diverses étapes des mouvements migratoires mixtes. L'approche de l'OIM s'est concentrée sur un renforcement concret des capacités, notamment pour la mise en œuvre du Plan d'action en 10 points, à travers une aide directe aux migrants, une aide pour développer la politique et la législation, la formation des fonctionnaires, la diffusion d'information, et la promotion de la coopération et du partenariat. D'autres organisations participent également activement pour essayer de protéger les droits des migrants issus des flux migratoires mixtes, notamment la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'Union européenne (UE), le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), le Conseil de l'Europe (COE), l'Union africaine (UA), ainsi que des cadres de coopération régionaux tels que le Processus de Bali.

### **3.5.2 Le changement climatique et la migration**

Un deuxième défi nouveau est en train d'émerger dans le contexte du changement climatique.<sup>104</sup> Si tout le monde ne s'accorde pas sur les chiffres, on s'attend tout de même à ce que l'échelle globale de la migration augmente sensiblement à la suite des effets du changement climatique, bien qu'il sera souvent difficile de distinguer le facteur environnemental d'autres facteurs qui ont entraîné des migrations. Les personnes se déplaçant dans leur propre pays à la suite des effets du changement climatique appartiennent aux personnes déplacées internes, telles qu'elles sont décrites dans les Principes directeurs de 1998 relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Mais d'importantes lacunes subsistent dans le cadre juridique et normatif en ce qui concerne les personnes qui traversent une frontière internationale. Ces gens ne seraient pas considérés comme des réfugiés au sens de la définition de la Convention de 1951, mais ils ne seraient pas non plus des migrants économiques. Le statut de ces personnes reste flou en droit international. Il en est de même pour les gens qui vont peut-être devoir quitter des États insulaires de basse altitude qui deviennent inhabitables en raison des effets de l'élévation du niveau de la mer. Ils seraient dans une situation de flou juridique, ne seraient ni des migrants ni des réfugiés. Il est également difficile de savoir s'ils

---

103 Crisp (2007).

104 AGNU (2012).

seraient juridiquement définis comme apatrides, puisqu'en vertu du droit international l'apatridie signifie être sans nationalité, et non sans État.

Des propositions visant à combler cette lacune juridique sont actuellement discutées à divers niveaux. Les perspectives d'un nouveau traité international ou d'un protocole ajouté à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés sont minces et présentent aussi d'importantes lacunes. Au lieu de cela, les efforts au niveau multilatéral sont axés sur le développement et la consolidation des principes normatifs qui peuvent informer les lois et politiques régionales ou nationales sur la migration environnementale. Les Principes de Nansen sont un exemple parmi tant d'autres. Une gamme de propositions est également examinée au niveau de la politique nationale, dans divers pays. L'une d'entre elles est de développer une nouvelle catégorie humanitaire pour les migrants environnementaux. Un deuxième modèle consiste à amender la législation en vigueur afin de fournir une protection temporaire ou une protection comme celle accordée aux réfugiés. Un troisième modèle consiste à utiliser les programmes de migration de main-d'œuvre pour étendre les possibilités de migration pour les personnes vulnérables ou affectées par les changements environnementaux.

### ***3.5.3 Les Migrants en situation de crise***

Une troisième question qui a suscité une attention croissante, en particulier au lendemain de la révolution en Libye, est la situation des migrants pris dans les crises. Au cours des dernières années, un nombre important de non-ressortissants ont été déplacés par les conflits, les violences, et des catastrophes, dans les pays où ils résident et travaillent. Ces non-ressortissants sont des travailleurs migrants et des migrants en situation irrégulière, mais aussi des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ils ont été déplacés par exemple par l'invasion du Liban en 2006, les violences xénophobes en Afrique du Sud en 2008, la révolution en Libye en 2011, la guerre civile en Côte d'Ivoire en 2011, et les inondations en Thaïlande également en 2011.

Alors que très peu de recherches ont été effectuées sur les expériences des non-ressortissants pendant les crises, on peut raisonnablement supposer que beaucoup d'entre eux peuvent être plus vulnérables aux déplacements, et ressentent ses conséquences plus intensément que les populations locales. Diverses raisons ont été avancées : les migrants ne peuvent parler la langue locale ou comprendre la culture, ils n'ont peut-être pas de sécurité de l'emploi, ou de filet de protection sociale, et ils ont peut-être un statut juridique précaire - ou, dans le cas des migrants irréguliers, n'ont peut-être aucun statut juridique. Dans certains exemples récents, les non-ressortissants pris dans des crises ont été affectés en tant que spectateur de ces dernières, alors que dans d'autres cas, ils ont été délibérément pris pour cible. De même, il peut être plus difficile pour les non-ressortissants déplacés de résoudre les problèmes liés à leur déplacement, en particulier s'ils sont incapables ou refusent de retourner dans leur pays d'origine. Et il se peut qu'ils soient confrontés à des problèmes spécifiques pour retrouver une propriété, un emploi, et une carte d'identité dans le pays où ils ont été déplacés. Même lorsqu'ils peuvent retourner dans leur pays d'origine, ils peuvent là-bas aussi avoir à faire face à d'importants défis de réintégration.

Actuellement, les droits des non-ressortissants en situation de crise ne sont pas stipulés explicitement dans les lois, conventions, ou normes, bien que les États soient responsables de toute personne relevant de leur juridiction ou toute personne sur leur territoire. Les outils qui couvrent les déplacements ne s'occupent pas des non-ressortissants ; tandis que ceux qui portent sur les non-ressortissants ne traitent pas les déplacements. La responsabilité de protéger et d'aider les non-ressortissants en période de crise n'est pas non plus clairement attribuée. Un certain nombre de recommandations ont été formulées dans le but de remédier à cette lacune en matière de protection.<sup>105</sup> Première condition requise : l'articulation claire des droits légaux des non-ressortissants déplacés. Deuxièmement, il est nécessaire que les réponses des organismes internationaux soient plus prévisibles. Troisièmement, les pays d'origine comme ceux de destination doivent également développer une capacité de réaction plus importante. Enfin, les sociétés qui emploient un grand nombre de ressortissants à l'étranger devraient mettre au point des procédures opérationnelles standard pour la protection et l'évacuation travailleurs ; pour pouvoir établir des unités d'évaluation des risques ; et établir des postes pour les responsables sécurité chargés d'assurer la sécurité de tous les travailleurs en cas d'urgence.

### **3.5.4 Le « commerce » autour de la migration**

En dépit des progrès très importants signalés ici concernant l'élaboration de lois et de politiques visant à lutter contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains, les deux phénomènes restent encore considérables, nonobstant la preuve que dans certains pays les interventions politiques ont été réduites. L'une des raisons est que le trafic de migrants et la traite des êtres humains sont des processus complexes qui évoluent en réponse aux politiques. Ces processus prennent diverses formes d'organisation, suivent une logique « commerciale », et ont pour motivation principale le profit. L'OIM identifie les caractéristiques suivantes pour les opérations de trafic de migrants : une large portée transnationale ; la capacité de créer ou d'utiliser plusieurs réseaux de prestataires de services pour les aider durant divers stades du processus ; la possibilité d'influencer des fonctionnaires à de nombreux niveaux ; l'accès à d'importantes sommes d'argent dans un grand nombre d'endroits ; les liens avec d'autres entreprises criminelles ; et la capacité de changer leurs zones d'opération en fonction des conditions du « marché ». Les cadres de politiques doivent être suffisamment souples pour répondre au caractère changeant du trafic de migrants et de la traite des êtres humains. Les recherches actuellement menées vont à leur tour s'avérer nécessaires pour comprendre la dynamique des processus.

## RÉSUMÉ DE LA SÉRIE 3

### Introduction

La réunion a été présidée par les gouvernements du Mexique et des États-Unis (EU). La priorité de fond de cette réunion était le thème de la deuxième des quatre tables rondes du Dialogue de haut niveau, soit « les mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite des personnes, et garantir des migrations régulières, ordonnées et sécuritaires. »

Dans ses observations liminaires, Mme Anne C. Richard, la Secrétaire d'État assistante des États-Unis pour la population, les réfugiés et les migrations, a posé les bases de la discussion en expliquant que la migration affectait tous les pays du monde, et qu'elle présente à la fois des possibilités et des défis qui doivent être abordés dans un esprit de coopération et dans le respect des droits de l'homme. Elle espère que le prochain Dialogue de haut niveau sera axé sur les questions de fond et fera réellement participer la société civile. Mme Richard également partagé avec l'assemblée les meilleures pratiques mises au point par les États-Unis dans les domaines de la protection contre la xénophobie et les crimes motivés par la haine ; la protection des victimes de la traite des êtres humains, les droits civils et la protection du travail. Enfin, elle a fourni un bref examen de la Réforme complète de l'immigration que le président Obama a identifié comme une priorité dans son programme législatif, dans le but de créer un cadre juridique équitable, efficace, et un système d'immigration sensé.

L'ambassadeur Luis Alfonso de Alba, ambassadeur et représentant permanent de la mission permanente du Mexique, a reconnu l'importance symbolique de la co-présidence des États-Unis et du Mexique pour une réunion axée sur les droits de l'homme des migrants, et a noté les progrès considérables qui ont permis de mettre les droits de l'homme des migrants à l'ordre du jour du Dialogue de haut niveau. En parlant plus précisément du cas du Mexique, il a réaffirmé que les pays d'origine ont des responsabilités envers leurs citoyens à l'étranger. Mais il a également souligné que les dynamiques changeantes des migrations internationales signifiaient que beaucoup de pays qui étaient traditionnellement des pays d'origine devenaient également de plus en plus des pays de transit et de destination pour les migrants, et qu'ils avaient donc besoin porter plus d'attention à la protection de leurs droits. De même, il a reconnu que la question des droits des migrants devait aussi reconnaître le contexte de sécurité nationale et le contexte économique dans lesquels la politique de migration prend place. Il espère obtenir des résultats concrets lors du Dialogue de haut niveau, et l'entière participation de la société civile.

## **Vers le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 : Le cadre international juridique en place pour protéger les migrants**

Le discours liminaire a été prononcé par le professeur François Crépeau, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants. Il a chaleureusement reconnu le prochain Dialogue de haut niveau comme un moment important pour réfléchir à l'intégration des droits de l'homme dans tous les aspects du débat sur la migration ; et tout en reconnaissant l'importance d'une table ronde consacrée spécifiquement au respect et à la protection des droits de l'homme de tous les migrants, il a aussi exprimé son désir que les droits de l'homme soient un thème transversal qui informe toutes les discussions lors du Dialogue de haut niveau.

À titre informatif, à la fois pour sa propre présentation et pour la discussion lors de la réunion, le professeur Crépeau a vivement conseillé d'utiliser la terminologie avec précaution dans l'examen des droits des migrants. Premièrement, il a exprimé sa préférence pour les termes « migration irrégulière » et « migrants en situation irrégulière » par rapport aux autres étiquettes qui sont parfois utilisées. Deuxièmement, il estime qu'il est important de séparer les discussions qui portent d'une part sur les droits de l'homme des migrants, et d'autre part, sur la lutte contre le trafic et la traite de personnes. Et ce pour éviter la fausse impression selon laquelle la migration irrégulière est une infraction criminelle qui s'aligne sur le trafic et la contrebande. Troisièmement, il a expliqué la distinction entre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Le rapporteur spécial des Nations Unies a décrit le cadre normatif et juridique pour la protection des droits de tous les migrants. Il s'est exprimé sur le fait que, compte tenu de l'ampleur des préoccupations (de la santé et aux droits de l'homme, des travailleurs migrants aux réfugiés, en passant par le commerce et l'environnement) il était peu probable que les cadres juridiques et normatifs qui affectent les migrants internationaux puissent être efficacement unifiés en un instrument, traité, ou mécanisme unique. Il a en même temps estimé que l'actuel cadre juridique et normatif était suffisant, et que l'accent devrait plutôt être mis sur sa mise en œuvre. Une partie du défi de la mise en œuvre reste le cadre institutionnel relativement faible, et il a réaffirmé l'importance du Groupe mondial sur la migration (GMG) dans la promotion de la coopération.

Pour terminer, le professeur Crépeau a ébauché une approche globale de la gestion de la migration qui garantirait les droits de l'homme des migrants, selon neuf points clés : la dépénalisation de la migration irrégulière ; l'abandon de la détention ; la promotion d'un discours positif sur la migration ; un accent sur les droits des enfants ; la lutte contre la traite ; la lutte contre le trafic ; la garantie de l'accès à la justice pour les migrants ; le renforcement des droits du travail ; et la promotion des organisations de la société civile.

## **Les mesures visant à assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants**

La première session a commencé par un exposé de M. Christian Salazar, directeur adjoint de la division des programmes de l'UNICEF, qui a porté sur les droits des enfants migrants. Il a souligné que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) garantit les droits des enfants dans toutes les situations, y compris en tant que migrants. Le Comité des droits de l'enfant a en outre insisté sur l'importance de protéger les droits des enfants migrants conformément à trois principes clés, relatifs à la non-discrimination, à une approche globale fondée sur les droits, et aux intérêts de l'enfant, avec des conséquences sur les politiques et procédures de migration relatives aux enfants. Le Comité a plus particulièrement rejeté catégoriquement la détention des enfants, qu'il considère comme une violation des droits des enfants, et a prié instamment tous les États de mettre fin immédiatement à la détention des enfants. Lors d'un bref aperçu des tendances et processus d'immigration des enfants, M. Salazar a souligné le nombre croissant d'enfants migrants dans toutes les régions du monde, qui vient accentuer la nécessité de renforcer les capacités dans tous les États. Chez les enfants, les filles sont particulièrement vulnérables à la violence et l'exploitation sexuelle dans le processus de migration, ce qui souligne la nécessité de politiques sur l'égalité entre les sexes. L'UNICEF a élaboré une série de lignes directrices dans les meilleures pratiques pour protéger les droits des enfants migrants.

Le deuxième orateur était Mme Nisha Varia, chercheuse dans la division des droits de la femme de Human Rights Watch. Elle s'est concentrée sur les droits des femmes migrantes, et plus particulièrement sur les travailleuses domestiques. Elle a illustré la vulnérabilité des travailleuses domestiques durant tout le cycle de migration. À la maison elles manquent souvent d'informations et estiment qu'elles n'ont pas d'autre choix que de migrer ; un sentiment d'impuissance qui peut être exploité par des agents sans scrupules contre lesquels elles ont peu de recours. Dans de nombreux pays de destination, elles sont exclues de la législation du travail, et discriminées par certaines procédures d'immigration qui les lient à un seul employeur. Parmi ce qu'elles doivent endurer, elles restent généralement impayées pendant de longues périodes ; ne sont pas autorisées à quitter les maisons où elles travaillent ; et peuvent être victimes d'abus ou être menacées d'abus. Mme Varia a mis en évidence la nécessité de lois du travail plus complètes, de procédures d'immigration plus appropriées, d'un accès à la justice et d'une coopération multilatérale entre les pays d'origine et de destination. Elle a pris l'exemple positif de la préparation de la Convention de 2011 de l'OIT sur le travail domestique, au cours de laquelle le dialogue et le consensus ont été obtenus pour un large éventail d'intervenants, dont les gouvernements, les employeurs, la société civile, et les travailleurs domestiques eux-mêmes ; et qui est de plus en plus ratifiée par les États.

Le dernier orateur de la première session était M. Craig Mokhiber, chef du développement et les questions économiques et sociales du Bureau du Haut-Commissaire pour les droits de l'homme (HCDH), qui a pris la parole sur la conformité des politiques, législations et

mesures en matière de migrations par rapport aux normes internationales des droits de l'homme. Tout comme les orateurs avant lui, M. Mokhiber a été heureux de constater que l'on accordait aux droits de l'homme l'attention qui leur était due dans le débat actuel sur la migration et le développement, et il espère que le Dialogue de haut niveau pourrait marquer un changement de paradigme vers une approche axée sur les droits de la migration. Il a en même temps noté la recrudescence de la xénophobie dans de nombreux pays dans le monde entier, qui mène à des violences à l'encontre des migrants et à leur exclusion, et sert parfois à justifier davantage les politiques d'immigration restrictives. Dans ce contexte, a-t-il noté, les migrants vulnérables peuvent avoir peur de signaler des crimes qui les visent par crainte de la discrimination judiciaire et même par crainte de l'expulsion ; alors que les partisans des migrants et les organisations de migrants sont également confrontés au risque de représailles. Il a appelé à renforcer les lois contre l'incitation à la haine et aux crimes motivés par la haine, en incluant une meilleure surveillance, une application stricte de la loi, et un accès à la justice pour les victimes. Monsieur Mokhiber incite également à se dresser contre les réponses politiques disproportionnées face à la migration, et en particulier face à la migration irrégulière qui peut être incompatible avec les droits de l'homme universels. Il a encouragé une vigilance particulière aux frontières, qui sont souvent des lieux de violence à l'encontre des migrants perpétrées par des acteurs étatiques ou non étatiques. Les 214 millions de migrants internationaux dans le monde, a-t-il suggéré, devraient d'abord et avant tout être considérés comme 214 millions d'êtres humains qui possèdent des droits de l'homme. Alors que les États ont le droit de gérer leurs frontières et la migration, ils doivent également respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme.

### **Mesures visant à prévenir et à combattre le trafic de migrants et la traite des personnes, et à garantir une migration régulière, ordonnée et sécuritaire**

Le premier orateur de la deuxième session était M. Martin Fowke, membre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, section de la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, branche du crime organisé et du trafic illicite, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le message clef de M. Fowke est que l'actuel cadre juridique et normatif est complet, il est couvert par deux protocoles des Nations Unies largement ratifiés, et comprend les quatre "P" de la prévention, la poursuite, le partenariat, et la protection. Le véritable défi pour la prévention et la lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes est la mise en œuvre du cadre existant ; et c'est un défi pour les États dans le monde entier. Un problème particulier, par exemple, est le faible taux de condamnation des trafiquants d'êtres humains. L'ONUDC a produit des cadres d'action internationaux pour combattre à la fois le trafic de migrants et la traite de personnes et identifier des mesures pratiques pour les États et les autres parties prenantes. Une meilleure mise en œuvre dépend en grande partie d'une plus grande coopération entre les États sur la traite et le trafic de personnes, notamment par l'intermédiaire du Groupe inter institutions de coordination contre la traite des êtres humains (ICAT) et du GMM.

Le deuxième orateur était M. Laurence Hart, chef de la division d'Assistance à la Migration de l'OIM. La présentation de M. Hart a porté sur la protection, la prévention, et les partenariats. En ce qui concerne la protection, il a estimé que la difficulté de l'identification des victimes est un défi particulier pour une protection efficace. Cette difficulté est exacerbée par les procédures d'immigration qui ont tendance à ne pas distinguer les gens pris dans divers flux migratoires. La traite n'est pas un problème d'immigration ; c'est un problème d'exploitation. M. Hart a par ailleurs estimé qu'un plus grand engagement global à l'égard de la protection des droits de tous les migrants serait un préalable nécessaire à l'identification des victimes de la traite des êtres humains et que cet engagement pourrait donc les protéger. Dans le domaine de la prévention, M. Hart a estimé que les causes profondes de la migration - les conflits, la pauvreté et le chômage - sont souvent confondues avec les causes profondes de la traite, qui sont en fait très liées à la demande de services illicites car ce sont des facteurs « déterminants » dans les pays d'origine. En conséquence, trop peu d'attention a été accordée à la demande de la traite des êtres humains, qui doit être adressée directement si l'ampleur de la traite doit être réduite. Enfin, M. Hart a encouragé des partenariats public-privé plus efficaces dans la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que la meilleure intégration de la société civile. Soulignant que, malgré la vaste ratification du « Protocole sur la traite » de l'ONU, des investissements importants dans les actions de lutte contre la traite, des projets et des programmes, l'ampleur de la traite continue de croître dans le monde. M. Hart a conclu que l'intensification des efforts concertés sera nécessaire pour lutter contre la traite à l'avenir.

La dernière oratrice était Mme Andrea Romero, directrice des projets de la Fundación Maria de Los Angeles, en Argentine. Mme Romero a présenté un bref historique de la création de la Fondation ; puis a ensuite décrit ses travaux sur la protection des victimes de l'exploitation sexuelle. Dans le domaine de la traite des êtres humains, le travail de la Fondation se concentre sur l'aide à fournir, allant de l'aide psychologique et sociale jusqu'à l'aide juridique. Une formation spécifique est dispensée pour aider les femmes à acquérir une formation et à trouver du travail. Un deuxième aspect du travail de la Fondation est de fournir une formation pour les organismes chargés de l'application de la loi, en les encourageant à mener des enquêtes proactives, puisque beaucoup de victimes hésitent à se manifester. Enfin, la Fondation travaille directement avec les communautés dans lesquelles les victimes de la traite vivent et travaillent, en particulier en ce qui concerne la perception de la prostitution par les hommes. Plus particulièrement, la Fondation travaille avec les jeunes pour sensibiliser et éduquer les générations futures sur cette question.

## **Conclusions**

Les remarques de clôture ont été faites par M. William Lacy Swing, directeur général de l'OIM, qui a reconnu les co-présidents, présentateurs, partenaires d'hébergement, et les participants. Il a tiré trois conclusions principales. Premièrement, il est clair que, depuis le premier Dialogue de haut niveau en 2006, aujourd'hui l'engagement envers les migrations internationales au niveau mondial est beaucoup plus accentué, et il existe une plus grande volonté de respecter les droits de l'homme des migrants. Néanmoins, en second lieu, il

existe encore des écarts importants entre les cadres juridiques et normatifs largement suffisants et l'engagement nécessaire pour les mettre en œuvre. Enfin, M. Swing a estimé que le Dialogue de haut niveau de 2013, tout comme le débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015, fournissaient l'occasion de maintenir l'attention internationale sur les migrations et de se concentrer sur les droits de l'homme des migrants dans le cadre de ce débat.

## SÉRIE 4

### Table Ronde 3: Renforcer les partenariats et la coopération sur les migrations internationales, les mécanismes visant à intégrer efficacement la migration dans les politiques de développement, et favoriser la cohérence à tous les niveaux

23 AVRIL 2013

#### 4.1 Définitions

Les termes de « cohérence » et de « partenariats » sont souvent utilisés dans le discours politique sur les migrations internationales et le développement, mais dans des sens différents. Ce chapitre commence par fournir des définitions élémentaires de ces termes et d'autres termes pertinents, en s'appuyant sur les propositions existantes, afin d'établir la base d'un point de départ commun pour le débat et la discussion de la table ronde. Il distingue les quatre « C » de la cohérence, consultation, coordination et coopération (un cinquième « C » est le renforcement des capacités mais n'est pas le point de mire de ce chapitre). Même ici, il n'existe pas de consensus clair sur leur signification et les différents termes sont utilisés différemment dans différents contextes politiques. Certes, les concepts se chevauchent dans la réalité - par exemple, consulter les parties prenantes est une bonne pratique pour le développement de politiques cohérentes, la coordination de la mise en œuvre, et la promotion de la coopération nationale et internationale.

##### 4.1.1 La cohérence

La cohérence des politiques a été définie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme « ...la promotion systématique du renforcement mutuel des actions politiques dans les ministères et organismes qui créent des synergies dans la réalisation des objectifs convenus. »<sup>106</sup> Le fait qu'il y ait plus de moyens de cohérence politique minimalistes dans un domaine ne contredit pas ou ne compromet pas les objectifs dans un autre. Dans le contexte de la recherche pour l'intégration de la migration dans les politiques de développement, par exemple, la cohérence des politiques signifie que, lorsque les gouvernements poursuivent leurs objectifs politiques en matière de migration, ils devraient au minimum éviter les conséquences négatives et les retombées qui auraient des conséquences négatives sur le processus de développement. D'un point de vue plus positif, la cohérence des politiques pour le développement implique que, pour ce qui est de la conception des politiques migratoires, les gouvernements devraient chercher activement des moyens d'exploiter le potentiel des retombées et conséquences positives pour le développement tout en poursuivant ces objectifs en matière de migration. Il est clair que la cohérence des politiques est non seulement nécessaire au niveau national, mais également au niveau infra-national tout comme au niveau

international. Dans le même temps, selon la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), il est probablement plus important d'établir d'abord la cohérence au niveau national, puisque l'incohérence risque ici de s'écouler jusqu'au niveau infranational puis rejaillir, ce qui mènerait à l'inefficacité les approches régionales et mondiales. Au sein des gouvernements, des problèmes de cohérence des politiques se posent entre différents types de politiques publiques (par exemple celles relatives à l'emploi, la santé, la sécurité et le développement, et ainsi de suite), entre différents niveaux de gouvernement et entre les différentes parties prenantes.

#### **4.1.2 La consultation**

La consultation est le processus qui consiste à rechercher les contributions d'acteurs pertinents afin de parvenir à une plus grande efficacité et transparence. La migration implique de plus en plus parties prenantes en dehors des gouvernements. Une politique migratoire efficace repose donc sur l'engagement actif de la communauté des affaires, de la société civile, des ONG, des associations d'immigrants et de réfugiés, des syndicats, et d'autres acteurs aux niveaux infranational, national et international. De même, les États perçoivent de plus en plus la nécessité de s'engager dans la migration et le développement avec des organisations intergouvernementales et avec d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec un éventail de mécanismes et procédés spécialisés qui leur apporte des connaissances, des données et de l'expertise.

#### **4.1.3 La coordination**

La coordination est généralement définie par l'acte d'organiser - par le fait de rassembler des personnes ou institutions différentes pour atteindre un même objectif. Selon la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), une chose est toute aussi importante que l'élaboration d'une approche cohérente en matière de migration, et c'est le fait de coordonner sa mise en œuvre. Cela est vrai pour les migrations qui, par définition, sont un problème pour plusieurs secteurs et ce problème est souvent divisé entre les ministères et organismes. Il est d'autant plus important là où les synergies sont recherchées entre les deux secteurs de la migration et du développement. Dans quelques rares cas, les deux problèmes ont été associés dans un seul dossier ministériel, mais des mécanismes interministériels ou institutionnels s'établissent de plus en plus pour essayer de développer des synergies.

#### **4.1.4 La coopération**

Rien que le fait de mettre une coopération en place fait partie du processus de travail ou d'action en collaboration. La coopération peut être formelle ou informelle, et associer deux ou plusieurs partenaires. Dans le contexte des migrations, lorsque l'on parle de coopération, on parle habituellement de coopération internationale, en particulier entre les États, par exemple à travers des accords bilatéraux, des processus consultatifs régionaux sur les migrations (PCR), ou des communautés économiques régionales (CER). La coopération est également importante (mais souvent négligée) au niveau national, par exemple entre les municipalités, les provinces, et le gouvernement central. Dans le contexte de la migration et du développement, une attention particulière a également été

accordée au cours des dernières années à la coopération entre l'ONU et d'autres organismes internationaux.

## **4.2 La migration internationale contemporaine et la nécessité d'une plus grande cohérence, consultation, coordination et coopération**

Alors que l'on a régulièrement identifié la nécessité d'une meilleure gestion de la migration au cours des dernières décennies, en commençant par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en 1994, la nature de la migration internationale contemporaine rend cette nécessité plus importante que jamais.<sup>107</sup>

L'une des raisons est la nature des migrations internationales. On a estimé qu'il existait au moins 214 millions de migrants internationaux, ce qui représente environ 3 % de la population mondiale. Outre les chiffres en eux-mêmes, plusieurs autres caractéristiques ont rendu la gestion de la migration plus importante - et plus exigeante. La portée mondiale de la migration internationale n'a jamais été aussi importante auparavant (cela prend en compte les migrations Sud-Sud considérables), et implique une plus grande diversité de groupes ethniques et culturels, ainsi qu'une féminisation croissante avec près de 50 % de femmes parmi tous les migrants, qui migrent plus indépendamment qu'avant, cette fois à la tête de leur ménage. Les migrants se concentrent de plus en plus dans les zones urbaines. Il est clair que la migration affecte également beaucoup plus de gens que ceux qui migrent réellement, y compris les familles et les communautés à la maison, ainsi que les sociétés où les migrants s'installent.

Un second défi est la puissance des forces qui poussent aux migrations internationales, la possibilité de modifier ces forces est limitée, et politiques migratoires nationales à elles seules ne sont plus efficaces. Les « éléments déclencheurs » de la migration internationale comprennent les disparités mondiales en matière de développement ; les tendances démographiques ; la « crise mondiale de l'emploi » ; la segmentation des marchés du travail dans les pays à revenus élevés ; les « révolutions » dans les communications et les transports ; la dynamique associée aux réseaux de migration transnationaux ; et le rôle des intermédiaires et agents, y compris des passeurs et trafiquants d'êtres humains.

Une troisième dynamique se rapporte à la nécessité de combler « les lacunes en matière de protection », qui sont décrites plus en détail au chapitre 3 ci-dessus, et qui concernent particulièrement les femmes et les enfants ; les migrants irréguliers ; et les victimes du trafic de migrants et de la traite des êtres humains. Ces « lacunes » sont susceptibles d'être exacerbées dans les décennies à venir par de nouvelles dynamiques de la migration, y compris la croissance des « flux migratoires mixtes », les liens entre les changements climatiques et la migration et l'incidence croissante des migrants pris dans les crises.

L'intégration économique croissante est une autre caractéristique importante de la migration internationale. Les multinationales, par exemple, veulent que les gouvernements facilitent les mouvements inter-pays des cadres, des gestionnaires et d'autres membres

---

107 Koser (2010c).

clefs du personnel, en mettant l'accent sur la nécessité de consultation avec le secteur commercial. Bien que les règles d'admission des travailleurs étrangers soient en grande partie régies par la législation nationale et régionale, les régimes commerciaux internationaux comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) comportent maintenant des clauses pour l'admission des dirigeants, gestionnaires et professionnels étrangers.

Les intérêts sécuritaires et géopolitiques changeants représentent un autre aspect, ils perçoivent la mobilité internationale comme un problème bien qu'ils savent qu'elle est nécessaire pour le commerce et la croissance économique. Tous les gouvernements doivent faire face à des défis pour équilibrer les conflits d'intérêts en matière de facilitation de la mobilité et de la sécurité, cet équilibre nécessite la coopération pour le partage de l'information afin d'empêcher le mouvement de ceux qui présentent des menaces pour la sécurité tout en ouvrant la porte à des formes légitimes de mobilité transnationale. Cela démontre la manière dont la migration est devenue un intérêt pour un éventail de ministères ou organismes du gouvernement, de ceux qui sont responsables de la sécurité, aux responsables du travail, en passant par le développement.

De bien des manières, toutes ces évolutions renforcent la nécessité d'élaborer des politiques cohérentes sur les migrations ; pour la consultation avec les parties prenantes au-delà du gouvernement à lui seul ; pour une meilleure coordination dans la mise en œuvre de politiques et pour une plus grande coopération au niveau national et surtout international. La section suivante se tourne vers des exemples qui portent sur la façon de réaliser ces principes efficacement.

### **4.3 Obtenir une cohérence, consultation, coordination et coopération efficaces**

#### **4.3.1 La cohérence**

Selon la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), si les États doivent résoudre les problèmes des migrations internationales de manière cohérente, ils doivent convenir d'objectifs nationaux pour leurs politiques en matière de migration, ainsi que de critères sur par exemple l'entrée et le séjour. Tandis que la nature exacte de ces objectifs et critères varie selon les traditions nationales, les besoins et les circonstances, ils doivent être conformes au droit international et défendre les droits des migrants. Pourtant la CMMI a constaté que la plupart des États n'avaient pas encore formulé des objectifs nationaux relatifs à la politique d'immigration.<sup>108</sup> Plusieurs États se tournent vers des organisations comme l'OIM afin de les aider dans le développement et la mise en œuvre de politiques nationales en matière de migration, en particulier dans le but de maximiser leur potentiel de développement.

Lorsque le Groupe mondial sur la migration (GMM) a concrétisé ces principes généraux par la tâche spécifique que représente l'intégration de la migration dans la planification

---

108 CMMI (2005).

du développement, il a admis que les objectifs convenus étaient indispensables pour mener une politique cohérente.<sup>109</sup> Dans son *Manuel sur l'intégration la migration dans la planification du développement*, initié par l'OIM, le GMG identifie un cycle de planification du développement, en commençant par l'évaluation de la situation et son analyse, continuant avec l'identification des objectifs stratégiques et des priorités nationales, suivi par des planifications d'actions et de programmes, des mécanismes de financement pour le développement des capacités, des mécanismes de mise en œuvre, le suivi et enfin l'évaluation.

De l'avis du Groupe de travail ad hoc sur la cohérence des politiques, sur les données et la recherche (une branche du Forum mondial sur la migration et le développement (GFMD)), ces étapes finales de la surveillance et de l'évaluation sont essentielles pour assurer la cohérence des politiques, mais sont souvent négligées. Le suivi et l'évaluation permettent ensemble d'évaluer les impacts. L'évaluation d'impact évalue les changements qui peuvent être attribués à une intervention particulière, qu'il s'agisse d'un projet, d'un programme ou d'une politique. L'impact peut être à court ou à long terme, positif ou négatif, direct ou indirect, prévu ou imprévu. L'évaluation des impacts aide à répondre aux questions essentielles pour l'élaboration factuelle de politiques : qu'est ce qui fonctionne, qu'est ce qui ne fonctionne pas, où, pourquoi, pour qui et à quel coût ?<sup>110</sup>

Deux des exemples de la cohérence politique qui sont souvent cités dans le contexte migration-développement sont des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) (et plus récemment les Plans nationaux d'adaptation - PNA). Ces deux exemples sont les principaux documents de stratégie qui fournissent une base pour intégrer la migration dans la politique et la pratique de développement.

Un bilan des DSRP en 2009 - qui sont des entités de réduction de la pauvreté élaborées au niveau national - en est arrivé aux grandes conclusions suivantes.<sup>111</sup> Premièrement, relativement peu de DSRP font directement référence à la migration (bien qu'il soit probable que les DSRP publiés aient depuis inclus des références à la migration de manière plus systématique). Deuxièmement, tandis que certains DSRP identifient les problèmes et les possibilités liés à la migration, très peu d'entre eux identifient des initiatives politiques spécifiques, lorsqu'ils le font ils semblent se concentrer sur les règlements et contrôles plutôt que, par exemple, les envois de fonds. Enfin, il existe peu de preuves que les initiatives politiques qui ont été identifiées dans les DSRP ont été effectivement appliquées. Très rares sont les DSRP qui, par exemple, incluent des indicateurs spécifiques ou des critères de surveillance et d'évaluation des politiques liées à la migration et au développement. La conclusion générale est que bien qu'il y ait des preuves que la migration est en train d'être progressivement plus intégrée en tant que problème dans les DSRP, sa couverture est pas systématique et il y a un écart important entre l'identification du problème et la mise en œuvre des politiques. L'examen fournit trois recommandations

---

109 GMG (2010).

110 Groupe de travail ad hoc sur la cohérence des politiques, sur les données et la recherche (2010).

111 Black et Sward (2009).

précises : premièrement, il peut être utile d'impliquer des migrants et des groupes de la diaspora plus directement dans l'élaboration des DSRP. Deuxièmement, les DSRP devraient être préparés systématiquement à un haut niveau à l'intérieur des gouvernements pour s'assurer que les engagements sont respectés et les priorités en matière de dépenses réglées. Et troisièmement, bien que cela soit difficile, une étude des meilleures pratiques pour intégrer la migration dans les DSRP serait utile.

Un examen effectué en 2010 par le Groupe de travail ad hoc du FMMD sur la cohérence des politiques, les données et les recherches des PANA a lui aussi fourni des conclusions et recommandations générales. Premièrement, le nombre global des PANA soumis est en constante augmentation. Deuxièmement, de nombreux PANA ne font aucune référence à la migration, ce qui est surprenant dans le cas de certains pays, où il a été fortement prédit que les changements climatiques entraîneront la migration. Troisièmement, lorsque les PANA font bien référence à la migration, elle est à nouveau spécifique à chaque pays. Les conclusions d'ensemble expliquaient que l'on nécessitait une intégration plus systématique de la migration dans le cadre des PANA ; que les PANA ont besoin d'être plus concentrés sur la conception et la mise en œuvre des politiques pertinentes pour la circulation des personnes ; et qu'il était nécessaire d'élaborer des mécanismes spécifiques de suivi et d'évaluation dans ce contexte.

Une étude plus récente de la migration dans le cadre des PANA, réalisée par le Consortium du Programme de recherches sur la migration pour échapper à la pauvreté,<sup>112</sup> a ajouté ces recommandations : Premièrement, il devrait être plus largement reconnu que si les politiques d'adaptation sont nécessaires, on ne peut pas non plus s'attendre à ce qu'elles arrêtent la migration. En d'autres termes, les PANA nécessitent de considérer plus systématiquement les résultats de la migration comme des facteurs à prendre en considération, mais pas comme une variable à contrôler. Deuxièmement, les stratégies d'adaptation exigent en particulier de se concentrer sur la planification urbaine, notamment puisque la migration rurale-urbaine devrait augmenter dans les décennies à venir, en partie à cause des effets du changement climatique. Troisièmement, les politiques d'adaptation devraient tenir compte des impacts positifs de la migration sur les capacités d'adaptations et la résilience (par exemple en relâchant la pression démographique sur des écosystèmes déjà fragiles, en diversifiant les sources de revenus pour les habitants et en générant des envois de fonds qui pourront être utilisés pour faciliter encore plus les mesures d'adaptation) ainsi que de ses impacts négatifs.

### **4.3.2 La consultation**

Il est largement reconnu que la consultation est essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de migration. Comme il a été mentionné dans la section précédente, l'une des raisons en est qu'un éventail croissant de parties prenantes est directement impliqué dans la migration (que ce soit le secteur des entreprises ou les acteurs des réseaux de migration) mais aussi indirectement impliqué (par exemple, les universitaires et les médias, à travers leur analyse et la couverture de la question). Une deuxième raison est

---

112 Migration PRC (2012).

qu'il est largement admis comme une bonne pratique de consulter ceux qui sont ciblés, ou susceptibles d'être affectés par les politiques, dans n'importe quel domaine. Dans le contexte de la migration et du développement cela inclut les migrants eux-mêmes, ainsi que les familles et les collectivités touchées par la migration tant dans le pays d'origine que celui de destination. Troisièmement, de manière générale, la consultation est importante pour pouvoir assurer une large appropriation de la politique et, en définitive, pour promouvoir sa légitimité.

Il existe de nombreux exemples de mécanismes ou de partenariats pour la consultation, notamment mais pas exclusivement entre les gouvernements et les autres parties prenantes. En se concentrant sur le secteur privé, en 2005, l'OIM a par exemple créé un Conseil consultatif commercial, composé de chefs d'entreprises représentant un large éventail de secteurs et d'intérêts afin d'identifier et d'échanger des idées sur les questions mondiales relatives à la migration et aux affaires. Une table ronde de consultations avec le secteur privé a été organisée en 2013 dans le cadre d'un large éventail de consultations sur le rôle de la dynamique de la population dans le cadre de développement pour l'après-2015 (voir également le document de fond de cette série préparé pour la première table ronde lors du Dialogue de haut niveau). Une table ronde avec le secteur privé est prévue dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et sera accueillie par le gouvernement de la Suède en 2014. Le Conseil du programme mondial du Forum économique mondial est en train de développer des outils pour intégrer le secteur privé dans le débat international sur la migration et le développement.

Néanmoins, il s'est souvent avéré difficile d'engager dans les faits le secteur privé dans le débat sur les migrations. Une table ronde organisée dans le cadre de la préparation pour le Forum mondial sur la migration et le développement à Athènes en 2009 a identifié un certain nombre de raisons, notamment la préoccupation de la part des dirigeants du monde des affaires qu'ils puissent avoir à faire face à une réaction négative publique en particulier pour la prise en charge des migrations, qu'ils ne puissent pas influencer les décideurs, et parce que les décideurs peuvent ne pas être disposés à accepter leurs recommandations en particulier lorsqu'il s'agit de réduire les obstacles à la migration.<sup>113</sup> Un autre obstacle peut être la différence des horizons temporels pour la prise de décision, et différentes responsabilités, entre les décideurs et les entreprises.

Les mécanismes de consultation de la société civile sont encore plus répandus, reflétant en partie la diversité de la catégorie « société civile » (un autre terme qui n'est que vaguement défini dans la plupart des documents). Certes, le principe de la consultation avec la société civile a été largement affirmé, par exemple dans la Déclaration d'Asunción (2006), le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles sur l'asile, Migrations et mobilité (2006) et les consultations annuelles entre l'OIM et des ONG. La session du Dialogue international sur la migration (DIM) de 2006 a été consacrée à la question de l'implication des entreprises et de la société civile dans le développement de partenariats en matière de migration ; en effet le DIM a été conçu comme un forum pour les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux pour qu'ils puissent participer à

---

113 FMMD (2009).

des discussions liées à la migration sur un plan d'égalité. Depuis sa création, le FMMD a inclus les Journées de la société civile dans son programme et dans ses mécanismes de dialogue entre la société civile et les représentants du gouvernement. Les composants de la société civile dans le FMMD ont évolué, avec une interaction croissante entre les gouvernements et la société civile, la consolidation de l'engagement de la société civile et le rôle spécifique de la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) pour réunir les acteurs de la société civile. Lorsque l'on analyse l'organisation des auditions informelles des ONG, la société civile et le secteur privé avant les Dialogues de haut niveau de 2006 et de 2013, on remarquera qu'ils sont de bons exemples de l'importance de la consultation dans les activités de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il est très difficile d'évaluer l'efficacité de ces mécanismes de consultation. L'une des raisons est que l'on ne sait pas clairement ce qui doit être évalué - le fait que la consultation ait eu lieu, ou le résultat de la consultation. Une autre est que les consultations sont souvent organisées de manière informelle, et ne sont pas enregistrées. Les consultations couvrent également beaucoup de choses, elles vont des consultations pour l'élargissement des programmes de développement, aux convocations de groupes de travail spécifiques pour par exemple mettre l'accent sur la surveillance et l'évaluation.

Les défis spécifiques de consultation de la société civile comprennent : l'identification des représentants légitimes, la réalisation d'un consensus entre les différentes opinions, et le développement des instances appropriées pour la consultation. Si la société civile a eu des difficultés à s'engager, c'est pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles a été que la politique de migration recouvre un très large champ d'application et comprend de nombreuses interconnexions, par exemple avec le commerce, le développement, l'environnement, la sécurité et la gestion des conflits. Les organisations de la société civile ont tendance à avoir des intérêts étroits et spécialisés, par exemple dans la promotion des droits de l'homme, et n'ont peut-être pas l'expertise nécessaire pour s'engager dans le cadre de la politique migratoire. Une réponse possible est que les organisations de la société civile pourraient mettre en place des mécanismes de coordination afin de fournir une base plus large pour l'engagement. Un défi connexe pour de nombreuses organisations de la société civile est le manque de ressources financières. Alors que dans certaines circonstances les États peuvent fonder des organisations de la société civile, il incombe également à ces organisations de lever des fonds, et l'une des exigences en matière de renforcement des capacités se concentre sur la collecte de fonds au sein de ces organisations. De même, l'accès des organisations de la société civile à des forums de politiques formels est souvent limité par les États. La Commission mondiale sur les migrations internationales a conclu que « ...le processus d'élaboration des politiques est plus susceptible d'être efficace lorsqu'il est fondé sur une vaste consultation...avec divers éléments de la société civile », et lorsqu'ils n'existent pas déjà, les gouvernements pourraient envisager les avantages potentiels de la mise en place des mécanismes officiels de consultation avec la société civile.

Selon le Dialogue international sur la migration, ce qui est essentiel à l'efficacité des consultations est : « ...d'identifier les principales parties prenantes ; renforcer la confiance entre les gouvernements et les parties prenantes concernées ; institutionnaliser des

partenariats ; concevoir des incitations pour les intervenants à participer à des partenariats ; encourager la maîtrise des partenariats ; structurer la création de capacités pour inclure toutes les parties prenantes ; et améliorer des échanges d'informations entre les parties prenantes. »<sup>114</sup>

Il a été suggéré que, souvent, les consultations les plus efficaces ont lieu au niveau infranational, où les différents secteurs sont confrontés à différents aspects du même défi de migration et se rendent compte de l'importance de se consulter l'un et l'autre et de travailler ensemble. Par exemple, la ville de Johannesburg a initié un Forum sur la santé des migrants qui se réunit régulièrement et qui est assisté par des représentants de différents secteurs du gouvernement, des organisations internationales et des ONG, pour traiter de défis sanitaires spécifiques liés à la migration dans la ville. Dans ce contexte, il convient de noter qu'un certain nombre d'États membres ont organisé des consultations nationales avec la société civile dans le cadre de la préparation du Dialogue de haut niveau de 2013. Il est difficile de mettre ces processus de consultation locaux à l'échelle nationale et internationale.

#### **4.3.3 La coordination**

La coordination entre les gouvernements pour mieux gérer la migration est clairement nécessaire. La migration internationale est non seulement, par définition, un problème transfrontalier, mais également un problème trans-sectoriel et multisectoriel. Les ministères tels que ceux de la justice, des affaires intérieures, du travail, de l'emploi, de la santé, du commerce, du développement, des affaires sociales, du logement et de l'éducation peuvent au minimum inclure des questions liées à la migration (et à l'intégration) dans leurs dossiers plus large. La coordination est aussi nécessaire à tous les niveaux - national, régional et local. Pour ne donner qu'un exemple, dans le contexte spécifique de la migration et du développement, une approche coordonnée permettrait aux politiques élaborées de remplir les lacunes du marché du travail en favorisant la migration temporaire, mais aussi d'incorporer l'acquisition de compétences pour les migrants et de les soutenir pour la réussite du processus de développement axé sur le retour et la réintégration, ce qui contribue également à atteindre les objectifs dans le domaine de l'assistance étrangère au développement.

Une étude commandée par la Commission mondiale sur les migrations internationales sur les mécanismes institutionnels nationaux pour la coordination face à la migration a révélé des différences notables dans le monde.<sup>115</sup> Dans les pays où il existe déjà une structure de gouvernance bien établie sur les migrations internationales, la définition ministérielle de la question de la migration peut varier d'un ministère unique traitant de tous ou de la plupart des questions en cause, à un département au sein d'un vaste ministère détenant ces documents, en passant par la répartition de ces documents entre plusieurs ministères. Dans d'autres pays la migration apparaît à peine comme une question politique gouvernement. L'examen montre premièrement que les responsabilités ministérielles pour

114 DIM Dialogue international sur la migration (2005a).

115 Van Selm (2005).

les migrations changent assez souvent ; et deuxièmement, qu'elles reflètent en partie les priorités migratoires, mais aussi culturelles, politiques, économiques et les intérêts historiques. Mais il conclut également qu'il n'existe pas de preuve irréfutable qu'un cadre institutionnel est nécessairement plus efficace qu'un autre pour la gérer les migrations de manière efficace. Un examen systématique de ces différents modèles de gouvernance pour établir si l'un est vraiment plus efficace qu'un autre serait une première étape importante avant de transformer les recommandations du renforcement des capacités en matière d'alignement en responsabilités ministérielles.

Lorsque (comme c'est généralement le cas) l'attribution de la migration est divisée entre les différents ministères et organismes, une réponse a été de développer des mécanismes de coordination interministériels ou interinstitutionnels. On peut en avoir un aperçu intéressant au Sri Lanka, où le gouvernement a reconnu que la santé de la migration concernait bien des secteurs et acteurs et que des approches verticales et horizontales sont nécessaires pour veiller à ce que la migration n'ait pas d'incidence négative sur le développement des migrants, leurs familles chez eux, et les pays d'origine et de destination. Le gouvernement a tout d'abord entrepris une cartographie des ministères compétents, de la législation nationale et des services de protection sanitaire, juridique et sociale fournis aux différents types de migrants. S'est ensuite développé une approche interministérielle de « gouvernement entier » impliquant douze ministères clefs pour anticiper un programme sanitaire national. Cette coordination, à son tour, a abouti à une plus grande participation du gouvernement sri-lankais au programme sanitaire sur la migration aux niveaux régional et mondial.<sup>116</sup> Manifestement, il y a des leçons à tirer ici pour développer la coordination sur les migrations et le développement, allant de l'importance de la cartographie, à la création d'un comité interministériel ou à un groupe de travail, et à son alignement vers un seul programme politique national. À cette liste pourrait être ajoutée l'importance de la surveillance et de l'évaluation de l'efficacité d'une telle approche.

Une manière concrète de soutenir une plus grande coordination sur la migration et le développement est de fournir de meilleures données et une base fondée des preuves plus solides. La collecte des données sur le nombre de migrants et les profils des migrants dans les pays en développement s'améliore. Elle a par exemple bénéficié de l'initiative Profils de Migration, lancée par la Commission européenne (CE) et menée par le Bureau de l'OIM ; la base de données des Nations Unies sur les migrations internationales et les divisions de la population ; et la base de données de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les migrations de main d'œuvre internationales. Aujourd'hui nous possédons aussi des données de la Banque Mondiale sur les envois de fonds entre les pays de l'hémisphère Sud. Un point de départ pourrait être la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur les données relatives aux migrations internationales pour la recherche et la politique sur le développement de 2009.<sup>117</sup>

116 L'OIM à Genève et l'OIM au Sri Lanka (2012).

117 La Commission sur les données relatives aux migrations internationales pour la recherche et la politique sur le développement (2009).

L'extension du contenu des Profils de Migration a également été recommandée afin d'inclure toute une gamme de questions pertinentes dans le domaine de la migration et du développement. Ces profils pourront par exemple aborder la question du marché du travail, des niveaux de revenu, des indicateurs de développement humain, des droits des migrants, de la « fuite des cerveaux », la santé, la diaspora, l'éducation, le commerce et les autres facteurs liés à l'impact des migrations sur le développement des pays concernés.<sup>118</sup> Il est bon de noter les activités de l'Observatoire ACP sur les migrations à cet égard.

Les organisations internationales offrent aussi des conseils techniques sur la coopération pour les migrations et le développement. L'Initiative conjointe sur la migration et le développement (ICMD) en est un exemple, à laquelle ont contribué l'OIM, l'OIT, le HCR, le FNUAP, ONU Femmes, et qui a été mise en œuvre par le PNUD. Dans sa première phase, l'ICMD s'est concentré en particulier sur le développement de la coopération au niveau des administrations locales. La Banque mondiale est également en train d'établir le Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD)<sup>119</sup> conçu comme un centre mondial de création de connaissances, de partage des connaissances et d'expertise politique sur les migrations et les questions de développement.

Le manque de coordination efficace a également été régulièrement critiqué par la communauté internationale. Une réponse a été la création du Groupe mondial sur la migration (GMG), un groupe interinstitutionnel qui se rassemble au niveau des chefs d'institutions et au niveau opérationnel et vise à promouvoir une plus large application de tous les instruments internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration. Il vise en outre à fournir un leadership plus cohérent et plus fort pour améliorer l'efficacité globale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de la politique de la communauté internationale et de la réponse opérationnelle à la migration internationale. Les membres actuels du GMG sont: l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ONU Femmes et les Commissions régionales de l'ONU. Dans son document de position pour le Dialogue de haut niveau de 2013, l'OIM exprime son soutien au processus d'examen en cours du GMG et à l'intention de créer un programme de travail pluriannuel pour le groupe.<sup>120</sup>

---

118 OIM (2010b).

119 Banque mondiale (2012).

120 OIM (2013).

Un autre exemple de coordination entre les organismes du système des Nations Unies est la réunion annuelle de coordination sur les migrations internationales organisée pour la onzième fois en 2013 par le Département des affaires économiques et sociales. Cette réunion avait quatre objectifs principaux : passer en revue les préparatifs du Dialogue de haut niveau de 2013 ; examiner les réussites du Forum mondial sur la migration et le développement ; examiner les dernières contributions aux preuves de la migration ; et fournir un lieu pour les organisations internationales pour qu'elles puissent échanger des informations sur les activités de migration et présenter de nouvelles initiatives.

#### **4.3.4 La coopération**

En reconnaissance de l'élargissement de la portée géographique de la migration internationale, mentionné au Chapitre 2, la coopération sur les migrations internationales et le développement s'est accrue entre les États, aux niveaux bilatéral, régional, et parfois mondial.

Au niveau bilatéral, les accords sur la mobilité de travail ont été identifiés comme un mécanisme prometteur pour s'assurer que les avantages potentiels de la migration profitent autant aux pays d'origine qu'à ceux de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Alors que certains pays recrutent de la main-d'œuvre sur la base des mémorandums d'accord (MoU), la majorité d'entre eux s'appuient désormais sur des accords bilatéraux. La principale différence entre les deux est que les accords bilatéraux sont juridiquement contraignants.<sup>121</sup> Il y a eu une augmentation importante des accords bilatéraux au cours des dernières années. La raison pour laquelle un nombre croissant de pays signent des accords bilatéraux en matière de main-d'œuvre est que ces accords offrent une méthode efficace pour réglementer le recrutement et l'emploi de travailleurs étrangers ; ils permettent une plus grande implication de l'État dans le processus de migration ; ils peuvent être adaptés aux caractéristiques spécifiques de l'offre et de la demande des pays d'origine et de destination ; et ils peuvent fournir de mécanismes efficaces pour la protection des migrants.

Les pays de destination choisissent normalement comme pays d'origine un partenaire bilatéral pour quatre raisons principales. Certains pays utilisent des accords bilatéraux pour gérer la migration en demandant aux pays d'origine de signer des accords de réadmission d'échange des migrants en situation irrégulière. Certains pays peuvent souhaiter promouvoir des liens économiques ou élargir l'intégration économique régionale. Un autre objectif est de renforcer les liens culturels entre les pays partenaires. Enfin, certains pays peuvent signer des accords bilatéraux pour prévenir le recrutement international au hasard dans des secteurs spécifiques, en particulier dans le domaine de la santé. Cette gamme d'objectifs rend l'efficacité des accords bilatéraux difficile à évaluer, car de temps en temps ces objectifs peuvent s'opposer, et l'efficacité des accords dépendra du poids attribué à chaque objectif. Un défi supplémentaire est dans la mise en œuvre effective de ces accords.

---

121 OCDE (2004).

L'Organisation internationale du travail (OIT) a identifié 24 éléments de base qui doivent être abordés dans les accords bilatéraux en matière d'emploi,<sup>122</sup> tandis que l'OIM et l'OSCE ont mis au point une matrice de bonne pratique.

En plaçant l'échelle au niveau régional, l'Union européenne (UE) a développé une approche globale de la question des migrations, qui inclut le dialogue et les partenariats avec des pays non membres de l'UE, et est destinée à répondre aux questions de migration et d'asile d'une manière globale. Les principales priorités de l'approche sont de faciliter la mobilité et les migrations légales ; prévenir et réduire la migration irrégulière ; et de renforcer les synergies entre les migrations et le développement. Les actions concrètes se sont composés : d'un renforcement de l'impact des transferts et des investissements de la diaspora dans les pays non membres de l'UE ; d'une prise en charge des phénomènes appelés « fuite des cerveaux » et « gaspillage des compétences » ; d'une hausse de la transférabilité des droits de pension ; et de la promotion de la migration circulaire. L'UE a développé un certain nombre d'outils spécifiques destinés à promouvoir la migration et le développement, y compris les profils de migration, les missions de migration, les plateformes de coopération, et les partenariats pour la mobilité. L'Union africaine (UA) a également mis au point une Position africaine commune sur la migration et le développement.

Il est difficile d'évaluer l'impact des partenariats de coopération et de développer des pratiques efficaces. Dans le contexte spécifique de la migration et du développement, certains principes généraux adoptés dans le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 peuvent être pertinentes.<sup>123</sup> Ces principes sont répertoriés comme suivant : la propriété nationale et le leadership, une approche intégrée ; un véritable partenariat ; une orientation des résultats ; la prise en considération de la migration en ce qui concerne la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme ; l'équité ; la participation et la représentation ; et un rôle équilibré de l'État et les considérations du marché.

Les liens entre la migration et le développement peuvent également être facilités par les Communautés économiques régionales (CER). Les migrants intra-UE, par exemple, jouissent d'un haut niveau de portabilité des soins de santé et des pensions, et des régimes multilatéraux similaires ont été introduits par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR). L'OIM coopère également directement avec un certain nombre d'organismes sous-régionaux africains, notamment la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le développement de partenariats pour renforcer les liens entre la migration et le développement, par exemple par la promotion du Programme de migration pour le développement en Afrique (MIDA). Le dernier chapitre de ce document se concentrera sur la mobilité de la main d'œuvre régionale et internationale et son impact sur le développement.

---

122 Geronimi (2004).

123 Quatrième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2011).

Les Processus de consultation régionaux (PCR) sur les migrations représentent une autre forme de coopération internationale. Ces processus sont des forums dédiés aux migrations et dirigés par l'État, ne sont habituellement pas officiellement associés à des institutions régionales officielles ou d'autres institutions, et fournissent aux États l'occasion de centrer leurs dialogues au niveau régional - ou sur des questions de migration pertinentes dans un cadre informel et non contraignant. Bien que les expériences varient beaucoup d'un PCR à un autre, une analyse comparative de certains des principaux processus a conclu que les PCR ont été efficaces pour établir la confiance entre les États, accroître la compréhension des questions de migration, en aidant les États à mieux comprendre leurs besoins en capacités, favorisant l'échange d'informations et d'expériences, et en faisant tomber les barrières entre les États et au sein des États entre les ministères. Les PCR ont permis la création de réseaux, et l'harmonisation des positions régionales.

Renforcer les capacités des PCR est un moyen d'accroître la coopération entre les États au niveau régional, souvent en conjonction avec d'autres partenaires. Une étude commandée par l'OIM a rassemblé une série de leçons sur les circonstances dans lesquelles RCP sont les plus efficaces<sup>124</sup> La mise en réseau est identifiée comme critique, en particulier entre et après les réunions. Cet effet peut être pris en charge par la désignation de points focaux PCR dans les États participants, et facilité par exemple à travers le dépouillement, la distribution et la mise à jour des listes d'email et de téléphone. Le processus de Bali, par exemple, a établi un réseau de liaison. Il a été en outre remarqué que la mise en réseau était facilitée lorsque les PCR étaient relativement petites. Lorsqu'un grand nombre d'États participants sont impliqués, une façon de promouvoir le travail en réseau et de continuer à bâtir la confiance et le consensus est de confier la responsabilité à des groupes de travail qui rassemblent un petit nombre d'États membres concernés. Le niveau et le type de participation sont également importants, il faut de préférence combiner les responsables techniques et politiques, de la gamme complète des ministères concernés par les questions migratoires, et avec une cohérence dans la représentation. Une autre recommandation est celle d'une « structure à deux niveaux », permettant des ateliers et des séminaires d'un niveau technique et des réunions d'un niveau politique pour établir un consensus et si nécessaire coordonner une position régionale.

Une autre proposition est de promouvoir une plus grande coopération entre les PCR ; et entre les PCR et les CER. Parfois cette coopération ne sera pas appropriée car les principales préoccupations des PCR en matière de migration peuvent être tellement différentes, bien que le partage des expériences sur les questions administratives et techniques puisse encore être approprié. Parfois, elle est déjà en place, par exemple lorsqu'un seul État participe à plus d'une PCR. Une option pour une plus grande coopération est d'offrir l'opportunité aux non-membres d'assister à des réunions PCR en tant qu'observateurs. Une autre est de se réunir sur une base régulière lors de réunions qui rassemblent des représentants des diverses PCR, comme l'OIM le fait par exemple avec ses réunions internationales biennuelles des présidents et secrétariats de tous les PCR. La quatrième réunion a eu lieu en mai 2013 à Lima, au Pérou.

---

124 Hansen (2010).

## RÉSUMÉ DE LA SÉRIE 4

### Introduction

La réunion était co-présidée par les gouvernements de l'Afrique du Sud et de la Suède. La priorité de fond de cette réunion était le thème de la troisième des quatre tables rondes du Dialogue de haut niveau, soit « le renforcement des partenariats et de la coopération sur les migrations internationales, les mécanismes pour intégrer efficacement la migration dans les politiques de développement, et favoriser la cohérence à tous les niveaux. »

Dans ses remarques liminaires, l'Ambassadeur Jérémie Mamabolo, représentant permanent de la mission permanente de la République d'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, a souligné l'importance d'aborder les perceptions erronées au sujet des migrants et de la migration en mettant l'accent sur la contribution positive que la migration peut apporter au développement dans les pays d'origine et pays de destination. Il a également reconnu que la migration peut poser des défis, et a souligné qu'il relevait de la responsabilité des États, aidés par la communauté internationale, de trouver des réponses efficaces à ces défis tout en respectant les droits des migrants. La protection des droits des femmes migrantes et des enfants migrants est une priorité particulière, de même que la lutte contre la traite des personnes. À cet égard, son propre pays, la République d'Afrique du Sud, aborde la migration à partir d'une perspective fondée sur les droits. L'Ambassadeur Mamabolo a perçu le prochain Dialogue de haut niveau comme l'occasion de renouveler les engagements politiques pour faire progresser le programme international sur la migration et le développement à travers des actions concrètes. Il devrait aussi fournir l'occasion d'intégrer au débat les points de vue des autres parties prenantes en matière de migration et de développement, y compris la société civile, les communautés de la diaspora et le secteur privé. Pour ce qui est de l'avenir, l'Ambassadeur Mamabolo, a identifié les changements environnementaux comme de nouveaux défis, et a souligné l'importance d'aider les populations à s'adapter à l'évolution de leurs environnements. L'interaction entre la migration et les changements environnementaux est l'une des raisons pour lesquelles la migration devrait être intégrée dans le programme de développement pour l'après-2015.

L'Ambassadeur Mårten Grunditz, le représentant permanent de la mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, a expliqué comment la Suède cadre sa politique envers la migration et le développement en tant qu'actuelle présidente du Forum mondial sur la Migration et le développement (FMMD) et comment elle se prépare pour le Dialogue de haut niveau. La Suède a adopté une politique qui intègre la migration et les objectifs du développement mondial, et adopte explicitement une approche « pangouvernementale. » Il considère la relation entre la migration et le développement en tant que partie d'un ensemble plus large de processus socio-économiques (comme la sécurité, les moyens de subsistance, et les droits de l'homme) et pense que cette relation relève en fait d'individus qui cherchent à réaliser leur plein potentiel. L'Ambassadeur Grunditz s'est félicité de l'initiative de ces tables rondes, et a estimé que les mois à venir

représentaient une étape critique pour pouvoir façonner une approche globale du phénomène des migrations et du développement.

### **Renforcer les partenariats et la coopération sur les migrations internationales, les mécanismes visant à intégrer efficacement la migration dans les politiques de développement, et favoriser la cohérence à tous les niveaux**

La table ronde a été présidée par Mme Kate Gilmore, assistante du Secrétaire général et Directrice exécutive adjointe du FNUAP, qui a présenté le groupe d'experts, en tant que représentante de l'approche multidimensionnelle qui inclut plusieurs parties, nécessaire pour la coopération, la collaboration, la cohérence et l'engagement en faveur de la migration internationale et du développement.

Le premier membre était M. Tobias Billström, ministre de la migration et de l'asile politique, du ministère de la Justice du gouvernement de la Suède. Monsieur Billström a commencé par identifier les migrations comme un point clef pour le progrès humain et le développement, qui devrait constituer un élément central des stratégies de développement aux niveaux national, régional et mondial. Il a considéré le Forum mondial sur la Migration et le développement comme un modèle de coopération mondiale - une initiative unique qui a contribué à renforcer la confiance entre les États et la société civile autour de sujets sensibles, par le biais de son caractère non-contraignant et informel. En tant que président du FMMD, la Suède veut que le Forum s'oriente plus vers le développement et soit plus dynamique. Elle aspire à cela en engageant un large éventail de parties prenantes, et de manière plus durable en mettant l'accent sur les résultats concrets et les mécanismes de financement. Le Forum mondial devrait fournir l'occasion aux États de comprendre la valeur des partenariats avec d'autres États ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Au-delà de sa présidence des FMMD, ces dernières années, la Suède a réformé les politiques de son marché du travail pour admettre davantage de migrants qui proviennent de l'extérieur de l'Espace économique européen (EEE), et a créé un comité parlementaire sur la migration circulaire. Mme Gunilla Carlsson, ministre suédoise de la coopération internationale pour le développement, est membre du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur la durabilité à l'échelle mondiale, et elle favorise l'incorporation de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Il est possible que ce résultat exige des partenariats plus efficaces et une réponse plus coordonnée de la migration et du développement, aux niveaux national, régional et mondial, y compris par le biais du Groupe mondial sur la migration (GMG). Pour réussir, ces partenariats devront inclure tous les acteurs pertinents, y compris la société civile et le secteur privé.

Le deuxième membre était M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). M. Swing a axé sa présentation sur trois points principaux. Premièrement, il a souligné que nous vivions actuellement dans la plus grande époque de mobilité humaine de toute l'histoire. Les éléments clefs mondiaux sous-tendent les migrations contemporaines, notamment les divergences démographiques, les crises de migration complexes et la révolution numérique. La migration a été une force positive massive pour le progrès humain. L'ampleur des migrations, la puissance de leurs forces

sous-jacentes, et surtout leurs résultats positifs soulignent l'importance de reconnaître la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Afin de réaliser le potentiel de la migration, en deuxième lieu, M. Swing a suggéré que nous avons besoin de passer d'un scénario de « route de campagne » à celui d'une « autoroute ». Le scénario de la « route de campagne », qui prévaut dans de nombreux États aujourd'hui, marginalise les migrants, propage des mythes à leur sujet et se concentre sur des politiques restrictives qui risquent de conduire les migrants entre les mains de passeurs et de trafiquants d'êtres humains. En revanche, le scénario « autoroute » reconnaît le potentiel des migrants et de la migration, facilite la mobilité d'une manière ordonnée et humaine, et balaie de nombreux mythes qui abondent sur les migrants. Il est fondé sur l'idée que la migration est pertinente pour les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, ainsi que pour la paix et la sécurité. Troisièmement, M. Swing a insisté sur le fait que le scénario « autoroute » ne pouvait être atteint sans un partenariat, une coopération et une cohérence, aux niveaux national, régional et mondial. Il dépend du renforcement des capacités de tous les aspects de la gestion de la migration ; du développement multisectoriel des synergies ; de l'intégration de la migration dans les stratégies de développement et la planification ; et de l'amélioration des processus de consultation avec toutes les parties prenantes. Bien que des progrès fonctionnels et institutionnels aient été réalisés, il reste encore un long chemin à parcourir, ce qui rend le Dialogue de haut niveau particulièrement opportun, nécessaire et pertinent. L'OIM a établi un document de position qui contient six principales recommandations politiques pour le Dialogue de haut niveau, dont la nécessité d'intégrer la migration dans le programme de développement qui représente un partenariat prééminent et un défi de coopération.

Le troisième panéliste était M. Johan Ketelers, Secrétaire général, Commission internationale catholique pour les migrations (CICM). Il a commencé par présenter les deux principaux titres de son intervention : tout d'abord, le fait que dans le monde entier la société civile converge, et deuxièmement le fait que cela offre la possibilité de construire de véritables partenariats fondés sur le partage de la responsabilité. En ce qui concerne le premier point, M. Ketelers a souligné que la convergence de la société civile dans le domaine de la migration a été fondée, non pas sur une motivation à affronter ou défier les États et les organisations internationales, mais sur la reconnaissance de l'importance de travailler avec eux pour améliorer les conditions de vie des migrants, de leurs familles et les communautés qu'ils laissent derrière eux et parmi lesquels elles s'installent. Pour ce qui est de construire des partenariats plus efficaces, Monsieur Ketelers a souligné la nécessité d'une coopération plus efficace en particulier fondée sur le principe de solidarité, pour une amélioration des mécanismes, y compris la mise en œuvre plus efficace des cadres juridiques et normatifs ; et pour traduire la convergence dans la cohérence, majoritairement dans le domaine du développement. En conséquence, la société civile a présenté un « programme en sept points sur cinq ans »<sup>125</sup> pour le Dialogue de haut niveau qui aspire en résultat à un engagement de collaboration entre les États et la société civile. Ce programme identifie les sept questions suivantes en tant que défis qui ne peuvent être

---

125 CICM *et al.* (2012).

traités que grâce à une collaboration efficace : réglementer l'industrie de recrutement de la main-d'œuvre migrante ; répondre aux besoins de protection des migrants en détresse, y compris les migrants en transit ; s'assurer de la bonne reconnaissance des migrants et de la migration dans le programme pour l'après-2015 en matière de développement ; garantir la protection des droits des travailleurs et garantir un travail décent pour les travailleurs migrants ; traiter les vulnérabilités et les droits des femmes migrantes et des enfants ; promouvoir la mise en œuvre de la législation nationale conforme aux normes internationales en ce qui concerne les migrants et leurs familles ; et redéfinir l'interaction des mécanismes internationaux de protection des migrants.

Le dernier membre était Mme Shamshad Akhtar, adjointe du Secrétaire générale pour le développement économique, du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU. Elle a commencé sa présentation par un rappel des défis à relever pour parvenir à une coopération et des partenariats dans le domaine de la migration et du développement (aux niveaux national, régional et mondial) y compris au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est souvent révélée inefficace. Mais cela, selon Mme Akhtar, devrait être un motif pour redoubler - et non abandonner - les efforts visant à construire une base plus solide pour le partenariat. C'est seulement à travers des partenariats que le plein potentiel de la migration peut être réalisé, et ses défis traités efficacement. Plus précisément, Mme Akhtar a mentionné les recommandations pour un nouveau partenariat mondial pour le développement qui ont été faites par l'équipe de travail du système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015, et elle a en outre identifié quatre domaines où le partenariat pourrait en pratique renforcer le développement humain de la migration : la réduction des coûts de transfert de fonds ; le renforcement de la collecte des données et le partage des connaissances sur la migration ; la réduction des coûts de migration ; et l'amélioration de la coopération mondiale sur les migrations.

## Conclusions

Dans ses remarques de clôture, Mme Gilmore a résumé les trois principaux messages du panel. Premièrement, la migration fait et a toujours fait partie de la condition humaine. Deuxièmement, le monde aspire fortement à mieux gérer les migrations afin de réaliser leur plein potentiel tout en minimisant leurs effets négatifs. Enfin, de nouveaux modèles de partenariat et de leadership proactifs sont nécessaires afin d'affronter les réalités des migrations contemporaines.

## SÉRIE 5

### Table Ronde 4: La mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement

7 JUIN 2013

#### 5.1 La mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre

##### 5.1.1 Tendances mondiales et régionales

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT) plus de 50 % du total estimatif de 214 millions de migrants internationaux dans le monde actuel sont économiquement actifs, et ce chiffre est plus proche de 90 % si les membres de leur famille sont également comptabilisés. Les profils de marché du travail des migrants internationaux sont de plus en plus diversifiés : par exemple près de la moitié des migrants internationaux en âge de travailler (15 à 59 ans) sont des femmes, qui migrent de plus en plus volontairement pour trouver un emploi ; tandis que ceux âgés de 18 à 29 ans sont les plus mobiles de toutes les catégories d'âge.<sup>126</sup>

Des données précises sur les flux de migration de travail sont généralement indisponibles, en particulier dans les régions avec des niveaux élevés de migration irrégulière. Mais en s'inspirant de manière générale des chiffres globaux pour la migration régionale, on peut supposer sans risque que la mobilité de travail régionale est importante.<sup>127</sup> En 2010, il a été rapporté qu'environ 73 millions de migrants internationaux qui étaient nés dans le sud étaient résidents du Sud,<sup>128</sup> tandis qu'il était estimé qu'environ 80 % des migrations Sud-Sud avaient lieu entre des pays qui partagent une frontière commune.<sup>129</sup> La grande majorité de ces migrants se déplace pour le travail. Mais il existe également d'importantes variations régionales - dans certaines régions (par exemple en Afrique, aux Amériques et en Asie de l'Est) la mobilité du travail a lieu principalement au sein de la région; tandis que la majorité des travailleurs migrants en Europe et au Moyen-Orient, par exemple, proviennent de l'extérieur de la région.<sup>130</sup>

La majorité des travailleurs migrants qui ont déménagé au sein de l'Afrique l'ont fait dans leurs propres régions.<sup>131</sup> En Afrique de l'Ouest, par exemple, les progrès réalisés dans l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a promu la mobilité de la main-d'œuvre régionale, tandis que la mobilité de la main-

---

126 DAES (2011a).

127 OCDE (2012).

128 DAES (2012).

129 Ratha et Shaw (2007).

130 DAES (2012).

131 Banque mondiale (2012).

d'œuvre en Afrique australe a été encouragée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La migration de la main d'œuvre aux Amériques (incluant l'Amérique du Nord et du Sud) se produit aussi massivement entre les pays de la région. Selon les données du recensement de 2000, les États-Unis hébergent plus des deux tiers des émigrants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et plus de 70 % des émigrants canadiens. La migration vers les pays d'Amérique latine et des Caraïbes est dominée par des corridors entre pays limitrophes - de la Bolivie, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay à l'Argentine, de la Colombie au Venezuela; et du Nicaragua au Costa Rica.<sup>132</sup> La mobilité de la main d'œuvre est aussi une tendance significative au sein de la région de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE), comprenant le Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam

La mobilité au sein de l'Union européenne (UE) est relativement faible, malgré le haut niveau d'intégration du marché. La libre circulation des travailleurs est un droit de tous les citoyens et devrait leur permettre de se déplacer là où du travail est disponible. Actuellement, cependant, seulement environ 3 % des citoyens de l'UE en âge de travailler vivent dans un autre pays de l'UE. Au contraire, la migration à partir de l'extérieur de l'UE est beaucoup plus importante, les non-ressortissants de l'Union européenne comptant pour environ 5 % de la population en âge de travailler de l'UE.<sup>133</sup> Néanmoins, les données indiquent que les récents élargissements de l'UE (en 2004 et 2007) ont stimulé la mobilité des travailleurs. Le Moyen-Orient est l'une des destinations connaissant la plus grande croissance pour la migration de la main d'œuvre dans le monde. Au sein de la région, les principales destinations sont les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) pays et Israël ; un très grand nombre de travailleurs migrants de l'extérieur de la région, et en particulier du sous-continent indien, arrivent dans les pays du CCG chaque année. Enfin, l'Océanie est la région avec la plus forte proportion de migrants internationaux. Environ la moitié de cette migration est intra-régionale. L'émigration vers des pays en dehors de la région est largement orientée vers les États-Unis et le Royaume-Uni.

### **5.1.2 Les moteurs de la mobilité de la main-d'œuvre**

Aux niveaux mondial et régional, il y a deux principaux facteurs sous-jacents de la mobilité de la main-d'œuvre (qui sont accélérés par d'autres facteurs, incluant la segmentation des marchés du travail dans les économies avancées, les réseaux sociaux et les révolutions dans les communications et les transports). Le premier moteur peut être globalement défini comme les disparités en matière de développement : dans l'ensemble les migrants internationaux se déplacent à partir de pays pauvres vers des pays ou des régions plus riches.<sup>134</sup> L'analyse de la migration intra-régionale en Afrique de l'Ouest, par exemple, met en évidence l'importance des disparités économiques entre les États de la région dans la détermination de l'ampleur et de l'orientation des flux de main-d'œuvre, et explique pourquoi deux tiers des travailleurs migrants dans la région travaillent au Nigeria, au Ghana et en Côte d'Ivoire. De même, l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure le Botswana,

---

132 OIM (2010b).

133 UE (2010).

134 CMMI (2005).

sont les principales destinations régionales pour la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique australe. Dans l'Union européenne l'un des principaux facteurs de la mobilité transfrontalière est les écarts de revenus, et le mouvement vers l'Europe des 15 montre une forte corrélation avec le PIB relatif par habitant. Les tendances de mobilité de la main-d'œuvre pendant et après la crise financière mondiale de 2009-10 ont également été largement déterminées par les différences de d'opportunités d'emploi.<sup>135</sup>

Un deuxième facteur favorisant la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre au cours de la dernière décennie a été les tendances démographiques, qui sont souvent interdépendantes avec les cycles économiques. Souvent les flux migratoires peuvent être expliqués par des déséquilibres démographiques qui se reflètent dans les excédents et les déficits de main-d'œuvre ; par exemple les niveaux élevés de chômage des jeunes sont actuellement des moteurs de la migration au sein et hors de l'Europe. D'un point de vue politique il est important que bien que les cycles économiques et les changements démographiques puissent être interdépendants, ils réagissent à divers stimuli et impliquent différents acteurs : par exemple, les tendances démographiques sont largement déterminées par des choix personnels et les normes sociales, tandis que les cycles économiques suivent la logique des marchés, de l'offre et de la demande.<sup>136</sup>

Une complexité supplémentaire est ajoutée lorsqu'on prend en compte que la migration ne répond pas seulement à des cycles économiques et des tendances démographiques, mais peut également influencer sur ceux-ci. La migration peut dynamiser l'expansion économique et favoriser la reprise après une crise. En outre, la migration est déjà le principal moteur de la croissance de la population dans de nombreux pays, même si les résultats démographiques à long terme de la migration varient selon la taille et la durée des flux migratoires, la composition de la population des migrants et selon que le mouvement soit temporaire ou permanent.

Il est attendu que cette interaction complexe entre les tendances démographiques et les cycles économiques incite à une plus grande mobilité de la main-d'œuvre dans les années à venir.<sup>137</sup> La main-d'œuvre dans les pays les moins développés devrait augmenter, passant de 2,4 milliards en 2005 à trois milliards en 2020 et 3,6 milliards en 2040.<sup>138</sup> En même temps, l'emploi devrait stagner dans de nombreuses parties du monde en voie de développement,<sup>139</sup> en raison de facteurs tels que le chômage structurel, l'intensification de l'agriculture et la restructuration industrielle. Combinés, ces effets sont susceptibles de conduire à une main-d'œuvre de plus en plus excédentaire dans de nombreux pays en développement, et à une demande pour un plus large accès aux marchés du travail dans les pays développés et les économies émergentes.

Dans le même temps, il est projeté que la main-d'œuvre dans les pays les plus développés demeure à environ 600 millions jusqu'en 2050.<sup>140</sup> Bien que la demande pour la main-

---

135 Koser (2011).

136 OIM (2010b).

137 OIM (2011).

138 Martin (2005).

139 OIT (2009).

140 OIM (2010b).

d'œuvre migrante est susceptible de croître dans une grande partie du monde développé sur le court terme, par exemple en réponse aux effets combinés de la faible fécondité et du vieillissement de la population, ainsi que dans les économies émergentes, elle ne sera pas suffisante pour répondre à l'offre excédentaire de main-d'œuvre dans les pays en développement. En outre, la demande pour la main-d'œuvre migrante est susceptible d'être sélective, se concentrant notamment sur les migrants disposant de compétences en pénurie dans les pays de destination (par exemple les soins de santé), et sur les migrants et les étudiants hautement qualifiés. En outre, des stratégies alternatives ou complémentaires, telles que l'augmentation de l'intensité du capital ou de la technologie de production, la délocalisation dans des pays où les coûts de main-d'œuvre sont moins élevés, l'augmentation du temps de travail des personnes qui ont actuellement un emploi, le recrutement de travailleurs inactifs, une plus grande participation des femmes au marché du travail, l'augmentation des âges de départ à la retraite, et le passage à des services nécessitant moins de main-d'œuvre sont autant de tendances qui peuvent limiter la demande de travailleurs migrants dans certains pays développés et économies émergentes. La demande de main-d'œuvre au plus bas niveau de compétence devrait augmenter dans les pays économiquement avancés en partie à cause de l'augmentation des niveaux d'éducation de la population autochtone.

### **5.1.3 Gérer la mobilité de la main-d'œuvre**

Les futurs moteurs de la mobilité de la main-d'œuvre ne feront qu'aggraver l'un des principaux défis politiques auxquels celle-ci est confrontée, à savoir comment faire correspondre l'offre et la demande de main-d'œuvre au niveau régional et mondial.<sup>141</sup> Actuellement, il n'y a aucun mécanisme global de correspondance de l'offre et la demande de main-d'œuvre, et la mobilité est en grande partie gérée au niveau bilatéral et régional.

Au niveau bilatéral, des accords de mobilité de la main-d'œuvre ont été identifiés comme un mécanisme prometteur pour s'assurer que les avantages potentiels de la migration profitent à la fois au pays d'origine et au pays de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Bien que certains pays recrutent de la main-d'œuvre sur la base de mémorandums d'accord (MoU), la majorité d'entre eux s'appuient sur des accords bilatéraux. La principale différence entre les deux est que les accords bilatéraux sont juridiquement contraignants. Il y a eu une augmentation importante des accords bilatéraux au cours des dernières années. La raison pour laquelle un nombre croissant de pays signent des accords bilatéraux en matière de main-d'œuvre est que ces accords offrent une méthode efficace pour réglementer le recrutement et l'emploi de travailleurs étrangers ; ils permettent une plus grande implication de l'État dans le processus de migration ; ils peuvent être adaptés aux caractéristiques spécifiques de l'offre et de la demande des pays d'origine et de destination ; et ils peuvent fournir de mécanismes efficaces pour la protection des migrants.<sup>142</sup> En même temps, il a été noté que de nombreux accords bilatéraux n'ont en fait pas été appliqués, tandis que certains accords bilatéraux ont été critiqués pour ne pas prêter dûment attention aux droits des migrants.

---

141 OIM (2010b).

142 OCDE (2004).

Il y a une multitude d'organisations régionales, des associations et d'accords qui se chargent de l'intégration économique régionale, notamment la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Marché commun d'Amérique centrale (MCAC), L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) dans les Amériques et les Caraïbes ; l'Union africaine (UA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté des États du Sahel et de l'Afrique subsaharienne (CEN-SAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et l'Union du Maghreb arabe (UMA) en Afrique ; l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE), le Forum des îles du Pacifique (PIF), et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) dans la région Asie-pacifique ; le Benelux, la Communauté des États indépendants (CEI), le Conseil de l'Europe (COE), l'Association européenne de libre-échange (AELE), les pays nordiques, l'Union européenne (UE), la Communauté économique eurasienne (EURASEC), l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM), et l'Organisation de coopération économique (OCE) en Europe, en Russie et en l'Asie centrale ; et le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et la Ligue des États arabes (LEA) dans la région du Moyen-Orient et la région du Golfe. Dans l'ensemble, ces organismes se concentrent sur l'intégration régionale dans le contexte du commerce des biens et des services, et donc leur point de focalisation pour la migration est de faciliter la mobilité hautement qualifiée et celle l'entreprise. Certains recherchent également la libre circulation de la main-d'œuvre.

Potentiellement, ces accords régionaux peuvent devenir un aspect de plus en plus important de la coopération intergouvernementale en matière de gestion de la migration. L'une des raisons est qu'une proportion significative de la migration mondiale se produit au niveau régional, comme indiqué ci-dessus. Deuxièmement, il est suggéré que les accords régionaux sont souvent plus facile à conclure que des accords mondiaux ou des cadres multilatéraux - en raison du nombre plus restreint d'États et en particulier dans les cas où leurs niveaux de développement économique sont à peu près comparables. En outre, il a été suggéré que les accords régionaux peuvent avoir certains avantages par rapport aux accords bilatéraux, d'autant plus que ces derniers n'envisagent généralement pas la libre circulation.

De même, les accords régionaux comportent certaines faiblesses.<sup>143</sup> Premièrement, la portée et l'ampleur des activités, des arrangements institutionnels, de l'adhésion, et des procédures internes varient considérablement. Deuxièmement, la mesure dans laquelle ces processus disposent d'ambitions régionales implémentées pour promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre est dans la plupart des cas limitée. Dans le contexte de l'Afrique australe, par exemple, le Protocole de 2005 de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes, bien que maintenant signé par la majorité des États membres, n'a été ratifié que par quatre États, ce qui est loin de la majorité des deux tiers requise pour qu'il entre

---

143 Popp (2010).

en vigueur. Troisièmement, il y a eu des préoccupations que dans certains cas les initiatives régionales n'intègrent pas totalement le droit des travailleurs migrants, et la raison en est que les différents États membres des processus régionaux ont différentes législations nationales sur les droits des migrants (par exemple les membres du CAE n'ont pas tous ratifié la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles).

De toutes les initiatives régionales qui se rapportent à la mobilité de la main-d'œuvre, les dispositions de l'UE sont les plus avancées, et pourtant comme nous l'avons observé ci-dessus la mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région est encore relativement faible. La diversité de l'Europe a été citée comme un motif de faible mobilité transfrontalière, en particulier la diversité linguistique car les langues nationales jouent un rôle dominant dans la vie quotidienne. Il y a aussi des obstacles administratifs à une plus grande mobilité. Les droits légaux du marché unique ne sont pas toujours mis en œuvre dans la législation nationale ou appliqués efficacement. Le système de reconnaissance mutuelle des documents (par exemple les documents de l'état civil) reste relativement faible - bien qu'un récent livre vert publié par la Commission européenne ait proposé la rationalisation des procédures.<sup>144</sup> La mobilité est également entravée par la perte des droits de pension, l'inaccessibilité de certains emplois dans le secteur public, et les différences dans les réglementations nationales des qualifications professionnelles. Les politiques en matière de logement peuvent également être un facteur, surtout en ce qui concerne les réglementations et les taxes sur les transactions immobilières. Il a également été constaté que la circulation transfrontalière des informations concernant les emplois vacants demeure rare dans l'UE.<sup>145</sup>

En outre, il a aussi été démontré que les travailleurs mobiles de l'UE ont tendance à être trop qualifiés pour les emplois qu'ils finissent par occuper (et c'est une observation qui s'applique également dans d'autres contextes régionaux).<sup>146</sup> Cela est particulièrement prononcé pour les travailleurs originaires des pays de l'Europe des 12 (Belgique, Danemark, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), mais s'applique également aux travailleurs qui se déplacent d'un pays de l'Europe des 15 (Europe des 12 plus Autriche, Finlande et Suède) vers un autre. En revanche, la migration à partir de l'extérieur de l'UE a été jugée importante pour faire face aux pénuries du marché du travail, en particulier les secteurs à faibles salaires et à faibles compétences, où l'offre de travailleurs autochtones a été réduite par l'augmentation du niveau d'éducation et la réduction générale de la taille de la population de jeunes<sup>147</sup>

Enfin, en ce qui concerne la gestion de la mobilité des travailleurs, il convient de noter l'émergence d'une intensification du dialogue et de la coopération entre les blocs d'États. L'UE a joué un rôle central dans un grand nombre de ces partenariats, en particulier en développant des partenariats de mobilité avec les principaux pays et régions pourvoyeurs de migrants.

---

144 CE (2011).

145 OCDE (2012).

146 OCDE (2012).

147 DAES (2011b).

## 5.2 L'impact de la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre sur le développement

La mobilité de la main-d'œuvre a une incidence sur le développement, de diverses façons et à divers niveaux. Comme expliqué plus en détail dans le chapitre 2 de ce rapport, la migration peut contribuer au développement humain. Grâce à la migration, les individus peuvent trouver du travail, accroître leurs revenus, améliorer leur niveau de vie, renforcer leur potentiel par exemple grâce à une meilleure éducation, et assurer leur avenir. Les fonds envoyés au pays par les migrants, à leur tour, peuvent aider les individus, les familles et les communautés à sortir de la pauvreté, à réduire et à s'assurer contre les risques futurs, à contribuer à la formation de capital humain, à accroître l'accès à l'éducation et à la santé, et à promouvoir l'autonomie des femmes. De même, il est important de ne pas sous-estimer que les travailleurs migrants peuvent être exposés au risque d'exploitation, de sous-emploi et de chômage, de perte de leurs qualifications, et ainsi de suite.

La mobilité des travailleurs contribue également au développement national. Dans les pays d'origine, les fonds envoyés par les migrants peuvent aider à atteindre les objectifs de développement nationaux et un solde budgétaire positif, et à assurer la résilience contre les catastrophes naturelles, les conflits et les récessions économiques. L'emploi à l'étranger peut atténuer le chômage local et soutenir les salaires, en particulier auprès du nombre croissant de jeunes. Les connaissances, les compétences, les contacts professionnels et les fonds acquis à l'étranger peuvent aider un pays d'origine à développer des créneaux ou secteurs économiques, à renforcer les exportations et à encourager les investissements étrangers directs. Les migrants qui reviennent peuvent apporter une contribution inestimable à des secteurs de ressources humaines importants, tels que l'éducation et la santé, apportant souvent des investissements, stimulant la création d'emplois et en appliquant des perspectives de marché qui répondent mieux aux besoins et aux intérêts des pauvres.

Pour les pays de destination avec un vieillissement et une prévision de croissance négative de la population, les travailleurs migrants peuvent aider à répondre à des pénuries de main-d'œuvre et permettre à l'économie nationale de gagner en efficacité, réduisant ainsi le coût des produits pour les consommateurs domestiques et renforçant la compétitivité des exportations. La mobilité de main-d'œuvre entrante peut diminuer le recours à l'externalisation, et peut réduire les destructions d'emplois locaux. Et malgré les inquiétudes concernant l'effet contraire, il a été démontré que la migration est un phénomène qui a un effet négatif minime sur les salaires et l'emploi dans les pays d'accueil.<sup>148</sup> Lorsqu'elle est correctement gérée, la mobilité de la main-d'œuvre peut donc contribuer à la mise en œuvre de stratégies pour assurer le dynamisme, la flexibilité et la compétitivité de l'économie des pays de destination.

Il est également prouvé que la mobilité de la main-d'œuvre peut avoir un impact aux niveaux régional et mondial. Dans l'UE, par exemple, de nombreuses études ont montré

---

148 OIM (2005b).

que la migration joue un rôle important en améliorant l'efficacité du marché du travail, à la fois en répondant à la demande des secteurs à faibles compétences, mais aussi en aidant à faire face à la pénurie dans des secteurs hautement qualifiés comme les technologies de l'information (IT). Ce dernier point est particulièrement important, car dans une économie fondée sur la connaissance comme celle de l'Europe, le capital humain qualifié est le plus précieux facteur de production. Dans les pays de l'UE et aux États-Unis, il a été démontré que la migration d'individus hautement qualifiés augmente la capacité d'innovation et la disponibilité de capital humain. Dans toute l'Europe et aussi aux États-Unis, la recherche a démontré que dans la plupart des cas les migrants n'ont pas d'effet négatif sur les perspectives d'emploi ou les salaires des populations nationales.

En dehors du monde développé, il y a moins de preuves sur les conséquences de la mobilité de la main-d'œuvre sur le développement des pays de destination ou des régions - cela a été identifié comme une importante lacune en matière de recherche dans le premier chapitre - mais diverses preuves suggèrent qu'elle peut être tout aussi positive.<sup>149</sup> Au niveau mondial, il a été estimé que les travailleurs migrants ont envoyé quelque 406 milliards de dollars en 2012. Pour ce qui est de l'avenir, la Banque mondiale a estimé qu'une augmentation de 3 % de la population active dans les pays à revenu élevé par le biais de la migration pourrait accroître le revenu réel mondial de 0,6 pour cent, soit 356 milliards de dollars.

### **5.3 Promouvoir le potentiel de développement de la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre**

Comme illustré ci-dessus, dans de nombreux cas les structures institutionnelles aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial doivent encore évoluer au rythme requis pour gérer efficacement la mobilité de la main-d'œuvre et pleinement libérer son incontestable potentiel de développement identifié dans le chapitre précédent. Le manque d'efficacité de la gestion de la migration n'arrête pas nécessairement la circulation des personnes; mais elle limite la capacité des États, des sociétés, des migrants et de la communauté mondiale à profiter de ses avantages, et les expose à des effets négatifs potentiels. Une gestion inadéquate de la mobilité de la main-d'œuvre peut alimenter la migration irrégulière, l'exploitation des travailleurs migrants, la « fuite des cerveaux » et « le gaspillage des compétences ». Elle peut aussi se traduire par la perte d'opportunités d'amélioration des conditions de vie des ménages, de la cohésion sociale et de la croissance économique, ainsi que de création de partenariats de développement des ressources humaines.

Dans une ère de mobilité croissante, renforcer les bénéfices de la mobilité de la main-d'œuvre et faciliter leur répartition plus équitable nécessite des politiques globales exhaustives et cohérentes, un renforcement significatif des capacités, une coopération entre les États et les parties prenantes et l'établissement d'une confiance durable.<sup>150</sup> Ce paragraphe expose certains des éléments clés d'une telle approche globale :

---

149 OIM/DAES/FNUAP (2013).

150 OIM (2011).

### **5.3.1 Assurer une migration de la main-d'œuvre régulière, ordonnée et sûre**

Une première étape fondamentale dans la réalisation du potentiel de développement de la mobilité de la main-d'œuvre est de veiller à ce que la migration soit régulière, ordonnée et sûre (ce principe s'applique évidemment à toutes les migrations et pas seulement à la migration de la main-d'œuvre). Comme détaillé ci-dessus dans le chapitre 3 de ce rapport, une approche globale de la réalisation de cet objectif a été identifiée dans le rapport de l'OIM sur la migration dans le monde en 2010, et comprend au moins les 10 éléments clés suivants : le prise en compte de la migration dans les évaluations du marché du travail ; la réglementation des admissions et la sélection des travailleurs migrants ; la définition des conditions liées aux permis de travail ; la formation des travailleurs migrants et les services de placement ; la protection des droits des travailleurs migrants ; la réduction des coûts de la migration de la main-d'œuvre ; le renforcement des accords bilatéraux de mobilité ; la réduction des migrations irrégulières ; la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains ; et le retour et la réinsertion.<sup>151</sup>

### **5.3.2 Réduction des coûts de migration de la main-d'œuvre**

Comme souligné plus haut dans ce chapitre, l'un des principaux obstacles à la correspondance effective de la demande et de l'offre d'emploi à travers les frontières est le coût de départ de la migration de la main-d'œuvre, par exemple encouru au titre des honoraires versés aux agences de recrutement, pour obtenir de l'information et de la documentation, les visites médicales, l'orientation et la formation préalable au départ, et le coût du transport. Les conventions de l'OIT et des Nations Unies enjoignent les employeurs à absorber les coûts économiques de la migration.<sup>152</sup> Mais bien que les employeurs paient généralement ces coûts pour des migrants professionnels et hautement qualifiés, la portion du coût de la migration pris en charge par le migrant tend à augmenter lorsque le niveau de compétence diminue. L'une des raisons est que les employeurs s'appuient de plus en plus sur des intermédiaires pour identifier les travailleurs étrangers.

Il existe trois grandes réponses gouvernementales pour les frais de recrutement privés. L'une consiste à renforcer l'application des réglementations pour éliminer les agents sans scrupules. La seconde est d'encourager l'implication d'agents légitimes dans les métiers d'intermédiaire de la migration, afin que la concurrence procure davantage d'options aux migrants et conduise à une autorégulation efficace et à des notations permettant d'orienter migrants vers les meilleurs agents. Une troisième approche consiste à essayer d'accroître le rôle des agences pour l'emploi du service public dans le déplacement des travailleurs au-delà des frontières, dans l'espoir que les organismes publics sont les plus susceptibles de s'assurer que des normes minimales soient respectées pour le recrutement et le déploiement.

La responsabilité de la réduction du coût de migration relève autant des pays d'origine que des pays de destination - en fait l'une des lacunes est le manque d'harmonisation entre les systèmes de régulation des pays d'origine et des pays de destination. Les Philippines

---

151 OIM (2010b).

152 Martin (2010).

sont considérées comme un chef de file de la réglementation des recruteurs.<sup>153</sup> Le gouvernement exploite trois agences pour servir et protéger les migrants : l'Administration philippine du travail à l'étranger (POEA) réglemente le recrutement et fournit l'orientation préalable au départ ; des attachés postés dans les consulats à l'étranger offrent une assistance aux migrants pendant qu'ils sont à l'étranger, et l'Administration sociale des travailleurs à l'étranger (OWWA) exploite des centres dans les régions à forte concentration de Philippins qui couvrent le coût de rapatriement d'urgence et fournissent divers services aux familles restées au pays. Une autre initiative proposée dans un important pays d'origine de travailleurs migrants, le Bangladesh, a pour but de réduire les coûts des prêts d'avant-départ pour les migrants. Le Gouvernement du Bangladesh a proposé lors du Forum mondial sur la Migration et le Développement de Bruxelles (2007) que les donateurs envisagent d'élargir le secteur actif de la micro-finance du pays pour les migrants qui quittent le pays.

### **5.3.3 Renforcer les accords bilatéraux et régionaux sur la mobilité de la main-d'œuvre**

En réponse à certaines faiblesses des accords bilatéraux identifiées dans la première section de ce chapitre, L'OIT a identifié 24 éléments de base qui doivent être abordés pour être améliorés ; l'OIM et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont mis au point une matrice de bonnes pratiques, et l'OIT, l'OIM et l'OSCE ont établi un « recueil de bonnes pratiques pour les éléments de politique des accords bilatéraux temporaires de travail » pour le Forum mondial sur la Migration et le développement (FMMD) de 2008.<sup>154</sup> Il reste à mettre en œuvre ces lignes directrices et ces modèles de meilleures pratiques.

Comme également indiqué plus haut dans ce chapitre, il subsiste des défis au niveau des processus d'intégration régionale, en particulier en ce qui concerne la conception des politiques et la mise en œuvre des dispositions sur la mobilité du travail. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a formulé une série de recommandations destinées aux pays de l'UE pour accroître la mobilité du travail, incluant : l'amélioration de la portabilité des droits de retraite publics et privés ; l'élimination de la double imposition transfrontalière des prestations de retraite ; l'élaboration de mécanismes plus efficaces pour la reconnaissance des qualifications professionnelles ; l'ouverture de l'emploi dans le secteur public à tous les citoyens de l'UE ; et l'amélioration de mise en relation des emplois à travers les frontières.

Dans d'autres contextes, et en particulier dans les cas où il existe d'importantes disparités dans la législation nationale des États qui sont membres du même processus régional, il a été suggéré que ces processus peuvent fournir l'occasion de partager les expériences et les pratiques efficaces. Une récente étude du cadre politique du Kenya concernant la migration Sud-Sud de la main-d'œuvre, par exemple, recommande que les États membres du CAE s'inspirent des travaux du Ministère de l'immigration du gouvernement du Rwanda dans le développement de partenariats avec des organisations du secteur privé et la communauté internationale.<sup>155</sup>

---

153 Martin (2010).

154 FMMD (2009).

155 Observatoire ACP de la Migration (2013).

Plus largement, il a été suggéré que les processus consultatifs régionaux sur les migrations (RCP) peuvent appuyer les processus régionaux en leur offrant un cadre informel et non contraignant d'échange de pratiques prometteuses et permettant de cultiver la confiance et le partage des informations nécessaires pour une plus grande coopération régionale et inter-régionale sur la mobilité du travail.<sup>156</sup> Par exemple, le Processus de Colombo a progressé sur la voie de la consolidation des efforts des agences de recrutement dans la région Asie afin de mieux se concerter avec les employeurs et les gouvernements qui cherchent à puiser dans la réserve de travailleurs asiatiques de manière sûre afin de garantir leur protection.

### **5.3.4 Exploiter la mobilité de la main-d'œuvre pour le développement**

En plus de s'assurer que la mobilité de la main-d'œuvre se déroule de manière efficace et qu'elle est correctement gérée, il existe une série d'interventions en matière de politique qui peuvent plus directement exploiter la mobilité de la main-d'œuvre pour le développement - une fois de plus ces points sont couverts plus en détail dans le deuxième chapitre.

L'objectif principal de ces politiques est de tenter de maximiser les effets positifs des envois d'argent sur la réduction de la pauvreté et le développement, et de minimiser les éventuels effets négatifs. Tout en reconnaissant toujours que les envois de fonds proviennent de fonds privés, la politique a eu tendance à se concentrer, au cours des dernières années, sur : la surveillance, l'analyse et la prévision des flux de fonds ; le développement des systèmes de paiement de détail ; la réduction des coûts de transaction pour les transferts ; l'accroissement de l'accès aux services financiers pour les particuliers et les ménages ; et l'utilisation d'envois de fonds pour l'accès aux marchés de capitaux des institutions financières ou des pays.<sup>157</sup>

Outre les envois de fonds des travailleurs migrants, d'autres processus de développement sont également importants. Les migrants peuvent également apporter des contributions à leur pays d'origine de manière collective, via des « associations des villes natales » composées de membres d'une zone géographique particulière d'origine, professionnelle, spirituelle, religieuse et d'organes fédéraux.<sup>158</sup> Le potentiel des diasporas en tant qu'acteurs du développement est de plus en plus reconnu dans les pays en développement, et de plus en plus d'efforts sont déployés pour faciliter leur participation et leurs contributions.<sup>159</sup>

Les migrants peuvent aussi contribuer au développement de leur pays d'origine en y retournant, soit temporairement, soit périodiquement ou définitivement. Il existe de nombreux exemples de membres d'organismes professionnels à l'étranger, comme par exemple des ingénieurs, des médecins ou des professionnels de l'éducation, qui rentrent chez eux pour dispenser des formations, partager leurs compétences et aider à travers des détachements ou des congés sabbatiques, soit sur une base systématique soit en réponse

---

156 OIM (2010a).

157 OIM (2010b).

158 Siddiqui (2012).

159 IOM and MPI (2012).

à une crise ou une catastrophe naturelle. Il y a également une série de programmes, tels que le Programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN) du PNUD, les programmes de Migration pour le développement en Afrique (MIDA) et de Retour temporaire de ressortissants qualifiés de l'OIM qui ont été conçus pour impliquer les diasporas et les communautés transnationales dans le développement de leur pays d'origine, par exemple par le biais de retours temporaires ou par le développement de réseaux de connaissances, permettant le transfert de compétences et d'expertise sans nécessiter un retour physique (ce que l'on appelle parfois « retour virtuel »).

### **5.3.5 Promouvoir les programmes de migration temporaire et circulaire de la main-d'œuvre**

La « migration circulaire », est été définie lors du Forum mondial sur la Migration et le développement (2007) en tant que « (...) mouvement fluide de personnes entre les pays, dont les mouvements temporaires et permanents, qui, lorsqu'il se produit spontanément et est lié aux besoins du marché du travail des pays d'origine et de destination, peut être bénéfique pour tous les intéressés. » Sans sous-estimer les défis tels que la protection des droits des travailleurs migrants temporaires et le défi que représente leur réinsertion dans leur pays d'origine, un grand élan politique a été développé autour de la promotion de la migration circulaire. Dans le contexte spécifique du développement dans les pays d'origine, les avantages des retours incluent le fait que le capital humain n'est pas perdu définitivement, que les migrants circulaires peuvent être particulièrement motivés pour envoyer des fonds aux familles dans le but de préparer leur retour, et que lorsqu'ils reviennent ils peuvent présenter de nouvelles compétences et idées. L'attention politique s'est parfois tout particulièrement tournée vers l'amélioration de l'impact positif des migrations circulaires dans les pays d'origine, y compris par le biais du rapprochement entre l'offre et la demande et le transfert des connaissances, et par la mise en place de réseaux qui favorisent le commerce et l'investissement.

Le développement des capacités est nécessaire à travers le cycle de migration circulaire : avant le départ, lors de l'insertion dans le marché du travail, à la réintégration dans le pays d'origine, avec des procédures susceptibles de permettre une réentrée périodique dans le pays de destination afin d'y travailler. Dans le cadre du programme de migration circulaire (TCLM) entre la Colombie et l'Espagne, financé par l'UE-Aeneas et mis en place par l'OIM en collaboration avec des partenaires locaux, des séances de formation et de conseil ont été fournies pour les migrants temporaires avant leur départ, avec les familles, pour les préparer au processus de la séparation, au maintien des liens familiaux, à la résolution des conflits et au travail en équipe. Les services de conseil ont continué avec les membres de la famille après le départ des travailleurs migrants.<sup>160</sup> La base de données de migration circulaire (MCMD) de Maurice est un outil en ligne conçu pour stocker des informations sur les candidats intéressés par les opportunités de travail à l'étranger afin de mettre en liaison l'offre de main-d'œuvre locale avec la demande des employeurs étrangers pour des

<sup>160</sup> OIM (2009a).

travailleurs temporaires. La MCMD permet également aux employeurs étrangers de faire une sélection en ligne des candidats qui conviennent le mieux à leur profil souhaité.

Dans les pays de destination, le principal défi politique dans le contexte des débats actuels concerne la façon d'encourager le retour. Les options pour stimuler le retour comprennent des contrats plus longs qui permettent aux migrants de rembourser les coûts de transaction associés à la migration et de gagner suffisamment de revenus supplémentaires; en fournissant une option de retour avec un régime de visa préférentiel ; garantir la portabilité des prestations de sécurité sociale ; donner une option d'immigration permanente ou d'ouverture vers la double nationalité qui permettrait aux individus de circuler librement entre les pays. Il est généralement attendu que ces mesures d'incitation soient plus susceptibles de réussir si les programmes de migration circulaire contiennent également un élément de mise en application, et des propositions à cet égard comprennent l'imposition d'obligations de sécurité financière pour les travailleurs migrants ou leurs employeurs ; l'introduction de régimes d'épargne obligatoire pour les migrants temporaires ; et l'application stricte des lois sur l'immigration et l'emploi.

### ***5.3.6 Impliquer les parties prenantes privées et non gouvernementales***

Comme souligné plus tôt dans ce document, le secteur privé, les associations de diaspora, les organisations de travailleurs et d'autres parties prenantes non gouvernementales ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion de la mobilité des travailleurs dans l'intérêt de tous et pour le soutien du développement. En consultant ces parties prenantes, les gouvernements peuvent concevoir des politiques de mobilité des travailleurs permettant de répondre aux changements brusques des marchés du travail locaux et d'identifier de nouveaux marchés et des pratiques novatrices. Par exemple, les agences de travail temporaire sont à l'avant-garde des efforts visant à assurer la mobilité internationale de la main-d'œuvre requise pour faciliter l'investissement étranger direct dans les pays en transition et les pays en développement. Dans les pays d'origine, une coopération multipartite similaire peut résulter en des programmes de migration de la main-d'œuvre qui soutiennent la restructuration de l'économie nationale et de la main-d'œuvre, le cas échéant. Lorsque les migrants optent pour le retour au pays, le secteur privé est essentiel pour faciliter leur réinsertion dans des activités productives.

Les acteurs non étatiques sont également essentiels pour une industrie du recrutement réglementée qui sert à réduire la « fuite des cerveaux », l'exploitation des travailleurs migrants ainsi que la traite et le trafic des êtres humains. S'assurer le soutien des agences d'emploi privées, par exemple, peut renforcer l'efficacité des codes de recrutement internationaux. Les syndicats, pour leur part, peuvent veiller à ce que les intérêts des travailleurs migrants soient pris en compte dans leurs activités de soutien des travailleurs locaux. Ainsi, lorsque les employeurs et les syndicats sont pleinement impliqués, les inspecteurs du travail peuvent mieux s'assurer que les travailleurs migrants disposent de salaires adéquats et de conditions de vie et de travail décentes.

Comme décrit ci-dessus, les migrants effectuent eux-mêmes la promotion du développement en constituant des associations et d'autres formes de diasporas. L'identification et le soutien des plus prometteuses d'entre elles est d'un intérêt croissant

pour les institutions financières internationales et les organisations qui cherchent à développer l'effet multiplicateur des envois de fonds et d'autres contributions des diasporas à la croissance du capital social et du marché du travail. À cette fin, les dialogues avec les diasporas peuvent servir de forums dans lesquels l'on peut mieux impliquer les migrants dans la gestion du potentiel de développement de la mobilité de la main-d'œuvre.

Les organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que d'autres acteurs privés, peuvent aider à mobiliser le soutien du public pour une meilleure gestion de la migration de la main-d'œuvre. Elles peuvent également aider avec des campagnes d'information visant à encourager les employeurs et les migrants à utiliser des canaux de migration légale et de se conformer aux règlements et aux protections associées.

### **5.3.7 Améliorer les données et les recherches pour une gestion efficace de la migration de la main-d'œuvre**

Une dernière observation en ce qui concerne la promotion du potentiel de développement de la mobilité régionale et internationale de la main-d'œuvre est la nécessité de disposer de données de plus en plus compatibles sur le marché du travail et les tendances de la mobilité de la main d'œuvre. À cette fin, les pays de destination et d'origine doivent être en mesure d'identifier, respectivement, les pénuries et les excédents de main-d'œuvre actuels et projetés, par secteur économique, par profession, par région et province. Il est important de différencier les pénuries de main-d'œuvre qui sont structurelles et celles qui sont saisonnières ou temporaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de migration efficaces. Une meilleure connaissance des besoins en ressources humaines existants et projetés aux niveaux national, régional et mondial peuvent être utiles non seulement pour les politiques migratoires mais aussi pour la complémentarité des politiques de développement des ressources humaines dans les pays d'origine et de destination, en fonction des priorités sociales et économiques.

## **5.4 Protéger les droits des travailleurs migrants**

Bien que ce rapport ait déjà prêté une attention considérable à la protection des droits des migrants, il est important de réitérer cette question fondamentale, pour au moins trois raisons. Premièrement, et comme expliqué dans le deuxième chapitre de cette série, de nombreux travailleurs migrants ne jouissent pas des droits qui sont les leurs, et les catégories d'intérêt particulier sont les enfants, les travailleurs domestiques et ceux qui sont impliqués dans le « travail forcé ». Deuxièmement, il y a un débat vigoureux sur la manière de renforcer le cadre juridique et normatif pour la protection des droits des travailleurs migrants, en particulier en ce qui concerne la ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW).

Troisièmement, et cela est d'une importance particulière pour ce chapitre, la réalisation des droits des travailleurs migrants est partie intégrante de la réalisation du potentiel de développement de la mobilité des travailleurs (comme ce fut souligné à l'occasion de la

table ronde 3.2 du Forum mondial sur la Migration et le développement de 2012). À cet égard, il convient de mentionner un récent débat dans le contexte des travailleurs migrants peu qualifiés et concernant le « compromis » entre les chiffres et les droits. Plus simplement, plus il coûte à un employeur d'embaucher un travailleur migrant, et plus les droits du travailleur migrant s'accroissent, moins l'employeur est susceptible d'employer des travailleurs migrants.<sup>161</sup> Trois arguments forts peuvent être avancés pour défendre l'approche axée sur les droits de la migration de la main-d'œuvre. Le premier est un argument domestique, selon lequel la protection des migrants protège aussi les travailleurs locaux en décourageant les employeurs de recruter des migrants parce qu'ils sont moins protégés. Le deuxième argument est qu'il existe une forte corrélation entre les droits des migrants et leur capacité à contribuer au développement. Un grand nombre de migrants ne suffit pas nécessairement à conduire au développement, ce qui compte, c'est la protection des droits de l'individu, de son bien-être et de sa santé afin de renforcer la capacité du migrant à accéder à un travail décent, à développer son potentiel, et à économiser de l'argent pour l'envoyer au pays<sup>162</sup> Le troisième argument est qu'un traitement différencié pour les migrants et les travailleurs locaux saperait la base des sociétés qui sont construites sur la non-discrimination et des droits de l'homme, et en particulier les sociétés multiculturelles et multiethniques.

Sur cette toile de fond, ce dernier paragraphe résume brièvement la discussion plus détaillée du chapitre 3 ci-dessus concernant la manière de protéger les droits des travailleurs migrants afin de renforcer la contribution régionale et internationale de la mobilité de la main-d'œuvre au développement.

Premièrement, il est important de noter les droits dont disposent les travailleurs migrants. Tous les migrants internationaux ont des droits en vertu des principaux traités relatifs aux droits de l'homme actuellement en vigueur. Les travailleurs migrants disposent aussi d'une protection spécifique dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1990, et également l'un des principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Les travailleurs migrants sont également couverts par le droit international du travail, qui comprend deux conventions spécifiques de l'OIT pour la protection des travailleurs migrants (N° 97 et 143). Les normes de l'OIT ont également eu un impact important, en particulier sur le droit national des États Membres de l'OIT. Les droits des migrants sont également protégés par des traités régionaux (par exemple : la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme) et par la législation nationale.

Deuxièmement, il est important de rappeler qu'en dépit de l'actuel cadre juridique et normatif et du vaste cadre institutionnel en place pour le mettre en œuvre, de nombreux travailleurs migrants ne bénéficient pas encore de leurs droits. Selon certains analystes, le cadre existant est insuffisant.<sup>163</sup> Mais la plupart des commentateurs, en revanche, pensent

161 Cummins et Rodriquez (2010).

162 Assemblée générale de l'ONU (2013).

163 Newland (2010).

---

que le cadre juridique est suffisant. Pour certains, le problème vient du fait que l'instrument juridique le plus complet sur les droits de l'homme des migrants - l'ICRMW - n'a pas été ratifié de manière assez large. La Convention a été ratifiée par 46 États et signée par 17 États, mais aucun d'eux n'est un grand pays développé de destination pour les migrants. Mais même dans de nombreux États membres signataires de l'ICRMW, les migrants font encore face à des défis importants sur le marché du travail. Ceci est également vrai dans les États non signataires de l'ICRMW où des mesures visant à garantir que le droit et les réglementations nationales soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme ont été parfois été inefficaces. Selon cette analyse, le véritable défi est effectivement d'introduire les droits énoncés dans les instruments juridiques dont les États font partie. Le manque de volonté politique, de capacités et de ressources ont tous été identifiés comme des motifs qui empêchent la mise en œuvre complète du cadre juridique.

Troisièmement, une série de mesures est en cours d'adoption pour essayer de combler le fossé entre le cadre juridique et la pleine réalisation des droits des travailleurs migrants. Les organisations internationales soutiennent le renforcement des capacités institutionnelles dans le monde entier pour promouvoir les droits des migrants. Des efforts sont actuellement déployés pour renforcer la protection nationale, par exemple par des tribunaux nationaux appliquant le droit international des droits de l'homme ainsi que la jurisprudence et les avis consultatifs des traités régionaux aux cas qui leur sont soumis. Il a également été proposé que des mécanismes de protection complémentaires et supplémentaires soient développés. À cet égard, un rôle accru des mécanismes spéciaux de l'ONU a été proposé : le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a un rôle à jouer dans l'amélioration de la connaissance de la situation des migrants, en établissant un dialogue avec les gouvernements, et en donnant un effet pratique aux principes des droits de l'homme. Dans le même temps, il est reconnu que les mécanismes internationaux qui mettent en œuvre les traités des droits de l'homme de l'ONU demeurent insuffisamment financés.

## RÉSUMÉ DE LA SÉRIE 5

### Introduction

La réunion était co-présidée par les gouvernements du Canada et des Émirats arabes unis (EAU). La priorité de fond de cette réunion était le thème de la quatrième table ronde du Dialogue de haut niveau : « La mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement ».

Dans ses observations préliminaires, Mme Catrina Tapley, Ministre adjointe déléguée à la politique stratégique et aux programmes, Citoyenneté et Immigration du Canada, a préparé le terrain pour la discussion. Elle a rappelé à l'auditoire que la mobilité de la main-d'œuvre est devenue plus complexe au cours des dernières années, et a mis l'accent en particulier sur la féminisation de la mobilité de la main-d'œuvre et l'importance croissante de la mobilité régionale entre les pays de l'hémisphère Sud. Elle a estimé que, puisque le premier Dialogue de haut niveau de 2006, le potentiel de contribution de la mobilité au développement est beaucoup mieux compris. Dans le même temps, la relation entre la migration et le développement a besoin d'être gérée plus efficacement : il est important de ne pas perdre de vue le fait que la mobilité de la main-d'œuvre concerne avant tout les individus. La mobilité de la main-d'œuvre peut prendre diverses formes allant de temporaire à circulaire ou permanente, et différentes politiques peuvent s'appliquer. De même, les pays de destination doivent élaborer et mettre en œuvre des règles transparentes sur l'entrée et le séjour pour toutes ces formes de mobilité de la main-d'œuvre. Des consultations plus soutenues avec les multiples parties prenantes sont nécessaires, incluant les employeurs, les entreprises, les associations et la société civile. Globalement, le prochain Dialogue de haut niveau représente une occasion de renforcer la confiance, le dialogue et la coopération entre les États, et entre les États et les autres parties prenantes.

Dans son allocution d'ouverture, le co-président, l'Ambassadeur Ahmed Al-Jarman, Représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies des Émirats arabes unis, a reconnu que, bien que la migration internationale soit un processus historique, elle a actuellement lieu à une échelle sans précédent, avec de nouvelles possibilités de contribution au développement. Se concentrant sur sa propre région, il a expliqué qu'il y a quelque 17 millions de travailleurs migrants dans les seuls pays du Conseil de coopération du Golfe, contribuant ainsi au développement économique, mais aussi l'envoi d'environ 60 milliards de dollars vers les pays d'origine en 2012. Les Émirats arabes unis sont activement engagés dans le débat mondial sur la migration et le développement, afin de favoriser une meilleure compréhension, le dialogue, la paix et la sécurité. Ils ont travaillé avec d'autres gouvernements et d'autres parties prenantes pour essayer d'intégrer la migration dans le programme de développement de l'après-2015, et ils co-président le groupe de travail pour la protection et l'autonomisation des migrants du Forum mondial sur la migration et le développement depuis 2008. Les Émirats arabes unis soutiennent l'émergence d'un consensus international sur la nécessité de reconnaître la mobilité de la

main-d'œuvre comme un moteur du développement, et à cet égard ils ont récemment organisé et accueilli une conférence internationale sur « La mobilité de la main-d'œuvre - Un moteur pour le développement durable », destinée à promouvoir l'acquisition de nouvelles connaissances et d'encourager une meilleure coopération bilatérale et multilatérale.

### **La mobilité internationale et régionale de la main d'œuvre**

La première session a été présidée par Mme Catrina Tapley. Les orateurs étaient Mme Michelle Leighton, chef du Service des migrations internationales à l'Organisation internationale du Travail (OIT), le professeur Philip Martin, professeur d'économie agricole et des ressources naturelles de l'Université de Californie, et M. Fahd Ahmed, directeur juridique et politique, Desis Rising Up and Moving (DRUM).

Mme Leighton a rappelé aux participants qu'il y a environ 100 millions de travailleurs migrants dans le monde d'aujourd'hui, qui avec leurs familles constituent la majorité des 214 millions de migrants internationaux dans le monde. Environ la moitié des migrants dans le monde sont des femmes, qui migrent de plus en plus pour travailler selon leur propre droit. Le désir de trouver un travail décent et mieux rémunéré est aujourd'hui le principal moteur de la migration internationale, aggravé par une hausse du chômage des jeunes dans de nombreux pays; ainsi que des tensions croissantes sur les individus vivant dans les zones rurales. Mme Leighton a souligné que les emplois sont au centre du développement. Un réel développement signifie des emplois décents qui correspondent aux compétences des travailleurs, sont correctement rémunérés, offrent des avantages sociaux, et sont effectués dans des conditions saines et équitables. Dans le même temps, il est important de se prémunir contre la perception des migrants comme une marchandise, et il n'est pas encore prêté suffisamment d'attention aux besoins et aux droits des travailleurs migrants. L'OIT a pris l'initiative à cet égard - son mandat constitutionnel est de protéger les travailleurs migrants, elle définit les normes pour mieux régir la migration et le travail et elle fonctionne grâce à un cadre multilatéral. Elle a également identifié des bonnes pratiques et expériences grâce à ses importants travaux sur le terrain. L'OIT travaille directement avec des partenaires, allant des coopératives de migrants et des entreprises sociales aux programmes nationaux et régionaux. Globalement et pour l'avenir, Mme Leighton a conclu que développement inclusif exige des stratégies pour une main-d'œuvre mobile.

Le professeur Martin a suggéré que la mobilité du travail s'articule autour de 4 « R » - les droits, le recrutement, les envois de fonds, et les retours (NdT : en anglais rights, recruitment, remittances, and returns) et ses recherches actuelles portent sur l'élément de recrutement. Les coûts de la migration pour les migrants ne sont souvent pas pleinement considérés, liés par exemple aux passeports, aux visas, aux permis de travail, à l'assurance-santé et aux honoraires de recrutement. Tandis que les employeurs paient habituellement ces coûts pour les migrants hautement qualifiés, ils ont tendance à ne pas les prendre en charge pour les individus moins qualifiés, qui peuvent déboursier jusqu'à un tiers de leur

salaires pour couvrir de tels frais. Il s'ensuit que la réduction des coûts de la migration peut augmenter son potentiel de contribution au développement, en encourageant davantage de mobilité de la main-d'œuvre, et en libérant plus d'argent pour les envois de fonds. Le professeur Martin s'est demandé s'il serait possible de définir un objectif concret sur les coûts de recrutement des travailleurs migrants, par exemple pour les réduire de moitié d'ici 2025 ? Il a fourni une série de recommandations visant à réduire les coûts des migrants, allant de la sensibilisation des migrants sur les honoraires maximaux à la réglementation des agences de recrutement privées. Il a également souligné la nécessité d'améliorer les données, la recherche et l'analyse concernant les coûts de recrutement.

M. Ahmed a expliqué que DRUM collabore avec des travailleurs sud-asiatiques à faible salaire dans la ville de New York, y compris des travailleurs domestiques, des travailleurs du secteur de la vente au détail et des chauffeurs de taxi. Il a démontré que bien souvent, ces travailleurs sont victimes d'exploitation et de discrimination, et que plus est leurs enfants suivent souvent des trajectoires similaires. Dans de nombreux cas, ils sont sans papiers, gagnent moins que le salaire minimum et n'ont pas de couverture sociale. M. Ahmed a fait valoir que les politiques nécessaires pour soutenir les travailleurs migrants et accroître leur potentiel de contribution au développement du lieu de destination ainsi que de leur pays d'origine sont bien connues, et incluent des politiques migratoires plus justes, une application efficace de la législation du travail et des moyens de protection, et une meilleure application de la loi. Dans le cadre de la préparation pour le Dialogue de haut niveau, il a estimé qu'il est important de reconnaître les travailleurs migrants comme acteurs centraux de l'élaboration des politiques et de s'assurer que les mécanismes de consultation sont efficaces. Un objectif primordial devrait être un passage à une approche axée sur les droits pour les modèles actuels de mobilité de la main-d'œuvre et de développement. Enfin, il s'est félicité de la plate-forme en cinq points élaborée par la société civile comme une contribution pour le Dialogue de haut niveau.<sup>164</sup>

### **La mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement**

La deuxième séance a porté sur la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement, et a été présidée par M. Alex Zalami, conseiller auprès de Son Excellence le Ministre du travail des Émirats arabes unis. Les trois orateurs étaient Mme Marcia Bebianno Simoes, spécialiste des migrations du Département du développement social et de l'emploi, Secrétariat exécutif au développement intégré de l'Organisation des États américains (OEA) ; M. Göran Hultin, PDG de Caden Corporation ; et M. Federico Soda, directeur de la division Migration de la main-d'œuvre et développement humain au Département de la gestion de la migration de l'OIM.

Mme Bebianno Simoes a partagé avec l'auditoire certaines des principales conclusions de recherches récentes de l'OEA et de l'OCDE sur les migrations internationales aux Amériques. En premier lieu, elle a noté une baisse de l'exode des travailleurs migrants de

la région des Amériques vers l'OCDE à la suite de la crise économique mondiale, incluant les flux de migrants temporaires et en situation irrégulière vers les États-Unis. Une nouvelle tendance dans ce contexte a été davantage de migration vers des pays de destination non traditionnels de l'OCDE, y compris le Canada, le Chili, le Mexique, la Corée, l'Australie et la Nouvelle Zélande, bien que la majorité des travailleurs migrants d'Amérique centrale et du Mexique soient encore aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Espagne. Bien qu'il soit important de se prémunir contre les généralisations, Mme Bebianno Simoes a signalé un faible niveau d'éducation pour la majorité des migrants des Amériques, ainsi que de faibles résultats sur le marché du travail avec une surreprésentation dans les emplois non qualifiés. Cela est également reflété dans le fait que ces travailleurs migrants ont tendance à gagner moins que les travailleurs autochtones : aux États-Unis et en Espagne, ils sont concentrés dans les deux cinquièmes inférieurs des revenus et sont sous-représentés dans les cinquièmes de hauts revenus. Dans le même temps, la recherche a révélé que les travailleurs migrants peu qualifiés en provenance des Amériques ne sont pas en concurrence directe avec les travailleurs autochtones dans les pays de l'OCDE. En effet, elle a indiqué que 1,5 millions de travailleurs migrants des Amériques sont des travailleurs indépendants ou des entrepreneurs. Ils sont en mesure de créer des entreprises et des emplois, en d'autres termes, les travailleurs migrants peuvent avoir un impact mesurable sur la création d'emplois pour les travailleurs autochtones dans les pays où ils s'installent. Sa conclusion générale était néanmoins que même si de nombreux pays de l'OCDE sont en train de se remettre des effets de la crise économique, la situation des migrants des Amériques ne s'est pas améliorée.

M. Hultin a fourni à la réunion le point de vue du secteur privé, axée sur le « côté de la demande » de la migration de la main-d'œuvre. Il a présenté trois points principaux, illustrés avec des données provenant de sondages auprès des employeurs dans le monde entier. Premièrement, il y a aujourd'hui une pénurie de compétences mondiale. Et cela malgré la persistance de taux de chômage élevés, et cette anomalie apparente est largement expliquée par l'inadéquation des compétences. En effet, sur une échelle mondiale, un employeur sur trois a indiqué qu'il n'arrive pas à trouver les personnes ayant les compétences nécessaires pour le poste. Le problème varie en fonction des régions : il est un moindre défi dans les régions comme l'Europe qui connaissent des taux de chômage élevés et persistants, et il s'avère plus compliqué dans les régions à forte croissance démographique comme l'Asie. Bien que l'on manque de données pour l'Afrique, des preuves empiriques suggèrent que les pénuries de compétences y sont de plus en plus problématiques. Le deuxième point principal de M. Hultin était que les pénuries de compétences sont particulièrement concentrées dans les niveaux moyens de compétence, par exemple pour les travailleurs professionnellement qualifiés, les ingénieurs, les commerciaux, les techniciens et les professionnels de l'informatique. Cette tendance est commune à toutes les régions. Bien que les migrants hautement qualifiés puissent stimuler l'innovation et la croissance économique, ils ont besoin de l'appui de personnes moyennement qualifiées susceptibles de faciliter et de renforcer leur impact sur la productivité. Le dernier point de M. Hultin a été qu'il y a un consensus croissant parmi les employeurs que les pratiques de recrutement dans le monde sont actuellement un obstacle à la résolution des pénuries de compétences. Un défi particulier est la

fragmentation du processus, du début à la fin du cycle de recrutement, à travers les étapes du recrutement local, du transport, des agences pour l'emploi et du lieu de travail final. Trop souvent, a-t-il suggéré, ce processus fragmenté se traduit au mieux par la déception et au pire par l'exploitation. Et à cet égard M. Hultin a félicité la Convention 181 de l'OIT et a également noté que de nombreux employeurs voient également cette Convention comme un outil pour l'amélioration de l'efficacité du processus de recrutement transfrontalier.

Monsieur Soda a également présenté trois points principaux. Le premier concernait la nécessité d'une politique d'approche globale de la mobilité de la main-d'œuvre, par trois façons au moins. L'une est une approche pangouvernementale « horizontale » qui inclut tous les organismes et départements compétents quant aux questions de mobilité de la main-d'œuvre, incluant non seulement les ministères du travail et de la migration, mais également ceux responsables du développement, de l'éducation et de la formation, des services sociaux et de l'accès à ces derniers. Une intégration « verticale » est tout aussi nécessaire, entre les gouvernements nationaux et locaux, mais aussi entre le gouvernement dans son ensemble, ainsi que d'autres parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé. Enfin, des partenariats plus efficaces entre les États sont nécessaires, aux niveaux bilatéral et multilatéral, par exemple sur des questions comme la portabilité des droits sociaux et l'éthique du recrutement. Deuxièmement, M. Soda a comparé l'attention politique importante portée aux migrants hautement qualifiés avec le manque de données, de recherche et d'élaboration de politiques pour les migrants moins qualifiés. Pourtant, ces deux niveaux de compétences posent des défis politiques assez différents. Pour le premier, les États entrent de plus en plus dans une concurrence mondiale pour le talent, et démontrent que l'amélioration de l'intégration sur le marché du travail, de la reconnaissance des compétences, de l'intégration sociale et des services pour les migrants et leurs familles est nécessaire pour attirer et conserver le personnel migrant qualifié. En revanche les politiques pour les migrants moins qualifiés doivent être alignées sur la migration temporaire et circulaire, et se concentrer sur les questions de protection ainsi que la préservation du marché du travail contre la concurrence. Enfin, M. Soda a brièvement abordé la croissance de la migration entre les pays de l'hémisphère Sud, qui peut poser des défis tels que la réglementation de la mobilité de la main-d'œuvre et nécessite des mécanismes pour partager les enseignements et les bonnes pratiques établies dans d'autres contextes de mobilité de la main-d'œuvre.

## **Conclusions**

De brèves observations finales ont été fournies par le Dr Khalid Koser, directeur adjoint et doyen académique au Centre de politique de sécurité à Genève. Il a noté un fort consensus à travers la discussion que la mobilité de la main-d'œuvre est une composante intégrante de la mondialisation ; que la mobilité des travailleurs contribue de manière significative au développement économique des pays d'origine et de destination ; et que la protection des droits des travailleurs migrants est une composante intégrante pour favoriser leur potentiel de contribution au développement. Il a signalé des lacunes dans la discussion, en particulier autour de la mobilité de la main-d'œuvre au niveau régional et de la

migration temporaire et circulaire, mais a remarqué également qu'un certain nombre de défis à relever ont été fixés par le débat sur la réduction du coût de la migration, la promotion des droits des travailleurs migrants, et le développement de recherches et de données de meilleure qualité. Enfin, le Dr Koser a estimé qu'au cours des réunions préparatoires tenues cette année, le niveau d'interaction des participants a augmenté de manière remarquable, et que dans ce sens la série de DHN a atteint l'un de ses principaux objectifs qui était d'accroître le niveau d'engagement sur la migration et le développement dans le cadre des préparatifs au Dialogue de haut niveau.

## CONCLUSION

La Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, peut être considérée comme le début d'un processus par lequel la communauté internationale a de plus en plus mis l'accent sur le lien entre la migration et le développement, contribuant ainsi à une plus large compréhension des aspects multidimensionnels de ces deux domaines. Un jalon important de ce processus a été le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (DHN) tenu en 2006, durant lequel les États Membres de l'ONU ont discuté des moyens appropriés pour maximiser les avantages du développement et minimiser les impacts négatifs de la migration.

Depuis le DHN de 2006 et jusqu'au Forum mondial sur la migration et le développement, les données probantes et la réflexion sur les migrations internationales et le développement se sont approfondies considérablement, fournissant une base plus solide pour l'élaboration des politiques nationales et internationales et des programmes de développement par les gouvernements et les organisations internationales et non gouvernementales pertinentes. De l'identification des moyens permettant de faciliter une migration circulaire et temporaire ordonnée et légale, à la protection des droits de l'homme et de la dignité des migrants, à l'encouragement de la contribution au développement par les diasporas, à la lutte contre la migration illégale, le débat sur les migrations internationales et le développement a évolué, et le terrain est bien préparé pour un deuxième dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2013.

Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement se tiendra les 3 et 4 octobre 2013, et représente une occasion importante de faire progresser le débat sur la migration mondiale, de tirer parti des avantages de la migration, et de relever les défis qui nous attendent pour faire en sorte que les migrations profitent véritablement à tous. Sous le thème général de « l'identification de mesures concrètes pour renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue de renforcer les avantages de la migration internationale, des pays et de ses liens importants au développement, tout en réduisant les incidences négatives », le Dialogue de haut niveau pourrait améliorer la gouvernance de la migration aux niveaux local, national, régional et mondial, tout en conservant les droits et le bien-être des migrants au centre du débat.

Comme il a été démontré par la deuxième discussion de la série se concentrant sur le thème de la première table ronde sur les effets de la migration internationale sur le développement durable et les priorités du cadre de développement de l'après-2015, la migration est pertinente pour les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et pour la paix et la sécurité. Les préparatifs du programme de développement de l'après-2015 étant en cours, il est particulièrement opportun de reconnaître la migration comme un moteur transversal pour le développement durable qui doit être dûment pris en compte dans la planification du développement. À cet égard, la même attention devrait être accordée aux piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

---

Le troisième débat, axé sur les droits de l'homme des migrants, la traite et le trafic de personnes, ainsi que la manière d'assurer une migration ordonnée, régulière et sûre, a présenté des moyens de promouvoir une approche de la migration fondée sur les droits et soucieuse des genres qui assure l'accès de tous les migrants à leurs droits humains et du travail. Parmi ces moyens figure un engagement accru avec les migrants et les communautés plus larges touchées par les migrations, ainsi que la protection sociale des migrants à travers tout le cycle de migration. Le Dialogue de haut niveau pourrait améliorer la perception des migrants par le public, considérant la migration comme un processus à gérer plutôt qu'un problème à résoudre.

Tout au long de la quatrième discussion de la série, traitant du renforcement des partenariats et de la coopération sur la migration internationale et des mécanismes visant à intégrer efficacement la migration dans les politiques de développement et à promouvoir la cohérence à tous les niveaux, il a été reconnu que des progrès considérables ont été réalisés depuis le premier Dialogue de haut niveau de 2006. Toutefois, le deuxième Dialogue de haut niveau pourrait entraîner des politiques plus intégrées à tous les niveaux de gouvernement afin de maximiser les synergies et de minimiser les contradictions entre les différents secteurs de la politique. La participation effective d'un éventail de partenaires a été définie comme primordiale à cet égard, y compris l'établissement de partenariats avec des acteurs non gouvernementaux et le secteur privé ainsi que le renforcement des éléments probants dans le domaine de la migration.

Le Dialogue de haut niveau pourrait donner lieu à un appel pour l'accroissement des opportunités de mobilité de la main-d'œuvre à tous les niveaux de compétence, selon les besoins réels du marché du travail. La cinquième discussion de la série sur la mobilité internationale et régionale de la main-d'œuvre et son impact sur le développement a démontré qu'elle pourrait être accompagnée par une harmonisation des politiques de migration, des besoins du marché du travail et des priorités de développement des pays d'origine et de destination. Il y avait un fort consensus que la mobilité de la main-d'œuvre est partie intégrante de la mondialisation et que les coûts de la migration doivent être réduits. Les participants au Dialogue de haut niveau de 2013 pourront davantage développer ces discussions, en tenant compte des normes de travail internationales et régionales pertinentes.

Enfin, les conclusions des séries du Dialogue de haut niveau devraient être prises en compte au cours du Dialogue de haut niveau de 2013 pour renforcer les avantages de la migration internationale en matière de développement pour les migrants et les pays tout en réduisant les implications négatives. Quelques-uns des résultats potentiels de ce jalon important dans le débat mondial actuelle sur la migration sont : reconnaître la migration comme un moteur transversal pour le développement durable à la lumière du cadre de développement de l'après-2015 ; améliorer la perception publique de la migration et protéger les droits de l'homme de tous les migrants ; promouvoir la cohérence des politiques et l'inclusion de toutes les parties prenantes tout en améliorant la création de politiques basées sur les connaissances ; accroître les opportunités de mobilité de la main-d'œuvre à tous les niveaux de compétence.

## LISTE DES RÉFÉRENCES

Adams, R.H. et J. Page

2005 Do international migration and remittances reduce poverty in developing countries? *World Development*, 33(10):1645-69.

Agunias, D. et K. Newland

2012 *Engaging the Asian diaspora*. Issue in Brief No.7, Bangkok and Washington, D.C.: OIM et Migration Policy Institute.

Assemblée Générale des Nations Unies

2002 *Strengthening of the United Nations: an Agenda for Further Change*. A/57/387, ONU, New York.

2003 *International Migration and Development*. A/RES/58/208, ONU, New York.

2004 *International Migration and Development*. A/RES/59/241, ONU, New York.

2005a *International Migration and Development*. A/60/205, ONU, New York.

2005b *International Migration and Development*. A/RES/60/227, ONU, New York.

2006a *Organization of the High-Level Dialogue on International Migration and Development*. A/60/864, ONU, New York.

2006b *Summary of the High-Level Dialogue on International Migration and Development*. A/61/515, ONU, New York.

2006c *International Migration and Development*. A/RES/61/208, ONU, New York.

2008a *Global Forum on Migration and Development*. A/RES/62/270, ONU, New York.

2008b *International Migration and Development*. A/RES/63/225, ONU, New York.

2008c *International Migration and Development*. A/63/265. ONU, New York.

2010a *International Migration and Development*. A/65/203, ONU, New York.

2010b *International Migration and Development*. A/RES/65/170, ONU, New York.

2012 *International Migration and Development*. A/RES/67/219, ONU, New York.

- 2013 *Report of the Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health. A/HRC/23/421*, ONU, New York.
- Banque Mondiale
- 2006 *Economic Implications of Remittances and Migration*. Banque mondiale, Washington, D.C.
- 2012 *Migration and Development Brief. No. 19*, novembre, Banque Mondiale, Washington, D.C.
- Black, R. et J. Sward
- 2009 *Migration, poverty reduction strategies, and human development*. Document de recherche sur le développement humain, 2009/38, PNUD, New York.
- Bracking, S. et L. Sachinkonye
- 2009 Migrant remittances and household wellbeing in urban Zimbabwe. *International Migration*, 48(5): 203-27.
- Brolan, C.
- 2002 An analysis of human smuggling trade and the Protocol against the Smuggling of Migrants by Land, Air and Sea (2000) from a refugee protection perspective. *International Journal of Refugee Law*, 14: 561-73.
- Commission sur les données internationales de migration pour la recherche et la politique de développement
- 2009 *Migrants Count: Five Steps Towards Better Migration Data*. Centre for Global Development, Washington, D.C.
- Commission internationale catholique pour les migrations et al.
- 2012 5 Points for a strong civil society contribution in the 2013 UN High Level Dialogue on Migration and Development.
- Conférence internationale sur la population et le développement
- 2013 *Report on the forty-sixth session. E/2013/25*, ONU, New York.
- Commission mondiale sur les migrations internationales
- 2005 *Migration in an Interconnected World: New Directions for Action*. GCIM, Genève.
- Conseil de l'Europe
- 2007 *Regularisation Programmes for Irregular Migrants*, Doc 11350, 6 juillet.

## Conseil exécutif des Nations Unies

2013 *Proposed Recommendations and Outcomes for the 2013 United Nations General Assembly High-Level Dialogue on International Migration and Development.* ONU, New York.

## Consortium du programme de recherche Migrating out of Poverty

2012 *Migration in National Adaptation Programmes of Action (NAPAs).* Migration PRC, Sussex.

## Crisp J.

2007 *Managing 'mixed flows'.* Document de travail préparé pour la table ronde de la société civile 2.2 ; Forum mondial sur la migration et le développement, Manille.

## Cummins, M. et F. Rodriguez

2010 *Is there a numbers versus rights trade-off in immigration policy? What the data say.* *Journal of Human Development and Capabilities*, 11 (2): 281-303.

## De Haas, H.

2007 *Remittances, migration, and social development.* Document de politique sociale et de programme de développement No.34, UNRISD, Genève.

## Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

2011a *Trends in International Migrant Stock: Migrants by Age and Sex,* DAES, New York.

2011b *International migration in a globalizing world: the role of the youth.* Article technique N° 2011/1, DAES, New York.

2012 *Population Facts 2012/3,* Juin, DAES, New York.

## Équipe spéciale des Nations Unies pour le développement post-2015

2012a *Migration and Human Mobility.* Réflexion thématique, UNTT, New York.

2012b *Realizing the Future We Want for All.* Rapport au Secrétaire Général, UNTT, New York.

2013 *A Renewed Global Partnership for Development.* Réflexion thématique, UNTT, New York.

## Foresight

2011 *Migration and Global Environmental Change.* Département pour les affaires, l'innovation et les compétences, Londres.

## Forum économique mondial

2010 *Global Agenda Council Reports 2009*. Forum économique mondial, Genève.

## Black, R. et A. Castaldo

2009 Return migration and entrepreneurship in Ghana and Cote d'Ivoire: the role of capital transfers. *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, 100(1): 44-58.

## Forum mondial sur la migration et le développement

2009 *Preparing Contract Workers for Return and Reintegration*. FMMD, Athènes.

2010 *Seminar on assessing the impacts of migration and development policies*. Groupe de travail ad hoc sur la cohérence des politiques, des données et de la recherche, FMMD, Vienne.

## Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains

2008 Actes de la conférence. 13-15 février 2008, Vienne.

## Gallagher, A.

2002 Trafficking, smuggling and human rights: tricks and treaties. *Forced Migration Review*, (12) 25-28.

## Gencianos, G.

2004 International civil society cooperation on migrants' rights: perspectives from an NGO network. *European Journal of Migration and Law*, 6: 147-55.

2010 *Mainstreaming Migration into Development Planning*. OIM, Genève.

## Groupe mondial sur la migration

2008 *International Migration and Human Rights: Challenges and Opportunities on the Threshold of the 60th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights*. GMG, New York.

## Gouvernement du Bangladesh

2011 *Sixth Five Year Plan*. Ministère de la planification, Dhaka.

## Greenstone, M. et A. Looney

2010 *Ten economic facts about immigration*. Mémo politique du Projet Hamilton, septembre, Brookings Institution, Washington, D.C.

## Groupe de haut niveau de personnalités éminentes du programme de développement pour l'après-2015

2013 *A New Global Partnership*, ONU, New York.

Groupe de travail migration/après-2015

2012 Agenda.

Hugo, G.

2002 Effects of international migration on family in Indonesia. *Asian and Pacific Migration Journal*, 11(1): 13-46.

KNOMAD

2012 Note conceptuelle,  
[https://blogs.worldbank.org/peoplemove/files/peoplemove/concept\\_note\\_global\\_knowledge\\_partnership\\_on\\_migration\\_and\\_development\\_october\\_06\\_2012.pdf](https://blogs.worldbank.org/peoplemove/files/peoplemove/concept_note_global_knowledge_partnership_on_migration_and_development_october_06_2012.pdf).

Koser K.

2007 *International Migration: A Very Short Introduction*. Oxford University Press, Oxford.

2010a The Contribution of Diaspora Return to Post-Conflict and Fragile Countries. OCDE, Paris.

2010b Dimensions and dynamics of irregular migration. *Population, Space, and Place*, 16, 181-93.

2010c International migration and global governance. *Global Governance*, 16(3): 301-16.

2011 The Impact of the Global Financial Crisis on International Migration. *The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations*, 11:1, 13-20.

2012 *Responding to new internal displacement challenges: the displacement of non-citizens*. Opinion, Brookings Institution, [www.brookings.edu/research/opinions/2012/12/20-displacement-noncitizens-koser](http://www.brookings.edu/research/opinions/2012/12/20-displacement-noncitizens-koser).

Kwankye, S. et J. Anarfi

2011 *Migration impacts within the West African sub-region*. Consortium du programme de recherche Migrating out of Poverty, Brighton: Université du Sussex.

Martin, P.

2005 *Migrants in the global labour market*. Document préparé pour la Commission mondiale sur les migrations internationales, CMMI, Genève.

- 2010 *The future of labour migration costs*. Document de référence pour le Rapport mondial sur la migration 2010, OIM, Genève.
- McKay, D.  
2003 Cultivating new local futures: remittances economies and land-use patterns in Ifugao, Philippines. *Journal of Southeast Asian Studies*, 34(2): 285-306.
- Mohapatra, S. et al.  
2009 *Remittances and Natural Disasters*. Document de travail de recherche politique de la Banque mondiale, n° 4792, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Momsen, J. H.  
2004 *Gender and Development*. Routledge, London.
- Munck R.  
2005 *Irregular migration and the informal labour market: the 'underside' of globalisation or the new norm?* Document présenté à l'Atelier international sur la migration irrégulière, le travail informel et la communauté en Europe, Istanbul.
- Newland, K.  
2010 The governance of international migration. *Global Governance*, 16:3.
- Nita, S.  
2013 *Regional migration governance – a comparative review*. Document présenté à la conférence sur la gouvernance régionale de la migration et des droits sociopolitiques, janvier, Genève.
- Observatoire ACP sur les migrations  
2013 *The biggest fish in the sea? Dynamic Kenyan labour migration in the East African Community*. Rapport de recherche ACPOBS/2013/PUB02, Observatoire ACP sur les migrations, Bruxelles.
- O'Connell Davidson, J.  
2011 New Slavery, Old Binaries: Human Trafficking and the Borders of 'Freedom'. *Global Networks*, 10, 244-61.
- Organisation de coopération et de développement économique  
2004 *Migration for Employment: Bilateral Agreements at a Crossroads*. OCDE, Paris.
- 2007 *Policy Coherence for Development: Migration and Developing Countries*. OCDE, Paris.

2012 Mobility and migration in Europe. In: *OECD Economic Surveys European Union 2012*. OCDE, Paris.

Organisation internationale pour la migration

2003 *World Migration Report 2003*. OIM, Genève.

2005a *Towards Policy Coherence on Migration*. Dialogue international sur la migration, 90ème session, OIM, Genève.

2005b *Rapport mondial sur la migration 2005*. OIM, Genève.

2006 *Partnerships in Migration – Engaging Business and Civil Society*. Dialogue international sur la migration, 92ème session, OIM, Genève.

2007 *Free Movement of Persons in Regional Integration Processes*. International Dialogue on Migration, No. 13, OIM, Genève.

2009a *Migración Laboral, Temporal y Circular: Experiencias, Retos y Oportunidades*. OIM, Bogotá.

2009b *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence*. OIM, Genève.

2010a *Assessment of Principal Regional Consultative Processes on Migration*. Recherche sur la migration de l'OIM, No. 38, OIM, Genève.

2010b *World Migration Report 2010*. OIM, Genève.

2011 *Economic Cycles, Demographic Change, and Migration*. Dialogue international sur la migration, No. 19, OIM, Genève.

2012 *Strengthening migration health management in Sri Lanka*. In: I. Omelaniuk (ed.) *Global Perspectives on Migration and Development*, Springer, London, pp. 87-91.

2013 *Position Paper for the 2013 United Nations General Assembly High-Level Dialogue on International Migration and Development*. OIM, Genève.

Organisation internationale pour la migration et banque du Bangladesh

2009 *Nationwide Household Remittance Survey in Bangladesh*. OIM, Dhaka.

Organisation internationale pour la migration et Migration Policy Institute

2012 *Roadmap for Engaging the Diaspora*. OIM et MPI, Bangkok et Washington, D.C.

## Organisation internationale du travail

2004 *Towards a Fair Deal for Workers in the Global Economy*. Rapport IV, Conférence internationale sur le travail, 92ème session, OIT, Genève.

2009 *Study of employment and residence permits for migrant workers in major countries of destination*. Articles sur la migration internationale, No. 95, OIT, Genève.

## Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation internationale pour les migrations, Organisation internationale du travail

2006 *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination*. OSCE/OIM/OIT, Vienne

## Ponsot, F. et B. Obegi

2010 *Etude de Capitalisation des Initiatives et Mécánismes en Matière de Transferts de Fonds au Mali*. Rapport préparé pour la Commission européenne et le Gouvernement du Mali.

## Popp, K.

2012 Regional processes, law, and institutional developments on migration. In: B. Opeskin *et al.* *Foundations of International Migration Law*. Cambridge University Press, Cambridge, pp.366-89.

## Programme des Nations Unies pour le développement

2009 *Overcoming Barriers: Human Mobility and Development*. Rapport sur le développement humain, PNUD, New York.

2011 *Towards Human Resilience*, PNUD, New York.

## Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

2011 A/CONF.219/3/Rev.1.

## Ratha, D. et W. Shaw

2007 *South-South Migration and Remittances*. Banque mondiale, Washington, D.C.

## Ratha, D. et al.

2011 *Impact of Migration on Economic and Social Development*. Document de travail de recherche politique de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington, D.C.

## Rencontre de leadership mondial sur la dynamique des populations et le Programme de développement pour l'après-2015

2013 *Déclaration de Dhaka*. Dhaka.

Rosengaertner, S.

2012 *How to go about including migration into the post-2015 UN development agenda*. Projet de document d'entrée pour la réunion de réflexion MPI sur «Migration, catalyseurs de développement, décembre.

Siddiqui, T.

2012 *Impact of Migration on Poverty and Development*. Consortium du programme de recherche Migrating out of Poverty, document de travail N° 2, septembre, Université du Sussex, Brighton.

Siddiqui, T. et C. Abrar

2003 *Migrant Workers' Remittances and Micro-Finance in Bangladesh*. OIM, Genève.

Skeldon, R.

2008 *Migration Policies and the Millennium Development Goals*. *Policy Network*, Londres.

Srivastava, R. et al.

2011 *Impact of Internal and International Migration: South Asia*. Consortium du programme de recherche Migrating out of Poverty, Université du Sussex, Brighton.

Terrazas A., J. Batalova et V. Fan

2007 *Frequently requested statistics on immigrants in the United States*. Source d'information sur la migration, MPI, Washington, D.C.

Union européenne

2010 *Labour mobility between the regions of the EU-27 and a comparison with the USA*. *Regional Focus*, no 2/2008, UE, Bruxelles.

Unité de recherche sur les mouvements de réfugiés et migrants

2011 *Achievements of Short Term Migrants in Enterprise Development in Bangladesh*. URMRM, Dhaka.

Van Selm, J.

2005 *Where migration policy is made*. *Global Migration Perspectives*, No. 37, GCIM, Genève.

Vitkovskaia G. S.

2004 *Irregular migration to and through Russia: situation, trends and policies*. Document présenté à la réunion annuelle de l'International Studies Association, Montréal.





**Organisation internationale pour les migrations**  
**Bureau de l'Observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**  
**122 East 42nd Street**  
**Chanin Building 48th Floor**  
**New York, NY 10168**  
**Tel: +1.212.681.7000**  
**Fax: +1.212.867.5887**  
**E-mail: [unobserver@iom.int](mailto:unobserver@iom.int)**  
**Internet: [www.iom.int/unobserver](http://www.iom.int/unobserver)**